

ÉTUDES, RECHERCHES
ET DOCUMENTATION

Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle

Essai de définition



Tina Célestin
Gilles Godbout
Pierrette Vachon-L'Heureux

Québec 

Réalisation:

Division des publications
Service des communications
Office de la langue française

2^e réimpression : décembre 1988

3^e réimpression : mars 1990

© Gouvernement du Québec, 1984
Dépôt légal — 2^e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-06274-8



Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle

Essai de définition

**Tina Célestin
Gilles Godbout
Pierrette Vachon-L'Heureux**

Service des consultations
Office de la langue française

Québec 

Avec la collaboration de

Micheline Cayer

Service des travaux terminologiques
Office de la langue française

et la participation de

Hélène Cajolet-Laganière

Direction des bureaux régionaux
Office de la langue française

Sous la direction de

Pierre Auger

Directeur de la terminologie
Office de la langue française

Remerciements

Nous tenons à remercier la Régie de l'assurance automobile du Québec pour avoir facilité la poursuite des activités du Comité de la recherche terminologique ponctuelle en permettant à monsieur Gilles Godbout, co-rédacteur du présent document et maintenant responsable des services linguistiques de cet organisme, de participer aux rencontres et aux travaux du Comité.

Préface

Sans qu'on ne sache trop ni pourquoi ni comment, la recherche terminologique, portant sur des problèmes isolés de terminologie, s'est trouvée dévalorisée aux yeux des terminologues eux-mêmes. On la considérait, non sans une nuance de mépris, comme un «travail de pompier» qui gênait l'application de solutions à long terme par le biais d'une recherche approfondie par thème.

La présente Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle sera certes de nature à réhabiliter, si besoin en est, ce volet important de la discipline terminologique. Les auteurs de ce volume, en puisant dans une riche pratique quotidienne de la terminologie, ont su nous montrer la rigueur de sa démarche et l'utilité de son produit. Cet effort concerté de réflexion nous vaut un excellent outil pédagogique, facilement exploitable en situation de travail.

En suivant la démarche bien clairement tracée par les auteurs, on s'aperçoit que la recherche ponctuelle est un moyen privilégié d'initiation à la terminologie générale. L'analyse rigoureuse des notions, le découpage du terme, l'identification des descripteurs, le relevé systématique des termes seconds, la connaissance de la documentation et son exploitation efficace et rapide, voilà les outils de base de tout terminologue. La démarche ponctuelle se révèle le lieu par excellence pour apprendre leur maniement. On pourrait même être enclin à penser qu'un terminologue ne saurait avoir la pleine maîtrise de son art s'il ne passe pas au moins par le noviciat de la ponctuelle.

Il faut en outre souligner la rigueur de la démarche proposée par les auteurs. Rien n'est omis, aucune précaution n'est négligée pour assurer l'efficacité de la recherche et la validité des solutions à proposer. Bien sûr, on a un peu l'impression de voir un film au ralenti en lisant la description minutieuse des étapes à franchir. Dans tout apprentissage, il y a décomposition d'un processus global. La maîtrise des étapes constitutives assure la maîtrise de l'ensemble du processus. La pratique permet ensuite de refaire la synthèse, de s'éloigner de la démarche livresque pour trouver les raccourcis, les courts-circuits qui permettent d'arriver au résultat plus rapidement sans négliger la qualité du produit.

Un troisième point que ce manuel met bien en relief, c'est le service au public. On a peut-être eu trop tendance à l'oublier par le passé, mais l'acte de terminologie ponctuelle est d'abord et avant tout un acte de service direct au public.

C'est le seul travail terminologique qui touche son public cible sans autre intermédiaire. On ne peut trop féliciter les auteurs d'avoir su mettre en évidence la nécessité de se sensibiliser aux besoins du public. C'est à ses besoins qu'il faut répondre et non à nos exigences esthétiques, politiques ou sociologiques. Ce respect du public se traduit aussi par un appel à sa collaboration. Il n'est pas un simple consommateur. Il a des besoins de communicateurs: il lui faut apprendre à définir son problème pour donner tous les renseignements dont il dispose. Il lui faut aussi faire son bout de chemin. Il doit connaître les outils à sa portée et apprendre à s'en servir. Le terminologue se fait de la sorte complice ou partenaire du consultant. C'est le contrepied du détestable <<mandarinat>> dont se sont trop souvent drapés nos spécialistes de la langue. La modestie du terminologue punctualiste est le gage de son efficacité.

Les auteurs ont d'ailleurs prêché d'exemple. Au lieu de recréer une terminologie pour jeter de la poudre aux yeux et donner l'impression d'innover, ils ont modestement employé la terminologie, soigneusement mise au point par Rachel Boutin-Quesnel et ses collaborateurs dans le Vocabulaire systématique de la terminologie. Il en résulte des gains nets sur le plan de la cohérence et de la clarté des exposés.

Enfin on ne saurait passer sous silence une retombée de ce travail, que les auteurs n'ont peut-être pas voulue, mais qui résulte de la rigueur de leur démarche: tout l'aspect documentation du travail terminologique trouve ici ses clefs. Quels ouvrages consulter? Comment les réunir? Comment les consulter?

Qu'est-ce qu'on peut en tirer? Comment les sélectionner? Quel usage faire des documents normalisés? Au cours de ces pages, on trouve, appliquées à des problèmes concrets, des réponses à ces questions qui sont au coeur même de la validité du travail terminologique.

En publiant ce recueil, l'Office de la langue française du Québec ajoute une pierre non négligeable à l'édifice de la discipline terminologique. Ce n'est pas sa première contribution. Souhaitons que ce ne sera pas la dernière. Ce travail de systématisation se trouve au coeur même de l'opération de francisation; il est donc essentiel à notre projet de société.

Robert Dubuc

Avant-propos

Si l'on devait nommer une activité qui a été exercée de façon continue par l'Office de la langue française, depuis sa création en 1961 jusqu'à aujourd'hui, on parlerait sans doute de l'assistance donnée à divers publics en matière de correction et d'enrichissement de la langue française. Cette activité s'est, depuis quelques années, intensifiée et transformée en vue de répondre aux besoins terminologiques découlant de la francisation de la langue de travail. Depuis 10 ans, l'assistance linguistique et terminologique s'est beaucoup développée, favorisée entre autres choses par l'évolution rapide du cadre théorique de la recherche terminologique systématique et par l'informatisation des outils de travail.

Par le biais de la recherche terminologique ponctuelle, l'Office a réussi à se rapprocher du vécu d'autres groupes de travail, particulièrement des services de linguistique et de traduction du secteur privé, avec qui il a pu discuter des besoins communs, des outils et des méthodes de travail.

De ce rapprochement est née la conviction qu'il serait utile de parler de cette expérience et de contribuer ainsi à la réflexion théorique sur l'activité terminologique au Québec. Depuis lors, il y a maintenant presque deux ans, nous avons constitué un comité qui a eu pour mandat de préparer la Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle. Abstraire nos gestes du concret, nous détacher du vécu quotidien, nous l'avons fait avec la certitude que cet effort serait bénéfique pour tous ceux qui comme nous doivent, jour après jour, résoudre des questions d'ordre terminologique amenées par des problèmes de traduction, de révision, de rédaction, bref par des besoins reliés à la francisation et à l'amélioration de la langue française.

Le présent ouvrage pourra servir de guide à toute personne qui, de façon occasionnelle ou habituelle, s'intéresse au domaine de la recherche terminologique ponctuelle. Dans ce sens, il s'adresse aux spécialistes de la langue, aux professeurs et à tous ceux qui, pour des besoins divers, se penchent sur tel ou tel terme. Nous avons traduit notre réflexion sur l'activité terminologique ponctuelle par un essai de définition qui comprend deux parties, l'une théorique et l'autre pratique. Dans la première partie, nous proposons une typologie et nous décrivons les phases de la recherche terminologique ponctuelle, à savoir la préparation, la recherche et la conclusion, alors que dans la deuxième partie, nous illustrons la typologie à l'aide de six exemples.

Nous espérons plus particulièrement que ce guide pourra faciliter la formation à la recherche terminologique ponctuelle des linguistes, traducteurs et terminologues qui, jusqu'à présent, devaient faire l'apprentissage de cet aspect de leur travail par

la pratique, et ne pouvaient compter que sur les précieux conseils de leurs collègues expérimentés.

Nous souhaitons enfin que la lecture de ce premier essai de définition d'une **méthodologie de la recherche terminologique** ponctuelle suscitera des nombreux commentaires que nous examinerons avec toute l'attention que nous nous devons d'y apporter.

La présidente du Comité,

Tina Célestin

Introduction

Bien que longtemps pratiquée de manière empirique, la recherche terminologique ponctuelle est une activité qui existe depuis des siècles. En fait quiconque, auteur, rédacteur, traducteur ou autre usager de la langue, a fait un jour l'effort de vérifier le sens d'un mot, de chercher le terme correspondant à une notion ou d'essayer de découvrir l'équivalent d'un terme étranger dans sa langue, a déjà en quelque sorte effectué une recherche terminologique ponctuelle. La dénomination qui est aujourd'hui attribuée à cette activité ne date en réalité que de quelques années, soit depuis qu'ont été entreprises des études ayant pour but de la structurer ¹.

C'est d'ailleurs sous l'inspiration de ces études qu'est née l'idée de proposer une méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle qui, il est à espérer, saura alimenter la discussion et stimuler l'intérêt de ceux qui ont fait de ce type de recherche terminologique leur spécialité. De manière plus précise,

¹ Cf. Bibliographie générale, p. 151-152.

cette méthodologie vient reprendre, compléter et expliciter les deux pages de la Méthodologie de la recherche terminologique² publiée par l'Office de la langue française en 1978, pages qui étaient consacrées à la terminologie ponctuelle. C'est donc dire qu'elle s'inscrit dans le même cadre théorique que nous ne saurions exposer de nouveau ici et auquel nous renvoyons notre lecteur. Issue d'une réflexion sur le travail qui s'accomplit chaque jour en recherche terminologique ponctuelle, cette méthodologie propose plutôt une typologie des cas les plus fréquents soumis à cette technique d'investigation terminologique, fournit une description des étapes les plus importantes de la démarche à suivre et illustre ces cas et ces étapes à l'aide d'exemples détaillés.

Avant d'aborder la méthodologie, il importe de préciser la place qu'occupe la recherche terminologique ponctuelle dans le champ plus vaste de la terminologie, la façon dont elle se définit et l'objet qu'elle se donne. Pour ce faire, les quelques lignes qui suivent situent d'abord la recherche terminologique ponctuelle par rapport à la terminologie et à la recherche terminologique en général. Une définition de la recherche terminologique ponctuelle en fait ensuite ressortir les caractéristiques et permet de comparer avec celles de la terminologie et de la recherche terminologique. L'objet de la recherche terminologique ponctuelle et de ses divers aspects complètent la description.

La recherche terminologique ponctuelle s'insère d'abord dans le cadre général de la terminologie, définie comme l'« Étude systématique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'activité humaine considérés dans leur

² Auger, Pierre et Rousseau, Louis-Jean. Méthodologie de la recherche terminologique, p. 63-64.

fonctionnement social ³.>> Dans cette définition, il faut entendre par domaines les sphères spécialisées de l'activité humaine telles que la zoologie, la gestion, l'exploitation forestière, etc. À chacun de ces domaines est rattaché un ensemble structuré de termes qui est utilisé par un groupe socio-professionnel et qui constitue un vocabulaire spécialisé.

Elle s'inscrit ensuite dans le cadre plus particulier de la recherche terminologique, c'est-à-dire de la <<Technique d'investigation des termes en usage dans les domaines spécialisés en vue de fournir à des utilisateurs éventuels une terminologie qui leur permette de communiquer de façon fonctionnelle et précise ⁴.>>

Tout en relevant de la terminologie et de la recherche terminologique, la recherche terminologique ponctuelle s'en distingue en se posant comme **une technique d'investigation d'un terme ou d'un groupe restreint de termes appartenant à n'importe quel domaine de l'activité humaine, en vue de satisfaire un besoin immédiat exprimé par un usager.**

Il importe de retenir qu'à la différence de la recherche terminologique thématique ⁵, la recherche terminologique ponctuelle a pour objet des termes isolés ou des groupes restreints de termes d'un même domaine: dans le second cas, on parle de recher-

³ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 33.

⁴ Id. *ibid.*

⁵ Id. *ibid.* Celle-ci se définit comme suit: <<Recherche terminologique portant sur un thème, c'est-à-dire sur l'ensemble des termes appartenant à un domaine particulier>>.

ches thématiques ponctuelles. Toutefois, qu'il s'agisse de termes isolés ou de petits groupes de termes, tous font l'objet d'une étude qui s'effectue en l'absence de tous les autres termes appartenant au même domaine, contrairement à la pratique en recherche terminologique thématique.

Les termes soumis à la recherche terminologique ponctuelle peuvent posséder des statuts divers, variant de celui de terme lexicalisé, c'est-à-dire qui trouve habituellement sa place dans le lexique répertorié, à celui de terme néologique, qui n'apparaît pas dans les ouvrages lexicographiques.

La recherche terminologique ponctuelle peut s'effectuer dans le cadre d'une étude unilingue ou multilingue. Les résultats obtenus peuvent être des termes allant de la simple proposition, faite par le terminologue à l'utilisateur en vue de lui fournir une solution acceptable à son problème, au terme normalisé par un organisme officiel, en passant par le terme simplement répertorié dans un ouvrage courant.

Pour terminer, ajoutons que la pratique de la recherche terminologique ponctuelle amène le terminologue à traiter d'autres questions d'ordre linguistique ou de nature connexe relevant, par exemple, de la grammaire, de la phraséologie, de l'orthographe ou de la typographie. L'étude de ces questions ne fait pas partie intégrante du travail de recherche terminologique ponctuelle, mais constitue une action complémentaire à laquelle se livre le terminologue afin d'assurer une parfaite intégration du terme dans son contexte.

Typologie de la recherche terminologique ponctuelle

En recherche terminologique ponctuelle, les besoins des usagers s'expriment de diverses façons. Cependant, on peut rattacher ces besoins à QUATRE CAS PRINCIPAUX qu'on distingue d'après l'objet des demandes.

On distingue trois cas de recherche terminologique ponctuelle unilingue:

1.1. La recherche du sens du terme

La recherche peut porter sur un terme que l'utilisateur rencontre pour la première fois, sur un terme dont il ne connaît pas précisément le sens, ou encore sur un terme suscitant une ambiguïté particulière comme, par exemple, le rapport sémantique étroit entretenu avec un autre terme. Quelle que soit la difficulté, il importe de trouver la définition exacte du terme. Les questions que les usagers posent dans ce cas se présentent comme suit: Que

signifie le terme **numineux** ¹? Quel est le sens du terme **véliplanchiste** ²? Quelle différence de sens y a-t-il entre **réunion**, **colloque**, **assemblée** et **conférence**?

1.2. La recherche du terme correspondant à la notion

La recherche vise ici à découvrir le terme correspondant à une notion particulière, à partir d'une définition reflétant la connaissance plus ou moins grande que l'utilisateur possède de la réalité à désigner. Les questions des usagers sont alors du type suivant: Comment désigne-t-on **la machine textile composée de rouleaux qui sert à enlever le surplus d'apprêt des tissus au stade du finissage** ³?

1.3. La recherche de l'attestation du terme

Cette recherche consiste à vérifier s'il existe des occurrences du terme étudié, si ce terme est exact ou encore s'il convient de l'employer dans un contexte donné. La demande de l'utilisateur peut se formuler ainsi: En météorologie, peut-on employer l'expression **averse de neige** ⁴? L'appellation **partie d'huîtres** est-elle exacte en français?

¹ Cf. Étude du terme **numineux**, p. 73-80.

² Cf. Étude du terme **véliplanchiste**, p. 81-87.

³ Cf. Étude du terme **dérompeuse**, p. 88-98.

⁴ Cf. Étude du terme **averse de neige**, p. 99-108.

En recherche terminologique ponctuelle bilingue, on note un seul cas:

1.4. La recherche de l'équivalent

On entend par recherche bilingue une recherche qui fait appel à deux langues. La recherche vise toujours la découverte d'un équivalent du terme de la langue de départ en langue d'arrivée. Les questions des usagers s'inspirent alors du modèle qui suit: Quel est l'équivalent français du terme anglais **day camp** ⁵? Comment rend-on en français l'idée de **doggie bag** ⁶? Y a-t-il un équivalent français de **nursing**?

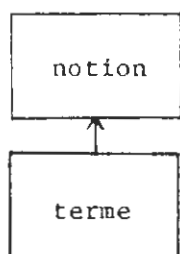
La recherche terminologique ponctuelle peut s'effectuer à l'intérieur d'une seule langue. La recherche terminologique unilingue propose deux démarches fondamentales.

La première est une démarche sémasiologique, c'est-à-dire qu'elle va du signe linguistique au signifié, du terme à la notion. Cette démarche répond à un besoin de décodage et amène à délimiter la notion visée et à en proposer une définition à l'usager.

⁵ Cf. Étude du terme **day camp**, p. 109-123.

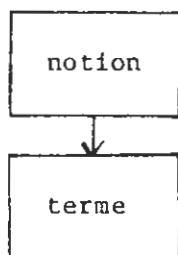
⁶ Cf. Étude du terme **doggie bag**, p. 124-133.

1. démarche sémasiologique

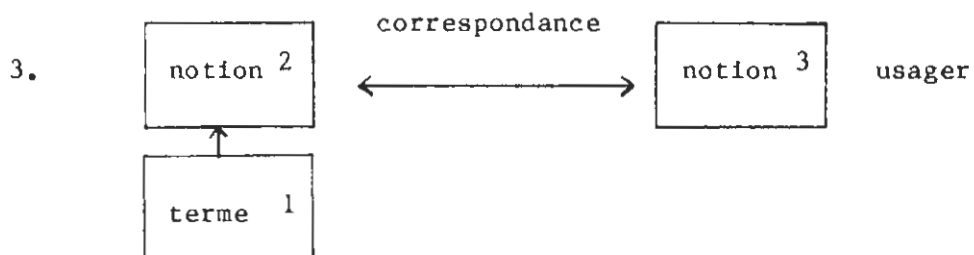


La deuxième répond à un besoin d'encodage. C'est une démarche onomasiologique, c'est-à-dire qu'elle va de la notion explicitée par une définition, (et partant du référent décrit par l'utilisateur au départ) et délimitée au cours de la recherche, au signe linguistique, le terme.

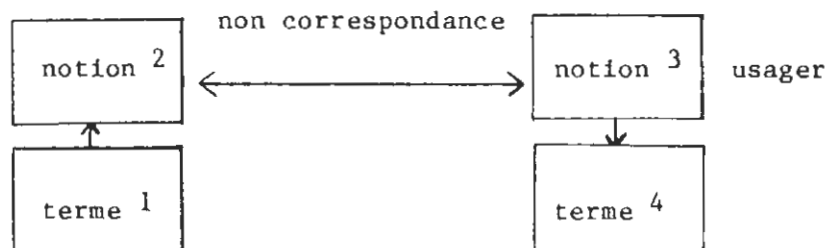
2. démarche onomasiologique



La recherche terminologique ponctuelle unilingue ajoute une troisième démarche, celle de l'attestation du terme, qui fait appel à la démarche sémasiologique d'abord et parfois, de surcroît, à la démarche onomasiologique. À partir du terme soumis par l'utilisateur, cette démarche vise à confirmer la correspondance entre la notion délimitée par l'utilisateur et la notion dénommée par ce terme.



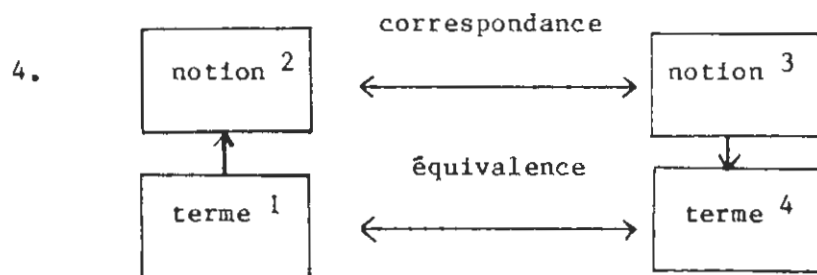
ou encore



La recherche terminologique ponctuelle peut aussi se doubler d'une comparaison des données dans plus d'une langue. Il s'agit alors de terminologie comparée dans le cadre de laquelle la recherche bilingue est la plus fréquente. Ce quatrième type de recherche recouvre la démarche qui consiste à établir la correspondance, c'est-à-dire l'équivalence notionnelle d'abord, puis ensuite l'équivalence dénomminative entre un terme d'une langue et un terme d'une autre langue. L'étude des définitions et des autres données permet de délimiter la compréhension et l'extension de la notion dans chacune des langues et de juger des caractéristiques des dénominations utilisées. Cette démarche complexe, peut se complexifier davantage et inclure, dans sa comparaison, des données relevant de plusieurs langues.

Langue de départ

Langue d'arrivée



La typologie arrêtée semble suffisamment générale pour permettre au terminologue d'y situer facilement le type de recher-

che qu'il aborde et de se laisser guider par la grille que constituent les trois grandes parties du travail de recherche que cet essai veut maintenant expliciter, à savoir la **préparation**, la **recherche** proprement dite et la **conclusion**.

Préparation à la recherche

Pour chacun des cas que nous avons identifiés, le travail du terminologue débute par quelques étapes préparatoires à la recherche. Ces étapes sont présentées ci-après dans l'ordre où elles interviennent généralement dans le déroulement de la préparation à la recherche. Il s'agit de:

- 2.1. L'analyse des éléments de la demande,
- 2.2. L'évaluation des ressources disponibles.

2.1. L'analyse des éléments de la demande

Cette première étape consiste à rassembler le plus grand nombre possible d'éléments significatifs contenus explicitement ou implicitement dans la demande de l'utilisateur et à les analyser afin de pouvoir s'en servir pour orienter la recherche. Leur qualité dépendra dans une grande mesure de la compétence linguistique de l'utilisateur, de sa connaissance de la réalité à nommer et de l'apti-

tude du terminologue à se faire communiquer le maximum d'informations pertinentes.

L'analyse des éléments de la demande peut comprendre les opérations suivantes:

- 2.1.1. L'identification du terme,
- 2.1.2. Le relevé de la définition,
- 2.1.3. L'identification du domaine d'emploi,
- 2.1.4. Le relevé du microcontexte,
- 2.1.5. Le relevé du macrocontexte,
- 2.1.6. L'identification du degré de lexicalisation,
- 2.1.7. L'identification de la catégorie de langue,
- 2.1.8. L'identification du niveau de langue,
- 2.1.9. L'identification du caractère étranger du terme,
- 2.1.10 L'identification du caractère régional du terme,
- 2.1.11 L'identification de termes seconds,
- 2.1.12 L'identification du statut du terme.

2.1.1. L'identification du terme

Par cette opération, le terminologue s'assure, à la lumière des informations que lui communique l'utilisateur, que la demande porte bien sur un terme, c'est-à-dire <<Toute unité signifiante, constituée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) et qui désigne une notion déterminée, de façon univoque à l'intérieur d'un domaine¹.>> La recherche peut porter aussi sur

¹ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 32.

une unité utilisée comme terme, soit une marque de commerce (ex.: le mot **Caddie** qui est une marque française de chariots de magasin libre-service et qu'on emploie en France pour désigner ces chariots), soit un sigle (ex.: le sigle **AWACS** formé à partir des lettres initiales des mots qui composent l'expression **Airborne Warning and Control System**). Dans ce dernier cas, le terminologue voit à obtenir des indications suffisamment éclairantes, faute de quoi la recherche risque d'être très difficile, voire impossible.

L'identification du terme consiste également à effectuer un certain découpage, à déterminer quels sont, à l'intérieur du syntagme soumis par l'utilisateur, les termes sur lesquels devra porter la recherche. Par exemple, dans le syntagme **efficient tractor power take-off**, le terminologue cherche à déterminer quel terme ou quelle unité terminologique doit faire l'objet de son étude. Grâce aux indications de l'utilisateur lui apprenant que l'expression est tirée d'un texte publicitaire qui vante l'efficacité (d'où **efficient**) d'un **power take off**, soit d'un dispositif dont on peut doter un tracteur (d'où **tractor**) pour permettre la transmission de puissance motrice à un équipement tel qu'une souffleuse ou un épandeur, le terminologue peut identifier **power take-off** comme étant le terme.

2.1.2. Le relevé de la définition

La définition est un <<Énoncé qui décrit l'ensemble des traits sémantiques appartenant à la notion désignée par un terme et qui renseigne sur la nature même de cette notion².>> Le relevé

² Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 53.

de la définition prend un caractère différent selon que la recherche est appelée à se dérouler de la notion au terme ³, du terme à la notion ⁴, ceci tantôt dans une langue, tantôt d'une langue à une autre ⁵.

Dans la première situation, où il s'agit de trouver le terme correspondant à la description d'une notion, on comprendra que la définition de la réalité à nommer constitue l'information essentielle sans laquelle la recherche ne saurait avoir lieu.

Dans la deuxième situation, où il faut trouver une définition d'un terme, ou une attestation de son emploi, il va sans dire que le fait d'obtenir une définition de l'utilisateur n'est pas indispensable puisqu'elle représente de façon directe ou indirecte le but de sa demande. Toutefois, tout en ignorant le sens précis d'un terme pour lequel il cherche une définition exacte, il se peut que l'utilisateur ait une idée de la réalité désignée par ce terme. Le terminologue prend alors note de la définition que peut lui fournir l'utilisateur afin d'en extraire des indices susceptibles de le mettre sur une piste.

Dans la situation où le va-et-vient du terme à la notion s'effectue d'une langue à une autre, l'obtention d'une définition de la part de l'utilisateur apparaîtra essentielle ou non à la poursuite de la recherche selon l'univocité ou la plurivocité du terme. Ainsi, il sera moins important de connaître la définition

³ Cf. Le deuxième cas de la typologie de la recherche terminologique ponctuelle, p. 8.

⁴ Cf. Le premier cas de la typologie de la recherche terminologique ponctuelle, p. 7.

⁵ Cf. Le quatrième cas de la typologie de la recherche terminologique ponctuelle, p. 9.

de **power steering**, terme univoque du domaine de l'automobile, que celle de **cutter**, terme employé dans le domaine du textile pour désigner diverses réalités.

2.1.3. L'identification du domaine d'emploi

L'utilisateur est normalement en mesure d'identifier le domaine d'emploi du terme, c'est à-dire le <<Secteur de l'activité auquel un terme appartient⁶.>> Lors de la discussion avec l'utilisateur, il importe que le terminologue arrive à déterminer avec le plus d'exactitude possible le domaine d'emploi spécifique du terme à étudier. Cet élément d'information est indispensable pour guider le terminologue dans son choix de documentation pertinente et pour limiter l'étude terminologique au domaine qui intéresse précisément l'utilisateur, ce qui permettra de fournir une réponse dans les meilleurs délais.

Par exemple, la connaissance du domaine d'emploi du terme **numineux**⁷, soit l'ethnologie, permettra au terminologue de consulter de préférence des ouvrages spécialisés pour effectuer sa recherche, plutôt que de l'obliger à procéder par tâtonnement pour découvrir l'information désirée. D'autre part, le terminologue ne saurait fournir un équivalent d'un terme anglais tel que **control**, qui possède une multitude de sens et est utilisé dans un grand nombre de sphères d'activité, sans connaître le domaine d'emploi de ce terme dans la langue de départ.

⁶ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 29.

⁷ Cf. Étude du terme **numineux**, p. 73-80.

2.1.4. Le relevé du microcontexte

Le microcontexte représente l'«Environnement immédiat du terme étudié, c'est-à-dire la phrase ou une partie de la phrase où il figure⁸.» En examinant le microcontexte qu'il a pu obtenir de l'utilisateur, le terminologue peut y découvrir, entre autres, des indications concernant le domaine d'emploi ou la nature exacte de la réalité visée par la demande de l'utilisateur.

Prenons par exemple le microcontexte suivant fourni par un utilisateur qui demande une définition du terme **caisse-outré**: «Pour le distributeur, la caisse-outré se distingue par sa facilité de manutention et son faible encombrement; pour le consommateur, c'est un emballage commode (on peut tirer le vin directement dans un verre ou dans un carafon, ou dans une bouteille), dont la destruction ne pose pas de problème lorsqu'il est vide».

Le terminologue y apprend que la **caisse-outré** appartient au domaine de l'emballage, qu'elle est destinée à contenir des liquides propres à la consommation humaine («on peut tirer le vin...»), et qu'elle peut être jetée après usage («dont la destruction ne pose pas de problème lorsqu'il est vide»).

Non seulement ce microcontexte fait-il ressortir le domaine d'emploi du terme, mais il vient aussi préciser de quel type d'emballage il s'agit. Ainsi, parmi les documents portant sur l'emballage, le terminologue pourra repérer ceux qui traitent des contenants jetables employés pour les liquides de consommation hu-

⁸ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 54.

maine, écarter la documentation moins pertinente et ainsi éviter une perte de temps considérable.

2.1.5. Le relevé du macrocontexte

Le macrocontexte est défini comme le <<Contexte général d'où est tiré le terme étudié. Il peut s'agir du document complet ou même de la série de publications dans lesquels ce terme s'insère, ou encore d'un chapitre, d'un ouvrage ou d'un formulaire ou d'une série de formulaires, etc.⁹>> Il peut être perçu également comme le cadre général dans lequel l'utilisateur formule sa demande, c'est-à-dire, comme l'ensemble des circonstances qui entourent celle-ci et qui la motivent.

Pour illustrer la première possibilité, imaginons un terme employé dans un sens inhabituel dans un périodique dont l'utilisateur nous aurait donné la référence: pour découvrir l'explication de cet emploi, le terminologue pourrait consulter le document en question, analyser les circonstances de l'emploi du terme **et même**, éventuellement, communiquer avec l'auteur.

Pour illustrer la deuxième possibilité, mentionnons que le fait de savoir que le terme qui fait l'objet de la demande de l'utilisateur est destiné à être utilisé dans un **texte technique** à diffuser pourra guider le terminologue dans son choix du terme parmi des synonymes de niveaux de langue différents. Ainsi, il conseillera à l'utilisateur d'employer le terme **imprimante** plutôt que le terme **castonguette** (formé d'après Castonguay, nom du promoteur de

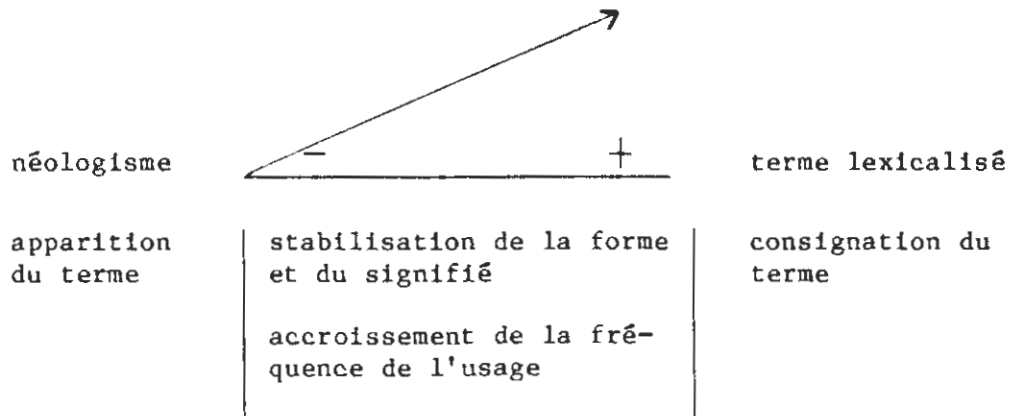
⁹ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 54.

l'utilisation de cet appareil dans le secteur des services de la santé), qui relève de la langue populaire.

2.1.6. L'identification du degré de lexicalisation

Dès le moment de la demande, il arrive que l'utilisateur ou le terminologue ait une idée du degré de lexicalisation du terme à étudier, c'est-à-dire à quelle étape du processus d'intégration dans le lexique il se situe.

Si l'on se représente le phénomène de la lexicalisation comme un mouvement continu qui prend son départ à la créativité lexicale et s'achemine vers le lexique de la langue, on peut établir le degré de lexicalisation du terme. On aura comme résultat à une extrémité du mouvement un terme faisant son apparition dans la langue et forcément non répertorié dans les ouvrages lexicographiques ¹⁰, à une étape intermédiaire, un terme peu usité qu'on trouve uniquement dans quelques ouvrages, et à l'autre extrémité du mouvement, un terme qui, ayant acquis une constance de forme et de signifié, est largement répandu dans l'usage et consigné dans les ouvrages lexicographiques. Soit:



¹⁰ Voir à ce sujet le texte consacré au corpus d'exclusion dans Néologie en marche, série b, n° 4, p. 54-61.

L'identification du degré de lexicalisation est surtout utile pour le choix des sources à consulter et des étapes à suivre pour effectuer la recherche. Le terminologue n'utilisera pas les mêmes étapes selon qu'il sera en présence d'un terme entièrement lexicalisé ou d'un néologisme. S'il sait que le terme **pyréto-gène**, dont la définition lui est demandée, se trouve dans l'encyclopédie Quillet, il lui suffira de consulter cet ouvrage et de communiquer la définition à l'utilisateur. Par contre, s'il s'agit du terme **génotaxique**, que l'utilisateur lui présente comme un néologisme non consigné dans les documents qu'il a consultés, il devra songer à effectuer des recherches en tenant compte des éditions les plus récentes des dictionnaires et des recueils de néologismes.

2.1.7. L'identification de la catégorie de langue

Le terme à traiter peut être propre à une sphère d'activité humaine (ex.: le terme **amophile** en zoologie), ou appartenir au vocabulaire général que partagent l'ensemble des locuteurs (ex.: le terme **renseignement**). Dans le premier cas, on parlera de catégorie de langue technique et dans le deuxième cas, de catégorie de langue commune. L'identification de la catégorie de langue du terme servira à orienter le choix de la documentation à consulter pour effectuer la recherche, celle-ci étant plus ou moins répartie entre deux catégories, les ouvrages généraux et les ouvrages spécialisés.

2.1.8. L'identification du niveau de langue

Le niveau de langue est défini comme l'« État d'une langue, parlée ou écrite, correspondant à une catégorie socioprofes-

sionnelle ou à un niveau particulier d'utilisation¹¹.>> Selon le cas, il peut être qualifié de populaire (ex.: **lavothon**, pour **opération lave-auto**), de familier (ex.: **bécane** pour **bicyclette**) ou de normatif (ex.: **casse-croute**, désignant un repas léger pris rapidement ou l'établissement qui sert ce genre de repas). En langue technique, il est à noter qu'on peut aussi attribuer au terme de niveau familier l'étiquette de jargon technique (ex.: en circulation routière, **dos de gendarme** pour **ondulation de ralentissement**). Tout comme pour la catégorie de langue, la connaissance du niveau de langue auquel le terme appartient pourra être utile pour le choix des sources à consulter.

2.1.9. L'identification du caractère étranger du terme

Certains indices, notamment la graphie et la consonnance d'un terme, ou encore l'acception singulière dans laquelle il est employé, peuvent permettre au terminologue de détecter la présence d'un emprunt à une autre langue. L'emprunt peut être d'ordre lexical (ex.: **marketing**), d'ordre sémantique (ex.: **réaliser**, au sens de se **rendre compte**), ou être le résultat d'un calque sur un terme simple ou complexe d'une autre langue (ex.: **breffage** et **camp de jour** sur les modèles de **briefing** et **day camp**). Il y a lieu alors de s'interroger sur la valeur ou sur l'utilité de l'emprunt en question. Par exemple, la recherche du terminologue l'amènera à vérifier s'il convient de continuer à utiliser le terme **fair-play** en français alors que le terme **franc-jeu** rend la même idée.

¹¹ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 47.

2.1.10. L'identification du caractère régional du terme

Certains faits, comme l'absence des dictionnaires français d'un terme dont la graphie, la forme et la consonnance paraissent conformes à la langue française (ex.: **brunante**¹²) peuvent laisser pressentir qu'il s'agit d'un terme d'un parler régional. Devant cette éventualité, le terminologue aura soin de retourner parmi les sources qu'il sera amené à consulter des ouvrages qui traitent de régionalismes (ex.: le Glossaire du parler français au Canada, l'Atlas linguistique de l'Est du Canada, le fichier du Trésor de la langue française au Québec, Régionalismes québécois usuels, le Dictionnaire nord-américain de la langue française, Richesses et particularités de la langue écrite du (au) Québec, Chasse aux Belgicisms, l'Atlas linguistique de la France)¹³.

2.1.11. L'identification de termes seconds

Au nombre des indications qu'il fournit au terminologue, l'utilisateur peut lui communiquer des termes que nous dirons seconds, qui sont directement ou indirectement reliés au terme qu'il lui soumet. On entend par termes seconds directement reliés les synonymes ou les quasi-synonymes, et par termes seconds indirectement reliés, les termes qui sont connexes soit par la ressemblance des notions qu'ils recouvrent (dits termes apparentés), soit par le domaine auquel ils appartiennent. Dans de nombreux cas, ces termes seconds serviront de mots-clés pour faciliter la recherche.

¹² Office de la langue française. Canadianismes de bon aloi, p. 8.

¹³ Cf. Bibliographie - Autres ouvrages, p. 166-167.

Par exemple, le terminologue à qui l'utilisateur aura mentionné qu'en milieu médical on nomme familièrement **coup du lapin** la notion dont il cherche la dénomination normative, utilisera ce terme second directement relié par synonymie comme point de départ. Il vérifiera si ce terme familier est consigné dans les ouvrages spécialisés et si on y trouve l'appellation technique correspondante. Si la documentation ne lui fournit pas de réponse et si la consultation d'un spécialiste s'impose, il sera utile d'indiquer à ce dernier que la notion est dénommée **coup du lapin** en jargon technique. En tant que spécialiste, il se peut que le consultant sache immédiatement ce dont il s'agit et connaisse le terme technique correspondant.

Il en va de même pour un terme second indirectement relié comme **calandre** présenté par l'utilisateur comme étant connexe au terme qu'il cherche pour désigner une machine textile employée au même stade de la fabrication des tissus que la **calandre**, mais utilisée pour une opération différente. En consultant les articles consacrés à la **calandre**, il pourra arriver que la machine dont on cherche la dénomination y soit décrite et nommée puisque les deux objets sont employés au même stade de fabrication.

2.1.12. L'identification du statut du terme

Le terme peut être considéré selon son statut, c'est-à-dire le degré d'officialisation qu'il a atteint. Le terme soumis au terminologue peut ainsi être une simple proposition faite par l'utilisateur (ex.: le terme **feuille de suivi schématique** que l'utilisateur suggère pour désigner un schéma sur lequel sont inscrites périodiquement des données sur l'état de santé d'un patient), ou une proposition faite au nom d'une institution ou d'une entreprise spé-

cialisées dans un domaine de l'activité humaine (ex.: le terme **béton soufflé** employé par une grande entreprise de construction pour nommer du béton mis en place par projection à grande vitesse sur une surface).

Il peut s'agir également d'un terme qui a été recommandé (ex.: le terme **patinoire** recommandé par l'Office de la langue française pour désigner un établissement où se trouve une piste de patinage) ou normalisé (ex.: le terme **stratifil** normalisé par l'Association française de normalisation et désignant, dans le domaine du textile, un ensemble de fils de base ou de filaments parallèles assemblés sans torsion intentionnelle). Parmi les organismes de normalisation reconnus, on trouve l'Office de la langue française, l'Association française de normalisation (AFNOR), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Le statut du terme influence directement le déroulement du travail du terminologue. En effet, selon qu'il sait ou qu'il ignore qu'il a affaire à une proposition, à un terme recommandé ou normalisé, le terminologue effectuera différemment le choix des sources et des étapes à suivre pour effectuer la recherche. Ainsi il vérifiera systématiquement si un terme proposé par un usager ou par un organisme spécialisé dans un domaine de l'activité humaine est conforme à la langue sur les plans morphosyntaxique et sémantique, alors qu'il ne lui sera généralement pas nécessaire, à moins que les conclusions lui paraissent douteuses, de reprendre une recherche dans le cas d'un terme qui a fait l'objet d'une étude de la part d'une commission de terminologie.

Il est important de noter en conclusion de l'analyse des éléments de la demande que l'ordre dans lequel les opérations sont ici présentées n'est pas significatif. Dans la réalité, le déroulement de ces opérations diffère d'une demande à l'autre suivant la nature du problème, la façon dont il est exposé par l'utilisateur, la connaissance qu'en a le terminologue et plusieurs autres facteurs. Il est à noter également qu'il n'est pas essentiel d'obtenir des résultats correspondant à chacune de ces douze opérations; le terminologue doit cependant pouvoir compter sur un minimum de données pour entreprendre sa recherche et en assurer la qualité. Dans ce sens, après avoir fait une synthèse des informations qu'il a recueillies lors de l'analyse des éléments de la demande, il lui appartient, avant de passer à l'étape suivante, de juger si elles sont suffisantes pour lui permettre d'accepter la demande de l'utilisateur.

2.2. L'évaluation des ressources disponibles

Cette deuxième étape préparatoire à la recherche consiste pour le terminologue à procéder au recensement le plus complet possible des outils dont il aura besoin pour donner suite à la demande qui lui est soumise, en tenant compte des informations qu'il a recueillies lors de la première étape. On distingue deux types de ressources auxquelles le terminologue peut prévoir avoir recours: la documentation et les consultants.

2.2.1. Le choix de la documentation

Le choix de la documentation se fera parmi les sources **lexicographiques générales:**

- les fichiers et dossiers de langue générale,
- les dictionnaires généraux, qu'ils soient de langue, encyclopédiques ou mixtes
- etc.,

les sources **lexicographiques spécialisées** (documents terminographiques ou terminologiques):

- les fichiers et dossiers terminologiques,
- les normes terminologiques,
- les lexiques, vocabulaires, glossaires, dictionnaires terminologiques,
- etc.,

et les sources **paralexicographiques**:

- les encyclopédies,
- les manuels et les guides,
- les monographies,
- les périodiques spécialisés et non spécialisés,
- les normes (de produits),
- les thésaurus,
- les documents officiels (lois et règlements),
- les documents publicitaires,
- les imprimés de gestion,
- les catalogues,
- etc.

Sont rattachés également à la catégorie de la documentation, les sources d'ordre documentaire telles que les fichiers de documentation informatisés ou manuels, les catalogues de publications, les bulletins signalétiques, les répertoires de bibliographies et les autres documents qui permettent de guider le termino-

logue dans le choix de sources immédiatement disponibles pour assurer le suivi des recherches.

2.2.2. L'identification de consultants

Outre la documentation à laquelle il a recours, le terminologue a aussi la possibilité de faire appel à des consultants.

On distingue quatre types de consultants sur lesquels le terminologue peut compter. Suivant la nature de la difficulté qu'il doit résoudre, il peut consulter un spécialiste, un linguiste, une personne-ressource ou un organisme consultatif.

Le spécialiste

Le spécialiste d'un domaine de l'activité humaine a une vue d'ensemble de son secteur et il connaît très bien les notions et la terminologie utilisée. Il sera en mesure tantôt d'aider le terminologue à préciser une notion, tantôt de lui fournir la dénomination d'une réalité ou l'équivalent d'un terme d'une autre langue. Grâce à sa connaissance de la documentation couramment utilisée dans son domaine, il pourra également guider le terminologue dans le choix d'ouvrages de référence. Enfin, s'il est dans l'incapacité de répondre lui-même à la demande du terminologue, il pourra l'orienter vers un autre spécialiste.

Le linguiste

Le linguiste spécialisé dans un des nombreux champs de la linguistique autre que la terminologie est un aide précieux

pour le terminologue. Celui-ci le consultera pour approfondir un aspect particulier de l'étude d'un terme qui relève de la dialectologie, de la morphologie, de la syntaxe, de la lexicologie, de la sémantique, de la phonétique ou encore de la traduction.

La personne-ressource

Ce consultant pourra être toute personne à qui le terminologue pourra s'adresser pour obtenir des indications quant à l'utilisation d'un terme dans un milieu donné. Ainsi, le terminologue vérifiera auprès d'un journaliste si, dans le milieu de la presse, on emploie le terme **télévision à péage** comme synonyme de **télévision payante**, celui-ci étant en mesure d'attester l'usage du terme sans être pour autant un spécialiste du domaine de la télé-distribution.

L'organisme consultatif

Le terminologue pourra faire appel, selon la nature de la demande, à des représentants d'organismes nationaux ou internationaux exerçant une influence certaine de par leur activité soit sur l'uniformisation de certaines pratiques, soit sur l'implantation de divers usages terminologiques. Pensons simplement aux conséquences de l'implantation du système métrique ou de la législation internationale en matière de droit de la mer sur la terminologie de ces domaines. La consultation de ces organismes visera souvent à favoriser l'uniformisation terminologique au sein d'une même communauté linguistique.

Étant donné que la recherche terminologique ponctuelle vise à fournir une réponse le plus rapidement possible à l'utilisateur, on notera que la qualité des résultats est directement liée à la

pertinence des ressources qui sont immédiatement disponibles. Le terminologue aura donc intérêt à se doter d'un réseau de consultants efficace et à disposer d'une riche documentation.

Les étapes de la recherche consistent en une série d'opérations de collecte, d'analyse et d'appréciation des données terminologiques. On a identifié huit étapes auxquelles le terminologue a recours pour traiter les quatre cas types de recherches terminologiques ponctuelles: après les avoir énumérées, on examinera chacune d'elles en détail. Il importe de noter que leur ordre de présentation n'est pas significatif. Au contraire, on aura tôt fait de constater que l'ordination retenue n'a d'autre but que de présenter les opérations en tenant compte des liens les plus apparents qui existent entre certaines d'entre elles ou entre certains groupes d'entre elles. Ces étapes sont:

- 3.1. La collecte des données,
- 3.2. L'établissement de la liste des mots-clés,
- 3.3. L'analyse de l'unité terminologique,
- 3.4. L'analyse de la définition,
- 3.5. L'analyse des contextes,
- 3.6. L'établissement de l'équivalence,
- 3.7. La critique de l'emploi du terme,
- 3.8. La création du terme.

Par la description de ces huit étapes, on découvrira le but de chacune d'elles, ce en quoi elle consiste et quand le terminologue y aura recours.

3.1. La collecte des données

Lors de la collecte des données, le terminologue recueille, dans les sources sélectionnées à l'étape de l'évaluation des ressources disponibles, ou tout au long de la recherche, des informations relatives à la demande de l'utilisateur. Ces informations sont le plus souvent des termes et des définitions, mais il peut également s'agir d'autres éléments tels que des illustrations, des contextes, des synonymes ou de n'importe quelles autres données jugées pertinentes. Une fois recueillies, ces informations seront soumises à une analyse.

La collecte des données peut s'effectuer suivant deux modes: **par le repérage du terme** ou **par le dépouillement à partir de la notion** en vue de la découverte du terme.

PAR LE REPÉRAGE DU TERME

La collecte des données par le repérage du terme consiste à consulter directement, à partir du terme à l'étude ou de termes seconds identifiés lors de l'analyse des éléments de la demande, les nomenclatures de la documentation lexicographique (**entrées, sous-entrées**) ou paralexigraphique (**index, table des matières**), afin de relever les informations jugées intéressantes pour la recherche.

Ce mode est employé en recherche unilingue lorsque l'utilisateur demande la définition ou le sens d'un terme ou s'interroge sur l'exactitude d'un terme, et en recherche bilingue, lorsque l'utilisateur désire obtenir l'équivalent d'un terme qu'il soumet en langue de départ. Dans chacun de ces cas, le terminologue dispose d'un terme à partir duquel il peut consulter directement les nomenclatures des ouvrages lexicographiques et paralexigraphiques.

PAR LE DÉPOUILLEMENT À PARTIR DE LA NOTION

La collecte des données par le dépouillement se fait par l'examen de textes de diverses natures, choisis parmi la documentation lexicographique ou paralexigraphique en fonction du domaine d'emploi identifié lors de l'analyse des éléments de la demande, en vue de dépister les données terminologiques qui pourraient jeter un éclairage sur la notion recherchée.

Le terminologue emploie ce second mode de collecte de données lorsqu'il s'agit de chercher la dénomination correspondant à une notion, ou encore un terme qu'une collecte des données à partir du terme n'a pas permis de découvrir.

La collecte des données, quel que soit le mode utilisé, peut s'étendre à la consultation d'un spécialiste d'un domaine de l'activité humaine ou de la langue, ou encore d'une personne-ressource, lorsque la documentation fait défaut ou lorsque l'analyse des éléments de la demande pose des difficultés. Dans chaque cas, le recours au consultant représente pour le terminologue le moyen d'obtenir des données essentielles à la poursuite de la recherche.

Lorsqu'une collecte de données permet d'identifier un emprunt, un néologisme ou un régionalisme, il est nécessaire de procéder à une autre collecte afin de vérifier si ces termes entrent en concurrence avec d'autres termes du lexique. Il sera possible, à une étape ultérieure de la recherche, de déterminer lequel des deux termes, de l'emprunt, du néologisme, du régionalisme d'une part ou du terme concurrent d'autre part, pourra être conseillé à l'utilisateur compte tenu du contexte d'utilisation.

Dans le cas d'une recherche bilingue, la collecte des données doit s'effectuer en premier lieu dans les sources de la langue de départ. Elle permet ainsi de s'assurer de l'attestation du terme soumis par l'utilisateur et d'en vérifier le sens avant de chercher un équivalent en langue d'arrivée.

3.2. L'établissement de la liste des mots-clés

Certaines recherches nécessitent le recours à des mots choisis parmi les termes seconds (cf.: 2.1.11.) ayant un rapport avec la notion ou le terme étudié, pour permettre l'accès à des données pertinentes. Ces mots sont dits « mots-clés ». Ils apportent un éclairage soit par un biais formel (ex.: le recours au terme **averse** dans l'étude du syntagme **averse de neige**), soit par un biais notionnel (ex.: le recours au terme **colonie de vacances**, qui dénomme une notion apparentée à celle recouverte par le terme **camp de jour** dont on cherche une attestation).

L'établissement de la liste des mots-clés consiste à réunir un groupe de termes dont le terminologue analysera les définitions à une étape ultérieure de la recherche, afin de vérifier

s'il n'y trouverait pas la solution à son problème ou, tout au moins, des indices susceptibles de le conduire à cette solution. Pour dresser cette liste, le terminologue passe en revue les termes seconds qu'il a rassemblés lors de l'analyse des éléments de la demande et il retient les termes qu'il juge les plus significatifs; il y ajoutera les termes pertinents qu'il rencontrera dans la documentation au fur et à mesure du déroulement de la recherche.

Prenons le cas de l'utilisateur qui demande le nom d'**une machine textile composée de rouleaux servant à éliminer le surplus d'apprêt au stade du finissage**¹. Le terminologue dresse une liste de mots-clés en choisissant ceux-ci parmi les cinq termes seconds tirés de la description fournie par l'utilisateur: **machine, textile, rouleau, apprêt et finissage**. Il retient les termes **textile, apprêt et finissage** en écartant, du moins pour le moment, les termes **machine et rouleau** en raison de leur contenu sémantique trop général. D'autres termes pourront s'ajouter à la liste des mots-clés au fur et à mesure que le terminologue consulte les définitions des premiers mots-clés ou dépouille des articles qui leur sont consacrés.

L'établissement de la liste des mots-clés s'impose dans les cas où la demande de l'utilisateur amène le terminologue à chercher le terme correspondant à une notion ou lorsqu'il est impossible de trouver directement dans les ouvrages lexicographiques la définition, l'attestation ou l'équivalent d'un terme. Dans le premier cas, l'établissement d'une liste de mots-clés constitue une façon d'aborder la recherche et dans le second, une manière de la relancer.

¹ Cf. Étude du terme **dérompeuse**, p. 88-98.

3.3. L'analyse de l'unité terminologique

L'analyse de l'unité terminologique permet d'examiner les éléments composants du terme, dans le but principal de vérifier la signification et de voir s'ils sont utilisés selon la systématique de la langue.

Selon la recherche, le terminologue pourra être appelé à effectuer une analyse de l'unité terminologique du point de vue morphologique, sémantique ou syntaxique.

L'opération s'impose, entre autres, dans le cas des termes qui comprennent un ou plusieurs éléments empruntés à la langue latine ou à la langue grecque (ex.: **véliplanchiste**², **génagogie**, **marchethon**) et qui sont absents de la documentation lexicographique. L'analyse de l'unité terminologique consiste alors à décomposer le terme en autant d'éléments significatifs qu'il peut contenir (ex.: **véli-**, **planch-**, **-iste**), à en vérifier la signification et à examiner le rôle que chacun joue à l'intérieur de l'unité terminologique. Dans certains cas, avec l'éclairage apporté par les informations recueillies lors de l'analyse des éléments de la demande (tels le domaine d'utilisation ou le contexte), l'analyse de l'unité terminologique servira à découvrir le sens d'un terme à partir de la signification de chacun des éléments qui le composent (ex.: **véli-** = voile, **planch-** = planche, **-iste** = agent, acteur) et à en élaborer la définition (ex.: **véliplanchiste** = personne qui fait de la planche à voile).

² Cf. Étude du terme **véliplanchiste**, p. 81-87.

Ici, on peut constater que le terme est correctement formé et qu'il n'apparaît pas dans les sources lexicographiques du fait qu'il s'agit d'un néologisme désignant une activité nouvelle.

Le terminologue a aussi fréquemment recours à l'étude de l'unité terminologique lorsqu'il a affaire à un terme complexe pour lequel il ne trouve pas d'occurrence. L'opération consiste alors à isoler chacune des unités significatives qui composent le terme complexe (ex.: **camp de jour**³ = **camp** et **jour**), en vue d'en vérifier la signification et de juger de la convenance de leur mise en relation. Ainsi, l'examen du terme **camp** nous fait découvrir qu'il est incompatible avec **jour**, puisqu'un camp comprend nécessairement des installations permettant d'y passer la nuit. L'étude de l'unité terminologique donne ici la possibilité au terminologue, comme il arrive assez souvent, d'identifier une forme fautive.

L'étape de l'étude de l'unité terminologique peut être nécessaire dans les cas de recherches unilingues où il y a lieu de trouver la définition d'un terme ou son attestation et en recherche bilingue, lorsqu'il s'agit de trouver l'équivalent d'un terme.

3.4. L'analyse de la définition

Dans son acception la plus générale, la définition est une description d'un objet, d'une chose, d'un phénomène. En terminologie, la définition est un « Énoncé qui décrit l'ensemble des

³ Cf. Étude du terme **camp de jour**, p. 109-123.

traits sémantiques appartenant à la notion désignée par un terme et qui renseigne sur la nature même de cette notion⁴.>> En recherche terminologique ponctuelle il peut s'agir de la définition recueillie auprès de l'utilisateur à l'étape de l'analyse des éléments de la demande ou de la définition lexicographique ou terminologique d'un terme ou d'un mot-clé relevé dans la documentation.

L'analyse de la définition permet d'en examiner chacun des éléments de signification. Le terminologue y aura recours à diverses fins:

a) **Vérifier si les traits sémantiques de la définition relevée dans la documentation correspondent bien à ceux de la définition fournie par l'utilisateur ou vice versa.**

Par exemple, nous trouvons dans le Grand Larousse encyclopédique la définition suivante du terme **dérompeuse**⁵: <<Machine qui est destinée à enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux étoffes et aux tissus, afin de les assouplir. (Cette machine se compose de deux séries de rouleaux métalliques tournants: les uns lisses, les autres hérissés d'aspérités. Le tissu passe entre ces cylindres, et les aspérités contribuent par leurs chocs successifs, à lui rendre sa souplesse naturelle.)⁶>>

Pour sa part, l'utilisateur avait défini l'objet dont il désirait connaître le nom comme étant **une machine textile composée principalement de rouleaux et servant à éliminer le surplus d'apprêt des tissus au stade du finissage.**

4 Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 53.

5 Cf. Étude du terme **dérompeuse**, p. 88-98.

6 Grand Larousse encyclopédique, v. 3, s.p.

L'analyse de la définition tirée du Grand Larousse encyclopédique et celle de la définition fournie par l'utilisateur amène le terminologue à découper l'une et l'autre en segments qui permettent de faire ressortir les principaux traits sémantiques et de les comparer entre elles.

Grand Larousse encyclopédique

Usager

- | | |
|--|---|
| - machine | - machine |
| - destinée à enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux étoffes et aux tissus | - servant à éliminer le surplus d'apprêt des tissus |
| - se compose de deux séries de rouleaux | - composée principalement de rouleaux |

On peut constater que les traits sémantiques contenus dans les deux définitions se correspondent assez fidèlement pour conclure que la réalité définie dans le Grand Larousse encyclopédique et celle décrite par l'utilisateur est la même et que l'objet est désigné de façon appropriée par le terme **dérompeuse**.

b) **Déterminer quelle définition répond le mieux au besoin de l'utilisateur.**

En présence de plusieurs définitions d'un même terme, l'analyse de chacune d'elles permet de déterminer laquelle convient le mieux au besoin de l'utilisateur. Prenons par exemple les définitions suivantes de **télédistribution**:

<<Ensemble des modes de transmission unidirectionnelle ou bidirectionnelle, analogique ou numérique de signaux vidéo, audio ou autres, par câbles coaxiaux ou à fibres optiques, par faisceaux hertziens ou par satellites, entre un ou plusieurs centres de distribution et un ensemble d'abonnés ⁷.>>

et

<<Transmission des images de télévision par des câbles qui relient la station émettrice à un certain nombre de récepteurs ayant souscrit un abonnement ⁸.>>

Si l'usager désire une définition technique du terme **télédistribution**, le terminologue lui proposera la première, alors que si une définition plus générale lui convient, la deuxième sera retenue.

c) **Établir des rapprochements ou des distinctions entre des termes.**

L'analyse des définitions servira, entre autres, à déterminer si les termes étudiés sont synonymes, ou encore à établir la différence entre les réalités désignées.

Ainsi, dans le domaine des techniques de l'eau, l'analyse de la définition du terme **épuration**:

<<Enlèvement des matières nuisibles des eaux usées par ⁹ des méthodes naturelles ou artificielles ⁹.>>

⁷ Avis de normalisation par l'Office de la langue française paru à la Gazette officielle du Québec en date du 19 juin 1982 et repris dans le Répertoire des avis linguistiques et terminologiques, p. 73.

⁸ Larousse de la langue française, Lexis, p. 1759.

⁹ Office de la langue française. Dictionnaire de l'eau, p. 208.

et de la définition du terme **filtration**:

<<Opération par laquelle on fait passer un liquide à travers un filtre pour enlever les matières solides¹⁰,>>

permet d'établir la comparaison de leurs éléments significatifs.

Épuration

- enlèvement
- matières nuisibles
- eaux usées
- méthodes naturelles ou artificielles

Filtration

- opération par laquelle on fait passer ... pour enlever
- matières solides
- liquides
- filtre

Ainsi, on peut conclure à partir de cette comparaison que les deux termes recouvrent des notions différentes et qu'il n'y a pas de lien synonymique entre eux.

d) **Extraire des définitions des mots-clés les données utiles à la recherche.**

Alors que le terminologue est à la recherche d'une attestation du terme **averse de neige**, il relève dans le Trésor de la langue française la définition suivante du mot-clé **averse** obtenu par découpage du terme complexe:

¹⁰ Office de la langue française. Dictionnaire de l'eau, p. 208.

<<Précipitation subite, souvent de courte durée mais tombant avec abondance, sous forme de pluie, de grêle ou de neige ¹¹.>>

Le terminologue apprend ainsi que la notion d'**averse** et celle de **neige** ne sont pas incompatibles et en déduit qu'il pourra sans doute trouver des occurrences d'**averse de neige**.

e) **Établir l'équivalence entre des termes de langues différentes.**

Ainsi, l'analyse des définitions de **day camp**:

<<a camp providing activities and care for children during the daytime only ¹²>>

et de **centre aéré**:

<<(...) organisation permettant aux enfants de passer la journée à proximité de la ville, ou au grand air sous contrôle de moniteurs, et de regagner le soir le milieu familial ¹³>>

permet d'extraire de la définition anglaise et de la définition française les principaux éléments significatifs et de les comparer.

¹¹ Imbs, Paul. Trésor de la langue française, p. 1093-4.

¹² Webster's Third New International Dictionary, p. 578.

¹³ Manuila, A. et autres. Dictionnaire français de médecine et de biologie, p. 531.

Day camp

- care
- children
- during the daytime only

Centre aéré

- sous contrôle de moniteurs
- enfants
- passer la journée et regagner le soir le milieu familial

On peut constater que les traits sémantiques essentiels de part et d'autre se correspondent et on peut en conclure que **day camp** et **centre aéré** sont équivalents.

Il faut noter pour terminer que, dans certains cas, une illustration peut compléter une définition. L'illustration est une <<Représentation graphique qui renseigne sur le sens d'un terme.¹⁴>> L'examen de l'illustration peut alors servir de complément à l'analyse de la définition. Ceci est particulièrement utile dans le cas d'objets difficilement descriptibles tels que certaines pièces mécaniques complexes.

Il est évident que l'étude du terme ne peut se faire sans avoir recours à l'étude de ce qu'il désigne. C'est pourquoi le terminologue fera appel à l'étape de l'analyse de la définition

¹⁴ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 54.

dans tous les types de recherches terminologiques ponctuelles unilingues ou bilingues, qu'elles soient orientées du terme à la notion ou de la notion au terme.

3.5. L'analyse des contextes

Le contexte est un <<Énoncé où figure le terme étudié. On distingue quatre types de contextes: le **contexte définitoire** qui n'a pas la rigueur formelle d'une définition mais renseigne sur le contenu notionnel du terme; le **contexte encyclopédique** qui renseigne sur la nature, l'usage ou un autre aspect de la réalité exprimée par le terme, sans le définir; le **contexte associatif** qui permet de rattacher le terme à un domaine particulier ou à un groupe de termes apparentés; le **contexte langagier** qui illustre le fonctionnement du terme en discours.¹⁵>>

L'analyse de plusieurs contextes peut permettre au terminologue d'obtenir une définition d'un terme en relevant les traits sémantiques essentiels d'une notion ou d'une réalité contenus dans ces énoncés. Cette analyse portera sur des contextes définitoires ou encore encyclopédiques. Ainsi, à partir entre autres de l'énoncé:

<< Les anthroponymes ou noms de personnes entrant dans la composition des noms de lieux doivent figurer dans leur langue initiale, sauf certains comportant des titres comme ceux de souverains ou ceux dont l'usage admet la traduction ¹⁶>>

¹⁵ Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie, p. 33.

¹⁶ Commission de toponymie. Guide toponymique du Québec, p. 21.

le terminologue retient les éléments significatifs suivants: nom de personne, nom de lieu et composition. Il formule alors la définition du terme **anthroponyme**: toponyme formé à partir d'un nom de personne.

L'analyse des contextes peut également permettre au terminologue de déterminer le domaine auquel le terme se rattache. Cette analyse portera surtout sur des contextes associatifs ou encore encyclopédiques. Par exemple, l'analyse de l'énoncé:

<< Rolling resistance is affected by ground conditions and vehicle load - the deeper a wheel sinks into the ground, the higher the rolling resistance ¹⁷>>

permet de déterminer que le domaine d'emploi du terme **rolling resistance** est le transport. En effet, c'est ce que le terminologue peut déduire de la présence dans ce contexte associatif des termes **ground conditions, vehicle, load et wheel** qui relèvent tous du domaine du transport. Le terminologue pourra juger bon de retenir parmi les termes seconds fournis par le contexte le terme **ground conditions** à titre de mot-clé et de l'utiliser pour poursuivre sa recherche.

S'il le juge nécessaire, le terminologue pourra au cours de sa recherche retenir un contexte langagier qui lui fournira tout simplement une attestation du terme. À la recherche d'une définition de **guéridon de service**, le terminologue, dans un premier temps, pourra noter le passage suivant:

¹⁷ Caterpillar Tractor Co. Caterpillar Performance Handbook, p. 30-9.

<<(...) la pile d'assiettes supportant les couverts de service sont déposées sur un côté laissé libre de la table du client ou mieux encore sur un guéridon de service approché de cette table ¹⁸.>>

Ajoutons enfin, qu'à partir d'un cinquième **contexte de type métalinguistique** qui nous propose un commentaire linguistique sur la dénomination, le terminologue pourra retenir des données qui lui permettront d'expliquer à l'utilisateur l'origine du terme ou encore une autre de ses particularités. Ainsi, le terminologue ayant à fournir à l'utilisateur l'équivalent du terme **backfeeding** s'inspirera de l'analyse du contexte suivant:

<<Ce nouveau terme pour traduire **backfeeding** est <<paléophagie>>: <<paléo->> pour vieux et <<phagie>> pour manger; manger du vieux feuillage dans ce cas-ci.¹⁹>>

3.6. L'établissement de l'équivalence

L'étape de l'établissement de l'équivalence a comme objectif de trouver le terme de la langue d'arrivée qui correspond au terme de la langue de départ fourni par l'utilisateur. Après avoir effectué une vérification dans les sources unilingues de la langue de départ, pour s'assurer de l'existence de ce terme et de son sens, le terminologue tentera de découvrir le terme équivalent dans la langue d'arrivée. S'il ne peut trouver l'équivalence attestée dans les sources bilingues ou multilingues, il devra procéder à l'établissement de celle-ci.

¹⁸ Aurières, Albert. Le service du restaurant, des étages, du salon de thé, du bar, p. 114.

¹⁹ Benoit, Paul. <<Nouveau terme>> in Annales de la société entomologique du Québec, p. 132.

En consultant des dictionnaires, des lexiques, des vocabulaires bilingues, le terminologue arrive le plus souvent à trouver l'attestation de l'équivalence entre deux termes. Par exemple, le Dictionnaire de la comptabilité²⁰ atteste l'équivalence des termes **balance sheet** et **bilan**: le terminologue y trouve la confirmation que ces termes recouvrent la même notion. Ce dictionnaire étant jugé comme une source fiable, le terminologue pourra immédiatement communiquer le résultat de sa recherche à l'utilisateur.

La consultation d'ouvrages multilingues peut être nécessaire lorsqu'il n'y a pas d'ouvrage terminologique bilingue dans le domaine. La nature même de ces ouvrages, dans lesquels la spécificité de chacune des langues est souvent sacrifiée, commande toujours la plus grande prudence. Le terminologue ne doit s'en servir que pour y trouver des pistes. Il devient essentiel alors de contre-vérifier les équivalences que ces documents proposent en utilisant des sources plus fiables, des sources unilingues qui permettront de comparer les données.

Lorsque l'équivalence entre des termes de langues différentes ne peut être établie clairement à l'aide d'ouvrages bilingues fiables, le terminologue après avoir exploité les sources multilingues s'il y a lieu, se tourne vers des sources unilingues. En s'inspirant des informations qu'il a recueillies dans les sources de la langue de départ et, s'il y a lieu, lors de l'analyse des éléments de la demande, le terminologue cherche dans les sources de la langue d'arrivée le terme qui désigne la réalité expri-

²⁰ Sylvain, Fernand. Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes, p. 45.

mée par le terme de la langue de départ. Le terminologue n'ayant pu se servir du terme de la langue de départ pour amorcer la recherche, il se retrouve alors en situation de recherche unilingue orientée de la notion au terme. Lorsqu'il croit avoir trouvé ce terme après avoir fait appel aux étapes pertinentes de recherche, il compare les données qu'il a recueillies à son sujet à celles qu'il avait rassemblées à propos du terme de la langue de départ, afin de vérifier s'il y a bien équivalence entre les termes.

Pour procéder à la comparaison des données, le terminologue peut avoir à confronter des informations extraites de sources de langues différentes sous forme d'éléments de signification isolés, d'illustrations, de définitions. Mais cette étape se traduit le plus souvent par la comparaison des principaux éléments significatifs tirés des définitions des termes que le terminologue a trouvés dans chacune des langues de la recherche. L'étape de l'analyse de la définition (cf. 3.4.) illustre ce type de comparaison de données dans deux langues par l'exemple **day camp - centre aéré.**

L'étape de l'établissement de l'équivalence n'est nécessaire qu'en recherche bilingue.

3.7. La critique de l'emploi du terme

Cette étape de la recherche est spécifique à la recherche terminologique ponctuelle: le terminologue mis en présence d'un usager doit vérifier si le terme est bien adapté à l'usage particulier auquel celui-ci le destine. Il sera appelé à fournir à l'usager un maximum d'informations sur le terme, de sorte qu'il puisse l'employer le plus judicieusement possible.

La critique de l'emploi du terme peut amener le terminologue à identifier la catégorie et le niveau de langue du terme et à déterminer s'ils conviennent au contexte dans lequel le terme est appelé à s'insérer. En cas d'écart, il lui faudra trouver un autre terme mieux adapté au contexte.

Cette opération s'impose plus particulièrement dans les cas où la possibilité existe d'employer différents termes pour désigner une même réalité. Par exemple, elle permettra de choisir entre les synonymes **porte-outil** et **bonhomme de tour**, du domaine du travail des métaux, lequel des deux termes convient le mieux à un contexte technique et à un contexte de vulgarisation. **Porte-outil**, par son appartenance à la catégorie de langue technique et par son niveau de langue normatif, conviendrait à un premier type de contexte, lequel pourrait être un passage d'un document didactique: **bonhomme de tour**, aussi identifié à la catégorie de langue technique, mais associé au niveau de langue familier, cadrerait mieux avec un deuxième type de contexte, qui pourrait prendre la forme d'un extrait d'un documentaire sur les métiers artisanaux.

La critique de l'emploi du terme peut aussi viser à déterminer la valeur que possède un terme selon sa fréquence d'utilisation, ses particularités morphosyntaxiques ou encore son degré de lexicalisation. Par exemple, la faible fréquence d'utilisation du terme **meroatique** peut rendre son emploi moins recommandable que celui de son synonyme **commercialisation** qui est plus répandu. Sous un autre rapport, la particularité du terme **techniques marchandes** d'être toujours employé au pluriel commande une plus grande attention de la part de l'utilisateur que l'emploi du terme **marchandisage** qui recouvre la même notion. Sur un autre plan encore, le statut de terme normalisé de **jetable** indique que cet adjectif est officiellement reconnu et qu'il peut être employé sans hésitation dans un contexte qui s'y prête.

Comme tout emploi d'un terme doit être soumis à la critique du terminologue, il va de soi que cette étape s'applique à tous les types de recherches terminologiques ponctuelles.

3.8. La création du terme

Il arrive qu'après avoir épuisé toutes les sources auxquelles il avait prévu avoir recours pour effectuer sa recherche, y compris tous les recueils de néologismes, le terminologue ne puisse que constater l'absence dans cet ensemble d'ouvrages qui constitue un corpus d'exclusion²¹ d'un terme pour désigner une notion. Devant la nécessité de pourvoir au besoin de l'utilisateur, le terminologue crée un terme qu'il proposera sous toutes réserves.

Pour créer ce terme, le terminologue utilise les techniques de création propres à la néologie de forme, à la néologie de sens ou encore à la néologie d'emprunt.

La néologie de forme procède par affixation ou dérivation (ex.: **néorestauration**), par composition (ex.: **emporte-restes**²²), par siglaison ou acronymie (ex.: **SGT** pour **semence génotaxique**, **CEGEP** pour **collège d'enseignement général et professionnel**), par modification orthographique (ex.: **inter-entreprise** devenant **interentreprise**), par formation de mots-valises (ex.: **anarchitecture**, d'**anarchie** et d'**architecture**) ou encore, par changement de catégorie grammaticale (ex.: l'adjectif **scolarisé** devenant substantif).

²¹ Voir à ce sujet Néologie en marche, série b, n° 4, p. 54 à 61 et le point 2.1.6. à la page 32.

²² Cf. Étude du terme *doggie bag*, p. 124-133.

La néologie de sens fait appel au passage de l'unité lexicale de la langue générale à une langue de spécialité (ex.: le terme **champ** employé en informatique); d'une langue d'une spécialité à une langue d'une autre spécialité (ex.: **hélicoptère**, terme d'aéronautique repris par le vocabulaire de la planche à roulettes); d'une langue de spécialité à la langue générale (ex.: **polarisation**, terme de physique et d'électricité maintenant aussi employé en langue courante pour exprimer l'idée de divisions des forces, politiques ou autres, en blocs opposés). Notons également le phénomène de polysémie qui peut se développer à l'intérieur d'une même langue de spécialité.

Enfin, la néologie d'emprunt consiste en l'introduction dans une langue d'un terme d'une autre langue: soit d'une langue vivante (ex.: le terme **stress** emprunté par le français à l'anglais), soit d'une langue morte (ex.: le terme **média**, d'origine latine, repris en français).

Le nouveau terme doit être acceptable sur le plan linguistique. Certains critères d'acceptabilité se dégagent tels que la conformité au système de la langue: le néologisme doit respecter les structures phonologiques et orthographiques de la langue; l'aptitude sémantique: le néologisme doit exprimer la réalité sans provoquer des allusions ou des connotations nuisibles au sens qu'on veut rendre (ex.: **torchage** pour désigner le brûlage à la torche des gaz dans le domaine du pétrole, ou un sigle comme **FOL** signifiant Fédération des oeuvres laïques); la valeur intégrative sur le plan syntagmatique (ex.: le terme **stratégie**, dans le domaine de la commercialisation, peut donner lieu à la production des syntagmes **stratégie de marché**, **stratégie de prix**, **stratégie de produit**); sur la plan paradigmatique (ex.: le suffixe **-(y)on** peut être employé pour la composition d'une multitude de termes tels que **tardyon**, **tachyon**, **luxon**); sur le plan transformationnel (ex.: en physique nucléaire, le terme **charme** produit les dérivés **charmé**,

charmable, anticharme); le critère onomasiologique: le terme créé devrait être le seul terme utilisé pour exprimer la notion respectant ainsi la monoréférencialité visée par la terminologie; la valeur sociolinguistique: le nouveau terme doit répondre à un besoin réel.

Conclusion de la recherche

Cette dernière partie de la recherche est en quelque sorte le couronnement des opérations de collecte, d'analyse et d'appréciation des données qui ont été effectuées tout au cours de la préparation à la recherche et de la recherche elle-même. On peut en dégager les trois démarches suivantes:

- 4.1. La synthèse de la recherche,
- 4.2. La communication des résultats de la recherche,
- 4.3. L'enregistrement des résultats de la recherche.

4.1. La synthèse de la recherche

Lors de la synthèse de la recherche, le terminologue passe en revue les différentes opérations effectuées à la suite de la demande de l'utilisateur et s'assure que la démarche méthodologique a été respectée. Il retient les éléments pertinents qui sont ressortis au cours de la recherche et les ordonne de façon à en faci-

liter la communication à l'utilisateur. Cette synthèse ne saurait se faire sans une appréciation de la qualité des sources qui guide le terminologue dans son choix des éléments à retenir. Toutes les sources n'offrant pas la même fiabilité, on ne peut par exemple accorder la même valeur scientifique à une attestation relevée dans un numéro de la revue L'actualité¹, source paralexiconographique, et à une autre que nous aurait fournie le Dictionnaire de la comptabilité², source lexicographique. Compte tenu du fait qu'il existe un lien étroit entre les résultats d'une recherche terminologique et la qualité des sources consultées, il importe que le terminologue soit conscient de la qualité des outils dont il s'est servi pour effectuer sa recherche, de façon à pouvoir informer l'utilisateur du degré de fiabilité des données qu'il lui communiquera.

La synthèse de la recherche qui amène le terminologue à faire l'évaluation de la qualité des sources peut l'amener également à vérifier la qualité des résultats de la recherche auprès d'un consultant. Dans un cas de recherche bilingue, par exemple, face à l'insuffisance de précisions contenues dans la documentation, le terminologue peut avoir l'impression d'avoir trouvé l'équivalent exact sans en avoir la certitude. Il cherchera alors à obtenir une confirmation auprès d'un spécialiste.

De même, si au moment de la synthèse le terminologue ne dispose que d'une seule source écrite qu'il juge peu fiable, il pourra entreprendre une recherche documentaire en faisant appel à une personne-ressource afin de compléter sa recherche. Ou bien

¹ Cf. Bibliographie - Autres ouvrages, p. 166-167.

² Cf. Id., p. 167.

encore, après avoir créé un terme, le terminologue voudra évaluer les chances d'implantation du néologisme. Il communiquera alors avec un organisme consultatif ou encore il obtiendra l'avis d'un linguiste.

4.2. La communication des résultats de la recherche

Après avoir procédé à la synthèse de la recherche, le terminologue est enfin prêt à livrer le fruit de son étude à l'utilisateur. Il prend soin de formuler sa réponse de façon claire et concise en y incorporant les informations d'ordre terminologique nécessaires pour éclairer l'utilisateur sans toutefois avoir recours de façon abusive au vocabulaire spécialisé de la terminologie. Lorsque la recherche s'est avérée particulièrement complexe ou lorsque l'utilisateur en manifeste le désir, le terminologue doit être prêt à expliquer le cheminement de sa recherche. Il s'appuie alors sur la synthèse qu'il a effectuée.

Certains usagers s'intéressent autant aux sources dont est tirée la réponse qui leur est fournie qu'à la réponse elle-même. Il est donc indispensable que le terminologue note avec précision les ouvrages qu'il consulte au cours de sa recherche, afin de pouvoir en fournir la référence à l'utilisateur qui en fait la demande.

La communication des résultats de la recherche a toujours un caractère pédagogique. À la demande de l'utilisateur ou lorsqu'il le juge utile, le terminologue doit profiter de la communication des résultats de la recherche pour donner des conseils sur la documentation qui pourrait être utile à son interlocuteur pour faire face à ses besoins. Ainsi, il pourra lui indiquer quels do-

cuments choisir et comment les consulter. Quelle que soit leur nature, ces conseils ont pour but de rendre l'utilisateur plus autonome et de favoriser l'usage des sources lexicographiques et paralexigraphiques existantes.

4.3. L'enregistrement des résultats de la recherche

En recherche terminologique ponctuelle, l'enregistrement des résultats de chacune des recherches est la dernière démarche à laquelle se consacre le terminologue.

Les principales données que le terminologue, en tant que terminographe³, pourra consigner sur fiche après avoir terminé la recherche sont le **terme** qui a fait l'objet de l'étude, son **équivalent** dans une autre langue, son **domaine d'emploi**, sa **cote de pondération**, sa **catégorie lexicale et grammaticale**, l'**indication du pays** où il est principalement employé, sa **définition**, un **contexte**, une **note** qui au besoin explique ses particularités, les **synonymes** ou **quasi-synonymes**, les **abréviations**, les **variantes orthographiques**, les **formes fautives** et les **sources** auxquelles ces données ont été empruntées. La fiche doit être signée et datée.

Il arrive que le terminologue, à la suite de sa recherche, rédige une fiche complète, c'est-à-dire qui rassemble la majorité des données énumérées ci-dessus. Mais le plus souvent, l'enregistrement des résultats se fait de façon étalée dans le temps. Le terminologue consigne les données dont il dispose à la

³ Voir à ce sujet le commentaire de Guy Rondeau dans son Introduction à la terminologie, note 2, p. 18.

suite de sa recherche en sachant que d'autres viendront s'y ajouter lors de recherches ultérieures ou encore, il est lui-même en mesure de compléter des données déjà enregistrées lors de recherches antérieures. Cette dynamique permet au terminologue d'assurer l'épuration ou la mise à jour des fiches terminologiques.

Le terminologue se doit d'assurer la conservation des résultats de chacune de ses recherches pour favoriser la diffusion d'une terminologie uniforme, et pour enrichir le fonds terminologique existant. Ceci lui permettra par le fait même de réaliser plus facilement un des objectifs de la recherche terminologique ponctuelle: répondre au besoin de l'utilisateur dans le plus bref délai.

Le tableau de la page suivante présente une vue d'ensemble des étapes décrites au cours de l'exposition des trois parties fondamentales de la recherche terminologique ponctuelle à savoir, **la préparation à la recherche, la recherche** proprement dite et **la conclusion de la recherche.**

Cheminement général de la recherche terminologique ponctuelle

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la recherche
Analyse des éléments de la demande	identification du terme	Collecte des données	Synthèse de la recherche
	relevé de la définition	Établissement de la liste des mots-clés	Communication des résultats de la recherche
	identification du domaine d'emploi	Analyse de l'unité terminologique	
	relevé du microcontexte	Analyse de la définition	
	relevé du macrocontexte	Analyse des contextes	
	identification du degré de lexicalisation	Établissement de l'équivalence	
	identification de la catégorie de langue	Critique de l'emploi du terme	
	identification du niveau de langue	Création du terme	
	identification du caractère étranger du terme		
	identification du caractère régional du terme		
	identification de termes seconds		
	identification du statut du terme		
Évaluation des ressources disponibles	choix de la documentation		
	identification de consultants		

Illustration des types de recherches terminologiques ponctuelles

Afin de mieux faire voir les cheminements particuliers à chaque type de recherche terminologique ponctuelle, une série de six exemples reprend ici, sous son aspect pragmatique, la typologie proposée.

Les deux premiers exemples de la série illustrent une recherche qui se déroule du terme à la notion, en quête d'une définition et d'autres données terminologiques. L'étude du terme **numineux** propose la description du type de recherche le plus fréquent en terminologie ponctuelle unilingue. L'étude du terme **véliplanchiste**, quant à elle, relève du même type mais veut souligner la nature particulière du néologisme et du type de recherche qu'il commande.

Le troisième exemple, l'étude du terme **dérompeuse**, sert à compléter la démonstration en illustrant la démarche inverse, c'est-à-dire la recherche du terme à partir de la notion. Le quatrième, l'étude du terme **averse de neige** illustre la recherche de l'attestation du terme: il s'agit cette fois d'une unité complexe qui fait appel aux données de la langue générale.

Enfin, les deux derniers exemples débouchent sur la recherche terminologique comparée. À l'aide d'une unité lexicalisée d'abord, puis à partir d'une unité néologique, toutes deux de la langue de départ, ces études permettront d'examiner la méthode particulière à la recherche terminologique bilingue.

L'illustration de la typologie à l'aide d'exemples est essentielle à la démonstration de la diversité des recherches qui, somme toute, sont extrêmement singulières. Chacune d'elles amène le terminologue à faire un choix, parmi plusieurs possibles, d'une série d'étapes proposées, à la lumière d'une fine analyse des besoins de l'utilisateur. Un schéma permettra de se représenter clairement le cheminement de la recherche effectuée par le terminologue.

Pour plus de commodité, nous avons reporté les bibliographies particulières à chaque étude à la fin de la publication, à la suite de la bibliographie générale.

5.1. La recherche du sens du terme

5.1.1. L'étude du terme **numineux**

Question : Que signifie le terme **numineux**?

PRÉPARATION À LA RECHERCHE

Analyse des éléments
de la demande
- 2.1.

Une secrétaire de cégep appelée à donner des renseignements généraux sur le programme des sciences humaines offert par l'établissement s'interroge sur le sens d'un terme utilisé dans la description d'un cours d'introduction à l'ethnologie. Il s'agit du terme **numineux** dont elle affirme n'avoir pas trouvé d'attestation ni, par conséquent, de définition dans le Petit Robert et dans le Petit Larousse.

Identification du terme
- 2.1.1.

Compte tenu des indications de l'usagère, le terminologue présume que l'absence de l'entrée **numineux** dans les dictionnaires de langue générale s'explique par le fait qu'il s'agit sans doute d'un terme d'usage peu courant. S'il se fie au macrocontexte dans lequel il est employé, le terminologue en déduit de plus qu'il est en présence d'un terme technique, qui doit appartenir au domaine de l'ethnologie, ou à tout le moins, au domaine plus vaste des sciences humaines.

Identification du degré de
lexicalisation
- 2.1.6

Relevé du
macrocontexte
- 2.1.5.

Bref, l'usagère demande au terminologue de trouver la définition de **numineux**, qui serait un terme du domaine de l'ethnologie ou, de façon plus large, du domaine des sciences humaines. Les éléments de la demande paraissent suffisamment précis pour autoriser le terminologue à entreprendre la recherche.

Identification du domaine
d'emploi
- 2.1.3.

Évaluation des
ressources
disponibles
- 2.2.

L'analyse des éléments de la demande lui ayant permis de bien cerner la question de l'usagère, le terminologue pense aux outils dont il compte se servir pour accomplir son travail. Étant donné qu'il dispose d'un terme pour lequel il cherche une défini-

Choix de la
documentation
- 2.2.1.

tion ou, autrement dit, qu'il doit procéder du terme à la notion, il pourra recourir directement aux ouvrages lexicographiques, soit aux fichiers, aux dictionnaires de langue, aux dictionnaires encyclopédiques, aux encyclopédies et aux dictionnaires, lexiques ou vocabulaires spécialisés en ethnologie et en sciences humaines. Au cas où ces sources ne lui fourniraient pas d'attestation ni de définition du terme **numineux**, il aura la possibilité de dépouiller des ouvrages paralexigraphiques portant sur l'ethnologie ou sur les sciences humaines pour tenter d'y trouver le terme et d'en découvrir la signification. S'il arrivait que l'information qu'il cherche ne soit pas dans la documentation qu'il se propose de consulter, il pourra faire appel à un spécialiste de l'ethnologie ou des sciences humaines pour l'aider à réexaminer le problème.

Identification
de consultants
- 2.2.2.

LA RECHERCHE

Collecte des données
- 3.1.

Après avoir évalué de façon générale les types d'ouvrages qu'il entend utiliser pour effectuer la recherche, le terminologue commence à les consulter en débutant par les ouvrages lexicographiques généraux, puisque le terme ne lui paraît pas hautement technique et qu'il appartient au domaine des sciences humaines dont une grande partie du vocabulaire se trouve dans ce type de documentation. Il consulte donc les fichiers manuels (de langue générale) et informatisés, les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques, soit le Petit Robert, le Petit Larousse (même si l'usagère affirme avoir cherché dans ces deux derniers dictionnaires, étant donnée que d'une édition à l'autre l'information peut différer), le Logos, le Lexis, le Dictionnaire du français contemporain, le Grand Robert, le Grand Larousse encyclopédique, le Grand Larousse de la langue française et le Dictionnaire encyclopédique Quillet. Puisque la recherche dans ces

ouvrages est infructueuse, il consulte ensuite des documents paralexigraphiques soit l'Encyclopaedia Universalis, l'encyclopédie Clartés, l'Encyclopédie thématique Weber et l'encyclopédie Alpha.

Seule l'Encyclopaedia Universalis contient le terme **numineux**. En effet, le terme paraît à l'index de cette encyclopédie accompagné d'un renvoi à l'article <<Rites>>. Le passage qui intéresse plus particulièrement le terminologue se lit comme suit:

<<L'homme est libre ou se croit tel, ce qui fait naître en lui une certaine angoisse. Son action, son existence même lui semblent comporter une marge d'indétermination, par là même d'insécurité. Il éprouve ainsi le sentiment de quelque chose d'autre, qu'il ne peut maîtriser. C'est ce que les anthropologues appellent, à la suite de Rudolf Otto, le **numineux**. Ce terme plus large que celui de sacré, désigne non seulement ce qui est surnaturel, mais ce qui se révèle comme mystérieux, à la fois attirant et effrayant. Ce qui échappe à la règle est inquiétant, et en même temps puissant. C'est pourquoi l'homme, quand il a le sentiment du numineux, de ce qui lui échappe, est tenté à la fois de s'en écarter et de s'en servir, ou bien, tout à la fois, de se préserver de ses dangers et de se mettre sous sa protection. De là résultent les attitudes fondamentales autour desquelles, en vertu de leurs fonctions anthropologiques, s'ordonnent les rites: la purification, la magie et la religion.¹>>

Ce texte atteste donc l'existence du terme **numineux** et fournit suffisamment d'éléments qui pourraient permettre d'élaborer une définition. Cependant, comme les indications de l'usagère laissent croire que le terme relève de l'ethnologie, le ter-

¹ Encyclopaedia Universalis, v. 14, p. 284.

minologue juge qu'il est essentiel de consulter les ouvrages lexicographiques et paralexiconographiques de ce domaine afin de vérifier s'ils en donnent une définition plus spécifique.

À l'aide du fichier documentaire, il cherche des ouvrages spécialisés en ethnologie. Il note un certain nombre de titres de documents des deux catégories. Ceux qui lui paraissent les plus pertinents, d'après les données bibliographiques, sont le Dictionnaire de l'ethnologie de Michel Panoff et L'ethnologie de Jean Cazeneuve.

Dans le Dictionnaire de l'ethnologie, le terminologue trouve le terme **numineux** consigné comme entrée et défini de la façon suivante:

<<Nom utilisé par certains auteurs pour désigner ce qui fait qu'une chose, un être ou un événement possède un caractère mystérieux révélant son affinité avec le surnaturel et le sacré. On peut ainsi éviter, si nécessaire, les connotations religieuses qui risqueraient de déparer un discours à prétention scientifique.²>>

Pour sa part, L'ethnologie de Jean Cazeneuve comprend de nombreux passages où figure le terme **numineux**, dont le plus intéressant est le contexte définitoire que voici:

<<LE SURNATUREL, LE NUMINEUX. Dire qu'il s'agit en fin de compte du sentiment du sacré, ce serait limiter le problème à celui de la religion. Nous préférons, quant à nous, employer le terme proposé par Rudolf Otto dans son étude sur le sacré. C'est celui de <<numineux>>, dont on reconnaîtra la racine latine (numen). Le numineux, selon cet au-

² Panoff, Michel. Dictionnaire de l'ethnologie, p. 197.

teur, correspond à un <<sentiment originaire et spécifique>> dont la notion de sacré serait le résultat final. Le numineux, c'est ce qui fait qu'une chose, un être ou un événement se présente comme mystérieux, et comme révélant qu'il y a autre chose que le simple donné. On peut dire aussi que le numineux est ce qui se révèle comme surnaturel.³>>

Pour faire le point à cette étape de la recherche, le terminologue note qu'il a maintenant une définition tirée du Dictionnaire de l'ethnologie et deux contextes définitoires empruntés à l'Encyclopaedia Universalis et à L'ethnologie. Il devrait donc avoir en main ce qu'il faut pour fournir une réponse à l'usagère.

Analyse de la
définition
- 3.4.

Afin de vérifier s'il peut lui transmettre telle quelle la définition que donne le Dictionnaire de l'ethnologie ou s'il doit y apporter des modifications tenant compte de détails importants fournis par les autres ouvrages, le terminologue compare cette définition aux contextes définitoires qu'il a trouvés dans l'Encyclopaedia Universalis et L'ethnologie. Il constate d'abord que les trois sources s'entendent pour définir le terme **numineux** comme <<ce qui fait qu'une chose, un être ou un événement se révèle comme mystérieux>>. Toutefois, il note que l'Encyclopaedia Universalis et L'ethnologie précisent que le terme **numineux** est plus large que les termes **surnaturel** et **sacré** qui limitent le problème à celui de la religion, alors que le Dictionnaire de l'ethnologie en fait pratiquement des synonymes et indique par ailleurs que le terme **numineux** permet d'éviter, si nécessaire, les connotations religieuses.

Analyse des
contextes
- 3.5.

Critique de
l'emploi du
terme
- 3.7.

³ Cazeneuve, Jean. L'ethnologie, p. 131.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Synthèse de la
recherche
- 4.1.

En conclusion, le terminologue retient comme définition du terme **numineux** un énoncé qui fait la synthèse des traits sémantiques essentiels contenus dans la définition et les contextes définitoires qu'il a relevés dans les sources lexicographiques spécialisées et paralexigraphiques: <<phénomène qui fait qu'une chose, un être ou un événement se révèle comme mystérieux>>. Il importera toutefois de signaler à l'usagère que l'extension de la notion varie selon les ouvrages ainsi que les liens synonymiques du terme **numineux** avec les termes **surnaturel** et **sacré**. Considérant que les données recueillies suffisent pour répondre au besoin de l'usagère et que les sources sont fiables, le terminologue s'estime prêt à transmettre les résultats.

Communication des
résultats de la
recherche
- 4.2.

Il confirme à l'usagère que le substantif **numineux** est un terme technique du vocabulaire de l'ethnologie et lui communique la définition qu'il a formulée à partir des données recueillies dans l'Encyclopaedia Universalis, le Dictionnaire de l'ethnologie de Michel Panoff et L'ethnologie de Jean Cazeneuve, sources qu'il cite à l'appui. En terminant, le terminologue indique à l'usagère la différence qu'on note dans l'étendue du champ d'application de la notion selon l'ouvrage consulté.

Enregistrement des
résultats de la
recherche
- 4.3.

Par la suite, le terminologue procède à l'enregistrement des données terminologiques suivantes:

Terme: numineux

Domaine d'emploi: ethnologie

Catégorie lexicale: substantif

Catégorie grammaticale: masculin singulier

Définition: Phénomène qui fait qu'une chose, un être ou un événement se révèle comme mystérieux.

Contexte: LE SURNATUREL, LE NUMINEUX. Dire qu'il s'agit en fin de compte du sentiment du sacré, ce serait limiter le problème à celui de la religion. Nous préférons, quant à nous, employer le terme proposé par Rudolf Otto dans son étude sur le sacré. C'est celui de <<numineux>>, dont on reconnaîtra la racine latine (numen). Le numineux, selon cet auteur, correspond à un <<sentiment originaire et spécifique>> dont la notion de sacré serait le résultat final.

Quasi-synonymes: surnaturel, sacré

Sources: Cazeneuve, Jean. L'ethnologie. Paris, Larousse, 1967, 383 p.

Encyclopaedia Universalis. 20 v. Paris, Encyclopaedia Universalis France, 1968.

Panoff, Michel. Dictionnaire de l'ethnologie. Paris, Payot, 1973, 293 p.

Signature et date:

Cheminement de la recherche du sens du terme NUMINEUX

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la recherche
Que signifie le terme numineux ?	Analyse des éléments de la demande	Collecte des données Analyse de la définition Analyse des contextes Critique de l'emploi du terme	Synthèse de la recherche Communication des résultats de la recherche Enregistrement des résultats de la recherche
	identification du terme identification du degré de lexicalisation relevé du macrocontexte identification du domaine d'emploi		
	Évaluation des ressources disponibles		
			choix de la documentation identification de consultants

5.1. La recherche du sens du terme

5.1.2. L'étude du terme **véliplanchiste**

Question : Que signifie le terme **véliplanchiste**?

PRÉPARATION À LA RECHERCHE

Analyse des éléments
de la demande - 2.1.

Relevé du macro-
contexte - 2.1.5.

Relevé du micro-
contexte - 2.1.4.

Identification du
terme - 2.1.1.

Identification du
degré de lexic-
alisation - 2.1.6.

Identification
du domaine
d'emploi - 2.1.3.

Identification
de la catégorie
de langue - 2.1.7.

Évaluation des
ressources
disponibles
- 2.2.

En révisant un article consacré à l'île Maurice, un correcteur d'épreuves relève le terme **véliplanchiste** dans un paragraphe qui traite brièvement des activités touristiques propres à cet endroit. Le microcontexte est le suivant: <<Dans les eaux mauriciennes, vous vous découvrirez peut-être l'âme d'un **véliplanchiste**.>> Il désire connaître la signification de ce terme pour avoir une meilleure compréhension du texte. N'ayant pu le trouver dans les dictionnaires généraux qu'il a en sa possession, il s'est demandé, s'il n'était pas en présence d'un néologisme.

À partir des indices que fournit le contexte associatif dont il dispose, le terminologue peut présumer qu'il s'agit d'un terme appartenant au vocabulaire d'un sport nautique, puisqu'il est question des <<eaux mauriciennes>>. De plus, le macrocontexte indique que le passage d'où est tiré **véliplanchiste** s'insère dans un bref aperçu des loisirs offerts aux touristes. Si son hypothèse est juste, le terminologue a vraisemblablement affaire à un terme de la langue technique relevant du domaine du nautisme.

L'ensemble des données recueillies au cours de l'analyse des éléments de la demande permet au terminologue de prévoir la marche à suivre pour effectuer sa recherche.

Il évalue d'abord de façon globale le type de ressources dont il pourra se servir pour entreprendre la recherche de la dé-

*Choix de la
documentation*
- 2.2.1.

definition du terme. D'une part, comme il a à traiter un cas de recherche unilingue française, il retiendra des documents de langue française. D'autre part, comme la recherche se fera du terme à la notion, il s'intéressera tout d'abord aux ouvrages lexicographiques généraux et spécialisés, y compris les fichiers informatisés et manuels. Les vocabulaires, glossaires et dictionnaires portant sur le sport en général et le nautisme en particulier seront privilégiés. Toutefois, comme il existe une présomption quant au caractère néologique du terme, il prêtera une attention particulière aux recueils de néologismes.

Pour effectuer cette sélection, le terminologue aura recours aux fichiers manuels et automatisés de documentation et aux catalogues de publication. Ceux-ci lui seront fort utiles pour obtenir, à partir des descripteurs pertinents tels que nautisme, sport aquatique, navigation à voile, navigation de plaisance et **yachting** une vue d'ensemble de la documentation disponible, en même temps qu'une idée précise du contenu et des dates de publication des ouvrages. Il prévoit arrêter son choix sur les documents les plus récents, donc sur ceux qui sont susceptibles de renfermer un terme nouvellement créé. Le terminologue sera également bien inspiré de prendre note des ouvrages paralexigraphiques traitant de nautisme, au cas où le caractère néologique du terme serait confirmé et qu'il n'en existerait aucune attestation dans les ouvrages lexicographiques. Enfin, il prendra connaissance de la liste des consultants du domaine.

*Identification
de consultants*
- 2.2.2.

LA RECHERCHE

Collecte des
données - 3.1.

Après l'évaluation des ressources disponibles, la première étape consiste à vérifier si le terme **véliplanchiste**, accom-

pagné ou non d'une définition ou d'autres informations éclairantes, se trouve dans la documentation sélectionnée.

Le terminologue entreprend de consulter les ouvrages lexicographiques généraux et spécialisés en commençant par les fichiers terminologiques automatisés et manuels. En consultant les fichiers, il trouve une attestation du terme **véliplanchiste**, défini comme un <<Adepté du sport de la planche à voile>>. Cette définition confirme l'impression qu'avait le terminologue à la suite de l'analyse des éléments de la demande. Il s'agit bien d'un terme technique du domaine du nautisme. Le terme **planchiste** est donné comme synonyme. Il y est toutefois précisé que celui-ci est de niveau de langue familier. Les données proviennent d'une fiche rédigée par le Comité de linguistique de Radio-Canada ¹ en 1981. Il y a de fortes chances que le terme **véliplanchiste** soit de création récente.

Critique de
l'emploi du
terme
- 3.7.

Pour avoir une idée plus précise du degré de lexicalisation du terme, le terminologue consulte les dernières éditions des ouvrages lexicographiques généraux, les dictionnaires spécialisés en nautisme les plus récents et les recueils de néologismes ². Aucun d'entre eux n'atteste le terme. Il en conclut que **véliplanchiste** est un néologisme, comme le croyait l'utilisateur.

Analyse de
l'unité terminologique
- 3.3.

Pour être en mesure de juger de la qualité du terme **véliplanchiste**, le terminologue entreprend une analyse attentive du terme et des procédés de création lexicale mis en oeuvre. Pour déterminer à quelle catégorie de néologismes **véliplanchiste** appartient, le terminologue procède par déduction. En effet, l'absence

¹ Comité de linguistique de Radio-Canada. Fiche n° 486.

² Cf. note 21, p. 62.

du terme dans la documentation permet de constater qu'il ne s'agit pas d'une unité déjà en usage à laquelle on aurait attribué un sens nouveau; la possibilité d'un néologisme sémantique est écartée. Du point de vue lexical, le terme ne se rattache pas, directement ou indirectement, au système d'une langue étrangère; ce n'est donc pas non plus un emprunt. Le terminologue conclut qu'il a affaire à un néologisme de forme et il poursuit l'étude du terme par la fragmentation de **véliplanchiste**: il isole les éléments véli- et planche.

Le premier de ceux-ci n'est pas considéré comme un préfixe dans la langue française, mais on le retrouve dans la formation du terme **vélivole** employé adjectivement pour qualifier ce qui est relatif au vol à voile et substantivement pour désigner celui qui pratique ce sport. L'étymologie de **vélivole** nous apprend que **véli-** vient du latin *velum* qui veut dire voile. En faisant un rapprochement entre **vélivole** et **véliplanchiste**, on peut conclure que l'élément **véli-** du terme à l'étude recouvre la notion de voile.

La documentation paralexiconographique ³ traitant du nautisme révèle l'existence d'un sport relativement récent originaire des États-Unis et dont la popularité commence à s'étendre aux pays francophones. Il consiste à glisser sur l'eau debout sur une planche de surf en utilisant la force du vent à l'aide d'une voile tenue à bout de bras. Jusqu'à maintenant, ce sport était désigné par l'emprunt lexical **windsurfing**, mais la vogue qu'il connaît dans les pays de langue française, semble-t-il, a donné naissance à l'appellation **planche à voile** comme concurrent du terme anglais.

³ Cf. Bibliographies particulières, B., p. 154.

Analyse de
l'unité
terminologique
- 3.3.

En comparant les éléments planche et voile contenus dans **planche à voile** et dans **véliplanchiste**, le terminologue se rend compte qu'ils recouvrent les mêmes notions. Le suffixe **-iste**, pour sa part, donne un renseignement supplémentaire et extrêmement pertinent; la consultation du dictionnaire Dubois⁴ qui traite de la dérivation suffixale rappelle au terminologue qu'il s'agit d'un suffixe nominal <<concret>> qui sert à désigner <<celui qui agit>>.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Synthèse de
la recherche
- 4.1.

Le terminologue passe en revue les résultats qu'il a obtenus au cours de sa recherche. Il constate qu'il dispose de la définition du terme et qu'il est en mesure de confirmer le caractère néologique de l'unité terminologique. De plus, l'analyse du terme qu'il a effectuée lui permet d'identifier le type de néologisme dont il s'agit et d'en expliquer la formation. Le terminologue retient également le synonyme familier **planchiste**. Le terminologue estime que les données sont suffisantes et qu'il les a obtenues de sources fiables.

Communication des
résultats de la
recherche
- 4.2.

Le terminologue informe l'utilisateur que le terme **véliplanchiste** est un néologisme de forme, qu'il en a trouvé une attestation dans un document de 1981 et qu'il sert à désigner l'adepte du sport de la planche à voile. Il ajoute que l'élément **véli-** renvoie à l'idée de voile, que le mot planche se retrouve dans le radical de **planchiste**, et que le suffixe **-iste** y ajoute l'idée d'agent tout comme dans la série cycliste, équilibriste et pugiliste.

⁴ Cf. Bibliographies particulières, B., p. 157.

En comparant les éléments planche et voile contenus dans **planche à voile** et dans **véliplanhiste**, le terminologue se rend compte qu'ils recouvrent les mêmes notions. Le suffixe **-iste**, pour sa part, donne un renseignement supplémentaire et extrêmement pertinent; la consultation du dictionnaire Dubois⁴ qui traite de la dérivation suffixale rappelle au terminologue qu'il s'agit d'un suffixe nominal <<concret>> qui sert à désigner <<celui qui agit>>.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Le terminologue passe en revue les résultats qu'il a obtenus au cours de sa recherche. Il constate qu'il dispose de la définition du terme et qu'il est en mesure de confirmer le caractère néologique de l'unité terminologique. De plus, l'analyse du terme qu'il a effectuée lui permet d'identifier le type de néologisme dont il s'agit et d'en expliquer la formation. Le terminologue retient également le synonyme familier **planhiste**. Le terminologue estime que les données sont suffisantes et qu'il les a obtenues de sources fiables.

Le terminologue informe l'utilisateur que le terme **véliplanhiste** est un néologisme de forme, qu'il en a trouvé une attestation dans un document de 1981 et qu'il sert à désigner l'adepte du sport de la planche à voile. Il ajoute que l'élément **véli-** renvoie à l'idée de voile, que le mot planche se retrouve dans le radical de **planhiste**, et que le suffixe **-iste** y ajoute l'idée d'agent tout comme dans la série cycliste, équilibriste et pugiliste.

⁴ Cf. Bibliographies particulières, B., p. 157.

Le terminologue pourra également indiquer à l'utilisateur qu'en langue familière, on utilise aussi tout simplement **planchiste**.

Enregistrement des
résultats de la
recherche - 4.3.

Le terminologue dispose déjà d'une fiche portant sur le terme **véliplanchiste**:

Terme: véliplanchiste

Domaine d'emploi: nautisme

Catégorie lexicale: substantif

Catégorie grammaticale: masculin singulier

Définition: Adeptes du sport de la planche à voile.

Synonyme: planchiste (fam.)

Source: Comité de linguistique de Radio-Canada. Fiche
n° 486. 1981.

Signature et date:

À cette fiche, il ajoute:

Note: néologisme de forme, créé au moyen des éléments **véli-** pour voile, **planch-** pour planche à voile et **-iste** pour indiquer l'agent.

Cheminement de la recherche du terme **VÉLIPLANCHISTE**

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la demande
Que signifie le terme véliplanchiste ?	Analyse des éléments de la demande	Collecte des données	Synthèse de la recherche
	relevé du macrocontexte relevé du microcontexte identification du terme	Critique de l'emploi du terme	Communication des résultats de la recherche
	identification du degré de lexicalisation	Collecte des données	Enregistrement des résultats de la recherche
	identification du domaine d'emploi	Analyse de l'unité terminologique	
	identification de la catégorie de langue	Collecte des données	
	Évaluation des ressources disponibles	Analyse de l'unité terminologique	
	choix de la documentation identification de consultants		

5.2. La recherche du terme correspondant à la notion

5.2.1. L'étude du terme *dérompeuse*

Question : Quel est le terme français qui sert à désigner la machine décrite par l'utilisateur?

PRÉPARATION À LA RECHERCHE

Analyse des éléments de la demande - 2.1.

Relevé du macro-contexte - 2.1.5.

Relevé de la définition - 2.1.2.

Un acheteur d'une usine textile qui s'apprête à commander une machine chez un fabricant européen désire connaître le terme propre qui la désigne en français. Cette machine textile, qui se compose principalement de rouleaux, est employée pour la fabrication des tissus et sert plus exactement à éliminer le surplus d'apprêt au stade du finissage.

Identification du domaine d'emploi - 2.1.3.

Identification de la catégorie de langue - 2.1.7.

Déjà les quelques données et la définition recueillies auprès de l'utilisateur indiquent au terminologue que sa demande a trait au domaine du textile et sans doute plus précisément au finissage textile. Elles lui permettent également de déduire que le terme désiré doit relever de la langue technique étant donné la nature du domaine auquel il appartient.

Les informations qui ressortent de l'analyse des éléments paraissent suffisamment éclairantes au terminologue pour qu'il entreprenne la recherche du terme. Il dispose en effet d'une définition assez précise de l'objet à dénommer, il connaît le domaine de la recherche et il sait qu'il cherche un terme technique.

Évaluation des ressources disponibles - 2.2.

Le but de la recherche est de trouver un terme à partir d'une notion. Le fait de ne pas disposer du terme prive donc le terminologue de la possibilité de recourir directement aux entrées des sources lexicographiques.

Mais, l'analyse des éléments de la demande lui a permis de recueillir un certain nombre d'éléments définitoires à partir desquels il peut envisager de dépouiller des articles pertinents contenus dans les ouvrages lexicographiques généraux, de même que des textes traitant du textile qu'il pourra relever dans des sources paralexigraphiques telles que les encyclopédies, les monographies, les manuels, les périodiques, les normes et autres documents qu'il identifiera au cours de la recherche si le besoin de les consulter s'impose. Si le dépouillement de la documentation lui livre des termes qui l'intéressent, il utilisera de nouveau les ouvrages lexicographiques, généraux et spécialisés, pour en chercher le sens et, par le fait même, vérifier si le terme qu'il cherche s'y trouve. En fin de recherche, la consultation de dictionnaires d'utilisation courante pourra aussi lui permettre, si cela est nécessaire, de porter un jugement sur l'usage du terme. Finalement, il retient le nom d'un consultant auquel il pourra faire appel si ses recherches dans la documentation devaient se révéler infructueuses.

LA RECHERCHE

Avant de consulter la documentation, le terminologue passe en revue les éléments de définition qui ont attiré son attention à l'étape de l'analyse des éléments de la demande, ceci afin de repérer des mots-clés à partir desquels pourra s'effectuer la collecte des données. Il relève parmi les descripteurs que lui a fournis l'usager les termes **machine, textile, fabrication, tissus, apprêt** et **finissage**. Comme il se propose de commencer sa recherche en se servant des ouvrages lexicographiques généraux, et paralexigraphiques de type encyclopédique, il ne juge pas utile de conserver les termes **machine, fabrication** et **tissus**, étant

Choix de la
documentation
- 2.2.1.

Identification
de consultants
- 2.2.2.

Analyse de la
définition
- 3.4.

Établissement de
la liste des
mots-clés
- 3.2.

donné leur trop grande extension au regard de la recherche qu'il a à effectuer. En les ordonnant du général au particulier, il retient comme mots-clés le terme **textile**, qui représente le domaine auquel se rapporte la recherche, ainsi que les termes **apprêt** et **finissage**, qui ont un lien direct avec la notion qu'il désire dénommer, puisque la machine concernée sert à éliminer le surplus d'apprêt des tissus et qu'elle est employée au stade du finissage des tissus.

Collecte des
données - 3.1.

Le terminologue commence par consulter notamment le Grand Larousse de la langue française, le Grand Robert, le Trésor de la langue française, le Grand Larousse encyclopédique, le Dictionnaire encyclopédique Quillet, la Nouvelle encyclopédie du monde, l'encyclopédie Alpha et l'Encyclopedia Universalis aux entrées **textile**, **apprêt** et **finissage**. Il consulte également l'Encyclopédie scientifique et technique et l'Encyclopédie internationale des sciences et des techniques.¹.

Il relève ensuite des passages traitant de ces mêmes notions dans la documentation paralexiconographique autre que les encyclopédies, principalement dans les Normes françaises, les normes de l'I.S.O., les Techniques de l'ingénieur, la Technologie des matières et industries textiles, les périodiques du domaine du textile tels que L'industrie textile, Vêtir, Le moniteur de la maille, Maille informations et les périodiques traitant du matériel et de l'équipement industriels, dont Industries et techniques, Les industries françaises d'équipement, L'usine nouvelle et Matériels nouveaux et techniques mondiales.².

¹ Cf. Bibliographies particulières, C., p. 157-165.

² Cf. Id., p. 159-160.

En dépouillant les articles qui paraissent aux entrées **textile, apprêt et finissage** des ouvrages lexicographiques généraux et paralexigraphiques de type encyclopédique, le terminologue ne trouve aucune description qui corresponde fidèlement à la notion qu'il désire dénommer. Il y relève néanmoins un certain nombre de termes, soit des noms d'opérations de finissage comme **assouplissage, brossage, calandrage, décatissage, grattage, satinage**, auxquels il pourra revenir pour explorer d'autres avenues si la poursuite du dépouillement des autres sources paralexigraphiques devait ne pas lui fournir de réponse.

Établissement
de la liste
des mots-clés
- 3.2.

Il entreprend de dépouiller les textes se rapportant au textile en commençant par les documents normalisés, soit les Normes françaises G40 à G49 et les normes de l'I.S.O. 2187, 2205, 2544 et 5240. Il poursuit avec les Techniques de l'ingénieur aux articles A2350 et A2352 et la Technologie des matières et industries textiles, se réservant les périodiques pour une collecte ultérieure. La recherche dans ces documents est infructueuse.

Collecte des
données
- 3.1.

Le terminologue passe ensuite au dépouillement des périodiques spécialisés dans le domaine du textile et dans celui du matériel industriel. Les premiers, L'industrie textile, Vêtir, Le moniteur de la maille, et Maille informations ne lui livrent pas l'information qu'il cherche. Il passe aux seconds, Industries et techniques, Les industries françaises d'équipement, L'usine nouvelle et Matériels nouveaux et techniques mondiales. En parcourant ces périodiques, il découvre dans le numéro de décembre 1968 de Les industries françaises d'équipement un article intitulé << L'usine de finissage de tissus de Bir Kassaa (Tunisie) >>, qui lui paraît tout à fait pertinent en raison du contenu qu'annonce son titre. Il le parcourt et y repère le paragraphe suivant:

Établissement
de la liste
des mots-clés
- 3.2.

<<Dans le secteur des rames d'apprêt, la mise en place d'un matériel très diversifié (humecteuse, calandre, dérompeuse, similiseuse, polymériseuse, sanforiseuse) permet l'application de la gamme complète de tous les finissages y compris les apprêts les plus élaborés^{3.}>>

Puisqu'il est question de <<matériel très diversifié>>, d'<<application de la gamme complète de tous les finissages>> et d'<<apprêts les plus élaborés>>, le terminologue croit que la liste des machines citées dans ce passage comprend peut-être le terme qui l'intéresse. Afin de s'en assurer, il cherche les définitions des mots-clés **humecteuse**, **calandre**, **dérompeuse**, **similiseuse**, **polymériseuse** et **sanforiseuse** dans les sources lexicographiques.

Collecte des
données
- 3.1.

Pour trouver le terme **humecteuse**, il consulte d'abord le fichier, qui lui fournit des sources dans lesquelles le terme apparaît, mais sans définition. Il s'en remet donc aux ouvrages lexicographiques de type encyclopédique et trouve dans le Grand Larousse encyclopédique le terme **humecteur**, plutôt qu'**humecteuse**, défini comme suit:

<<Appareil à l'aide duquel on pratique l'humectage de différents produits: étoffes, papiers, etc. (Il comporte en général une brosse rotative tournant dans un bac à eau et projetant des gouttes d'eau sur le tissu qui se déplace à proximité).⁴>>

Une vérification rapide dans d'autres ouvrages lexicographiques de même type lui permet de constater que le terme s'emploie au masculin ou au féminin et que sa définition correspond toujours sensible-

³ Les industries françaises d'équipement, p. 56.

⁴ Grand Larousse encyclopédique, v. 5, s.p.

ment à celle qui se trouve dans le Grand Larousse encyclopédique.

Comme cette description ne s'apparente aucunement à la notion qu'il désire dénommer, le terminologue passe immédiatement au terme **calandre**.

Collecte des
données - 3.1.

Au fichier, il relève quelques sources où figure le terme non accompagné d'une définition. Il fait de nouveau appel aux ouvrages lexicographiques de type encyclopédique pour en trouver une. Le Grand Larousse de la langue française indique que la **calandre** est une

Analyse de la
définition - 3.4.

<<Machine composée de cylindres, qui sert à lisser, lustrer ou glacer les étoffes, le papier⁵.>>

Le Dictionnaire encyclopédique Quillet, qui présente un caractère plus technique que le Grand Larousse de la langue française, la définit quant à lui comme une

<<Machine formée de cylindres, chauffés intérieurement et entre lesquels on fait passer des étoffes pour les presser, les lustrer, les moirer, au moyen d'un apprêt nommé parement⁶.>>

En comparant les définitions, le terminologue constate qu'elles mentionnent toutes deux que la **calandre** est une machine composée de cylindres - donc de rouleaux - mais qu'elle est destinée à presser et à lustrer les étoffes, et non pas à éliminer le surplus d'apprêt des tissus. Il en conclut que le terme **calandre** n'est

⁵ Grand Larousse de la langue française, v. 1, p. 564.

⁶ Dictionnaire encyclopédique Quillet, v. 2, p. 1002.

pas celui qui l'intéresse et il enchaîne avec le terme suivant, **dérompeuse.**

Collecte des
données - 3.1.

Cette fois, il trouve une définition du terme au fichier. Elle se formule comme suit:

<<Machine qui est destinée à enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux étoffes et aux tissus, afin de les assouplir. (Cette machine se compose de deux séries de rouleaux métalliques tournants: les uns lisses, les autres hérissés d'aspérités. Le tissu passe entre ces cylindres, et les aspérités contribuent, par leurs chocs successifs, à lui rendre sa souplesse naturelle).>>

Analyse de la
définition - 3.4.

Cette définition, tirée du Grand Larousse encyclopédique⁷, correspond fidèlement à la description fournie par l'utilisateur, ce que le terminologue constate après avoir comparé les descripteurs.

Définition du Grand

Larousse encyclopédique

- machine
- destinée à enlever l'excès d'apprêt
- que l'on donne aux étoffes et aux tissus
- se compose de deux séries de rouleaux

Définition de l'utilisateur

- machine textile
- sert à éliminer le surplus d'apprêt
- employée pour la fabrication des tissus
- composée principalement de rouleaux

Le terminologue vérifie si le terme se trouve dans le Dictionnaire encyclopédique Quillet. Il y est bien consigné, et l'objet

⁷ Grand Larousse encyclopédique, v. 3, s.p.

qu'il sert à dénommer y est défini comme une «<machine servant au dérompage⁸.>> Le **dérompage** est à son tour décrit comme l'«<opération mécanique qui a pour but d'enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux tissus⁹.>> Ces définitions confirment que le terme **dérompeuse** recouvre exactement la notion qu'il avait délimitée.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Collecte des
données - 3.1.

Analyse de
l'unité
terminologique
- 3.3.

Afin de voir si le terme est en usage au Québec, le terminologue consulte des sources terminologiques québécoises. Il trouve une attestation de **dérompeuse** dans le Lexique de l'industrie textile¹⁰, et il note dans le Lexique français-anglais¹¹ de la compagnie Dominion Textile, dont le siège social est à Montréal, le terme **dérompeuse d'apprêt**. Ces deux attestations confirment que **dérompeuse** est employé chez nous; cependant, le terme **dérompeuse d'apprêt** paraît douteux. En effet, l'emploi du terme **dérompeuse** n'a été relevé que dans le domaine du textile et sa définition indique que la machine qu'il désigne est destinée précisément à enlever l'excès d'apprêt des tissus. L'expression **dérompeuse d'apprêt** paraît redondante. De plus, comme les ouvrages lexicographiques de type encyclopédique attestent le terme simple et non pas le terme complexe, le terminologue estime qu'il est préférable de s'en tenir à **dérompeuse**.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

⁸ Dictionnaire encyclopédique Quillet, v. 2, p. 1763.

⁹ Id. *ibid.*

¹⁰ Office de la langue française. Lexique de l'industrie textile, p. 35.

¹¹ Dominion Textile. Lexique français-anglais, p. 37.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Synthèse de la
recherche - 4.1.

Le terminologue sait maintenant que la machine décrite par l'utilisateur dans sa demande est une **dérompeuse**. Il l'a découvert en cherchant la définition de mots-clés qu'il avait relevés au cours de ses lectures dans les ouvrages lexicographiques et paralexographiques. La présence du terme dans des sources terminologiques québécoises lui indique que son emploi ne pose aucune difficulté.

Comme il juge que ses sources sont fiables, il peut communiquer à l'utilisateur les résultats de sa recherche.

Communication des
résultats de la
recherche - 4.2.

Il informe l'utilisateur que la machine qu'il s'apprête à commander se nomme une **dérompeuse**. Il lui communique la définition du terme qu'il a relevé dans le Grand Larousse encyclopédique et qui correspond fidèlement à la description qu'il lui avait fournie.

Enregistrement
des résultats
de la recherche
-4.3.

Le terminologue dispose déjà d'une fiche portant sur le terme **dérompeuse**:

Terme: dérompeuse

Domaine d'emploi: textile

Catégorie lexicale: substantif

Catégorie grammaticale: féminin singulier

Définition: Machine destinée à enlever l'excès d'apprêt que l'on donne aux étoffes et aux tissus afin de les assouplir.

Note: Cette machine se compose de deux séries de rouleaux métalliques tournants: les uns lisses, les autres hérissés d'aspérités. Le tissu passe entre ces cylindres, et les aspérités contribuent, par leurs chocs successifs, à lui rendre sa souplesse naturelle.

Source: Dictionnaire encyclopédique Quillet. 8 v., Paris, Librairie Aristide Quillet, 1968-70, 2 suppl., 1971 et 1977, v. 2, p. 1 002.

Grand Larousse encyclopédique. 10 v., Paris, Librairie Larousse, 1960-68, 2 suppl., 1969 et 1975, v. 3, s.p.

Signature et date:

Le terminologue met à jour cette fiche en y ajoutant un contexte et les références de l'ouvrage qui lui a permis de souligner le caractère technique du terme ainsi que celles des deux ouvrages utilisés pour attester l'emploi du terme au Québec.

Contexte: Dans le secteur des rames d'apprêt, la mise en place d'un matériel très diversifié (humecteuse, calandre, dérompeuse, similiseuse, polymériseuse, sanforiseuse) permet l'application de la gamme complète de tous les finissages y compris les apprêts les plus élaborés.

Sources: Dominion Textile Limitée. Lexique français-anglais. 2^e édition, Montréal, 1972, p. 37.

Industries (les) françaises d'équipement. Paris, Compagnie française d'éditions, 1968, n^o 22, p. 56.

Office de la langue française. Lexique de l'industrie textile. Cahiers de l'Office de la langue française, n^o 23, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, p. 35.

Cheminement de la recherche du terme correspondant à la notion DÉROMPEUSE

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la recherche
Quel est le terme français qui sert à désigner la machine décrite par l'utilisateur?	Analyse des éléments de la demande relevé du macro-contexte relevé de la définition identification du domaine d'emploi identification de la catégorie de langue	Analyse de la définition Établissement de la liste des mots-clés Collecte des données Établissement de la liste des mots-clés Collecte des données Établissement de la liste des mots-clés Collecte des données	Synthèse de la recherche Communication des résultats de la recherche Enregistrement des résultats de la recherche
Évaluation des ressources disponibles	choix de la documentation recherche de consultants	Analyse de la définition Collecte des données Analyse de la définition Collecte des données	
Critique de l'emploi du terme	Collecte des données	Analyse de la définition Critique de l'emploi du terme	
Analyse de l'unité terminologique	Collecte des données	Analyse de l'unité terminologique	
Critique de l'emploi du terme	Collecte des données	Critique de l'emploi du terme	

5.3. La recherche de l'attestation du terme

5.3.1. L'étude du terme **averse de neige**

Question : Est-il correct d'employer l'expression **averse de neige**?

PRÉPARATION À LA RECHERCHE

Analyse des éléments
de la demande - 2.1.

Relevé du macro-
contexte - 2.1.5.

Identification du
terme - 2.1.1.

Identification du
degré de lexicoa-
lisation - 2.1.6.

Identification du
caractère régional
du terme - 2.1.10.

Un étudiant qui s'étonne de l'emploi fréquent de l'expression **averse de neige** à la radio, à la télévision et dans les journaux, demande si elle est acceptable, car, pour lui, l'averse est plutôt liée au phénomène de la pluie. Il affirme n'avoir trouvé le terme **averse de neige** dans aucun des dictionnaires généraux français qu'il a consultés et les définitions du terme **averse** qu'il a relevées confirment ses impressions en associant toutes l'averse à la pluie. De plus, en raison de l'absence du terme de ces dictionnaires, il exprime la possibilité qu'il s'agisse d'un régionalisme québécois.

À ces premiers éléments fournis par l'utilisateur s'en ajoutent quelques autres qui découlent de l'analyse du terminologue. Ainsi, sa connaissance des termes **averse** et **neige** lui suggère que la demande de l'utilisateur a trait au domaine de la météorologie. Le terme **averse de neige** appartient sans doute à la langue technique, mais il fait peut-être aussi partie de la langue commune à cause de sa large diffusion. Enfin, le terminologue observe que le terme **averse de neige** n'est pas de construction savante.

Il estime que son analyse des éléments de la demande lui a permis de rassembler suffisamment d'informations pertinentes sur le problème qui lui est soumis et que, de ce fait, elle l'autorise à poursuivre le travail amorcé.

À partir des indications recueillies, le terminologue procède à une évaluation d'ensemble des ressources susceptibles de

Identification du
domaine d'emploi
- 2.1.3.

Identification de
la catégorie de
langue - 2.1.7.

Évaluation des
ressources dis-
ponibles - 2.2.

l'aider dans sa recherche.

Choix de la
documentation
- 2.2.1.

Comme la question qui lui est posée concerne un terme français, il s'intéresse aux sources de langue française, à commencer par les ouvrages lexicographiques et non pas paralexigraphiques, étant donné que la recherche doit se faire du terme à la notion. Dans les ouvrages lexicographiques généraux, il cherchera la définition du terme **averse** et tentera de déterminer la compatibilité ou l'incompatibilité de la notion qu'il recouvre avec celle recouverte par le terme **neige**. Le terminologue fera ensuite de même avec les ouvrages lexicographiques spécialisés en météorologie qu'il aura découverts en consultant les fichiers de documentation. Il tentera également de trouver des ouvrages paralexigraphiques du domaine de la météorologie qui pourront finalement lui servir à fournir une appréciation quant à l'usage et à la fréquence d'emploi du terme **averse de neige**.

LA RECHERCHE

Analyse de l'unité
terminologique
- 3.3.

Avant d'effectuer une première collecte de données dans la documentation lexicographique générale unilingue, le terminologue réduit le syntagme **averse de neige** au segment **averse**, d'abord parce qu'il croit utile de délimiter de façon précise la notion recouverte par ce terme et ensuite parce que la connaissance qu'il a de ce type de documentation le porte à croire que c'est sous cette entrée qu'il trouvera attestées les expressions formées à partir du terme **averse**.

Collecte des
données - 3.1.

Le terminologue consulte les ouvrages lexicographiques généraux parmi lesquels il retient le Petit Robert, le Lexis, le Logos, le Dictionnaire du français contemporain, le Grand Robert,

le Grand Larousse de la langue française, le Trésor de la langue française, le Grand Larousse encyclopédique et le Dictionnaire encyclopédique Quillet ainsi que les fichiers de langue générale, dans lesquels il trouve le terme **averse** accompagné dans chaque cas d'une définition.

Analyse de la
définition - 3.4.

Le Petit Robert et le Grand Robert définissent l'**averse** comme suit: <<Pluie soudaine et abondante ¹.>> Le Logos: <<Pluie brève mais importante ².>> Le Lexis, le Dictionnaire du français contemporain, le Grand Larousse de la langue française et le Grand Larousse encyclopédique en donnent des définitions légèrement nuancées mais équivalant à toutes fins utiles à une <<pluie subite et abondante mais de peu de durée ³.>> Dans aucun de ces cas, il n'est fait allusion à la neige. Cependant, dans le Trésor de la langue française, l'**averse** est définie comme une

<< Précipitation subite, souvent de courte
durée mais tombant avec abondance, sous forme
de pluie, de grêle ou de neige ⁴.>>

et dans le Dictionnaire encyclopédique Quillet, comme une

-
- ¹ Robert, Paul. Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, p. 143 et Robert, Paul. Le Grand Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, v. 1, p. 364.
- ² Girodet, Jean. Logos, Grand dictionnaire de la langue française, p. 184.
- ³ Larousse de la langue française, Lexis, p. 137, Dictionnaire du français contemporain, p. 107, Grand Larousse de la langue française, v. 1, p. 343 et Grand Larousse encyclopédique, v. 1.
- ⁴ Imbs, Paul. Trésor de la langue française, v. 3, p. 1093.

<<Chute souvent violente mais de courte durée,
de gouttes, de flocons de neige ou de grêlons⁵.>>

Le terminologue apprend ainsi que la notion d'**averse** et celle de **neige** ne sont pas essentiellement incompatibles. D'ailleurs, en consultant le fichier du Comité de linguistique de Radio-Canada⁶ pour y chercher le terme **averse**, le terminologue repère une fiche consacrée au terme **averse de neige**. Selon cette fiche, dans la langue technique, les météorologues appliquent le terme **averse** à toute précipitation ayant les mêmes caractéristiques: pluie, neige, grêle.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Le terminologue entreprend la vérification de ces données dans les ouvrages terminologiques du domaine de la météorologie.

Collecte des
données - 3.1.

Il consulte le Glossaire de météorologie et de climatologie de G.-Oscar Villeneuve. Le terme **averse de neige** y figure comme entrée non accompagnée d'une définition. Toutefois, l'article consacré au terme **averse** énumère toutes les caractéristiques des averses en général, y compris par conséquent celles de l'**averse de neige**. L'**averse** y est définie comme une

Analyse de la
définition
- 3.4.

<<Précipitation de courte durée et souvent forte, tombant de nuages convectifs; les gouttes ou les particules solides qui la composent sont en général plus grosses que les éléments correspondants dans les autres précipitations. Les averses sont

⁵ Dictionnaire encyclopédique Quillet, v. 1, p. 515.

⁶ Comité de linguistique de Radio-Canada. Fiche n° 393.

caractérisées par leur début et leur fin brusques, par leurs variations généralement violentes et rapides d'intensité et, le plus souvent, par l'aspect du ciel: alternance rapide de nuages sombres et menaçants (Cumulonimbus) et d'éclaircies de courte durée 7.>>

Établissement de
la liste des
mots-clés - 3.2.

Pour obtenir d'autres attestations du terme **averse de neige**, le terminologue consulte des sources paralexigraphiques du domaine des sciences. Il commence d'abord par une encyclopédie et doit donc procéder par dépouillement. Afin de rendre cette opération possible, il choisit un mot-clé à partir duquel il pourra poursuivre la recherche. Parmi la liste des mots-clés **pluie, neige, nuage, chute et précipitation**, il retient le dernier qui paraît comme incluant dans plusieurs des définitions qu'il a relevées.

Collecte des
données - 3.1.

En consultant l'Encyclopédie internationale des sciences et des techniques à l'article <<Précipitations>>, le terminologue découvre le terme **averse de neige** dans le contexte associatif suivant:

Analyse des
contextes
- 3.5.

<<La commission technique de l'O.M.M. a établi une distinction entre la pluie ordinaire (aux gouttes d'au moins 0,5 mm, bien séparées) qui commence et s'achève progressivement et dont la durée est variable, l'averse de pluie (aux grosses gouttes espacées, fouettées par des rafales de vent) dont le début et la fin sont brusques, et qui est caractérisée par une durée relativement brève et une forte intensité (il se produit également des **averses de neige**), la bruine dont les gouttes de diamètre inférieur à 0,5 mm, très rapprochées les unes des autres tombent lentement et suivent les mouvements de l'air 8.>>

7 Villeneuve, G. Oscar. Glossaire de météorologie de climatologie, p. 45.

8 Encyclopédie internationale des sciences et des techniques, v. 2, p. 119-120.

Collecte des
données - 3.1.

Toujours en utilisant le mot-clé **précipitation**, le terminologue consulte ensuite La météorologie de Paul Devuyt. Au chapitre sur les précipitations, il ne trouve aucune attestation du terme **averse de neige**. Toutefois, en continuant de parcourir cet ouvrage, il découvre le terme à l'Appendice 4, intitulé <<Observations météorologiques et leurs codes>>. Dans une longue liste de phénomènes météorologiques, le terme **averse de neige** paraît précédé du terme **averse de pluie** et suivi du terme **averse de grêle**⁹.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Le terminologue dispose maintenant de deux attestations supplémentaires de l'emploi du terme tirées de sources spécialisées.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Synthèse de la
recherche - 4.1.

Le terminologue passe en revue les étapes parcourues et les données recueillies au cours de la recherche.

Il constate que les définitions tirées des ouvrages lexicographiques généraux comme le Petit Robert, le Grand Robert, le Logos, le Lexis, le Dictionnaire du français contemporain, le Grand Larousse de la langue française et le Grand Larousse encyclopédique, qui témoignent de la langue commune, associent la notion d'**averse** uniquement à celle de la pluie. On en conclut que dans l'usage courant, le terme **averse** sert à désigner une précipitation de pluie, subite et abondante, mais de courte durée.

⁹ Devuyt, Paul. La météorologie, p. 154.

Cependant, les définitions plus détaillées relevées dans le Trésor de la langue française et dans le Dictionnaire encyclopédique Quillet montrent que le terme **averse** s'applique également à toute précipitation de pluie, de neige et de grêle présentant les caractéristiques de l'averse. Cet emploi est confirmé par l'Encyclopédie internationale des sciences et des techniques, le Glossaire de météorologie et de climatologie de G.-Oscar Villeneuve et La météorologie de Paul Devuyst, dans lesquels on trouve des attestations du terme **averse de neige**.

Le terminologue a en main tous les éléments dont il a besoin pour donner une réponse à l'utilisateur. Comme ceux-ci proviennent de sources de bonne qualité suffisamment diversifiées, il estime qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un consultant avant de transmettre les résultats de la recherche à l'utilisateur.

Le terminologue informe l'utilisateur que, dans la langue commune, le terme **averse** sert effectivement à désigner uniquement une précipitation de pluie subite et abondante, mais de courte durée, comme en témoignent la plupart des dictionnaires généraux. Cependant, dans la langue technique, le terme **averse** désigne toute précipitation, solide ou liquide, abondante et de courte durée, dont le début et la fin sont brusques. Il devient alors nécessaire de préciser à l'aide d'un complément déterminatif la nature de la précipitation: soit averse de pluie, averse de neige, averse de grêle. Le terme **averse de neige**, relevé dans plusieurs textes spécialisés traitant de météorologie, est correctement employé par les communicateurs.

Le terminologue procède à l'enregistrement des données terminologiques suivantes:

Terme: averse de neige

Domaine d'emploi: météorologie

Cote de pondération: normalisé¹⁰

Catégorie lexicale: substantif

Catégorie grammaticale: féminin singulier

Définition: Précipitation solide, subite et abondante, quelquefois violente, mais de courte durée.

Contexte: La commission technique de l'O.M.M. a établi une distinction entre la pluie ordinaire (aux gouttes d'au moins 0,5 mm, bien séparées) qui commence et s'achève progressivement et dont la durée est variable, l'averse de pluie (aux grosses gouttes espacées, fouettées par des rafales de vent) dont le début et la fin sont brusques, et qui est caractérisée par une durée relativement brève et une forte intensité (il se produit également des **averses de neige**), la bruine dont les gouttes de diamètre inférieur à 0,5 mm, très rapprochées les unes des autres tombent lentement et suivent les mouvements de l'air.

Sources: Comité de linguistique de Radio-Canada. Fiche n° 393, 1977.

Devuyst, Paul. La météorologie. Paris, Éditions Eyrolles, 1972, p. 154.

Dictionnaire encyclopédique Quillet, v. 1, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1968, p. 515.

Encyclopédie internationale des sciences et des techniques, v. 2, Paris, Presses de la cité, 1970, p. 119-120.

¹⁰

À la suite de cette recherche, le terme **averse de neige** a été normalisé par l'Office de la langue française en date du 10 mai 1980.

Imbs, Paul. Trésor de la langue française, v. 3.
Paris, Éditions du centre national de la recherche scientifique 1974, p. 1093.

Villeneuve, G. Oscar. Glossaire de météorologie et de climatologie. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, p. 45.

Signature et date:

Cheminement de la recherche de l'attestation du terme **AVERSE DE NEIGE**

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la recherche
Est-il correct d'employer l'expression averse de neige ?	Analyse des éléments de la demande	Analyse de l'unité terminologique Collecte des données Analyse de la définition Critique de l'emploi du terme Collecte des données Analyse de la définition Établissement de la liste de mots-clés Collecte des données Analyse des contextes Collecte des données Critique de l'emploi du terme	Synthèse de la recherche Communication des résultats de la recherche Enregistrement des résultats de la recherche
Évaluation des ressources disponibles	choix de la documentation		

5.4. La recherche de l'équivalent

5.4.1. L'étude du terme **day camp**

Question : Le terme **camp de jour** est-il l'équivalent français de **day camp**?

PRÉPARATION À LA RECHERCHE

Analyse des éléments de la demande - 2.1.

Identification du terme - 2.1.1.

Après avoir cherché sans succès le terme **camp de jour** dans le Petit Robert et le Petit Larousse illustré, un agent d'information d'un organisme gouvernemental s'adresse à un terminologue pour savoir si ce terme est bien l'équivalent français de **day camp**.

Relevé de la définition - 2.1.2.

À sa question, l'utilisateur ajoute une définition du terme **camp de jour** qu'il formule comme suit: genre de colonie de vacances, de terrain de jeu situé à l'extérieur de la ville où les enfants passent la journée, après quoi ils regagnent leur domicile.

Relevé du macro-contexte - 2.1.5.

Il précise ensuite qu'il a besoin du terme correspondant à cette notion pour la rédaction d'une loi concernant le personnel d'organisations telles que les colonies de vacances, les terrains de jeu et autres endroits du même genre. Il affirme également avoir lu le terme **camp de jour** dans un document d'information publié par le service des loisirs d'une municipalité, mais il désire toutefois en vérifier l'exactitude.

Identification du domaine d'emploi - 2.1.3.

Identification de la catégorie de langue - 2.1.7.

Identification du niveau de langue - 2.1.8.

À partir des renseignements fournis par l'utilisateur, le terminologue conclut que le terme étudié relève du domaine des loisirs. Il note ensuite que le terme devrait être de niveau normatif puisqu'il est destiné à paraître dans un texte juridique.

Identification du caractère régional du terme - 2.1.10.

Identification du caractère étranger du terme - 2.1.9.

Identification de termes seconds - 2.1.11.

De plus, comme l'utilisateur a mentionné que le terme **camp de jour** n'était pas répertorié dans les dictionnaires français qu'il a consultés, le terminologue soupçonne qu'il pourrait s'agir d'un régionalisme. Puisqu'il constate que le terme est une traduction littérale de **day camp**, il lui est aussi permis d'envisager la possibilité qu'il s'agisse d'un calque de l'anglais.

Enfin, de la définition et des informations transmises par l'utilisateur, le terminologue extrait les termes seconds **colonie de vacances** et **terrain de jeu** qui pourront éventuellement lui servir de mots-clés pour relancer sa recherche.

Après avoir effectué la synthèse des données qu'il a recueillies au cours de l'analyse des éléments de la demande, le terminologue estime avoir en main suffisamment d'information pour entreprendre la recherche. Il procède alors à l'évaluation des ressources sur lesquelles il pourra compter pour mener à bien son travail.

Évaluation des ressources disponibles - 2.2.

Choix de la documentation - 2.2.1.

Dans un premier temps, le terminologue se propose de consulter les ouvrages lexicographiques unilingues anglais, tant généraux que spécialisés, du domaine des loisirs, pour y chercher le terme **day camp**. Si le terme s'y trouve, il en relèvera la définition afin de la comparer à celle que l'utilisateur a fournie. Ensuite, le terminologue utilisera les ouvrages lexicographiques bilingues, généraux et spécialisés, afin de voir s'ils présentent comme équivalent de **day camp** le terme **camp de jour** ou alors un autre terme. Les ouvrages lexicographiques unilingues français, généraux et spécialisés, lui permettront de poursuivre l'étude de **camp de jour** ou d'un autre équivalent qu'auront pu lui fournir les ouvrages bilingues.

Au cas où il s'agirait d'un régionalisme, le terminologue prendra soin de retenir des documents québécois parmi les ouvrages à consulter.

Dans un deuxième temps, si la recherche dans les documents lexicographiques est infructueuse, le terminologue prévoit avoir recours aux ouvrages **paralexigraphiques** du domaine des loisirs, soit à des manuels, à des textes de réglementation, à des périodiques, etc., qu'il repêrera au moyen des fichiers de documentation. En dépouillant les textes, il cherchera le terme **camp de jour** ou un autre terme recouvrant la même notion dont il pourra par la suite vérifier la définition dans les ouvrages lexicographiques unilingues français pour s'assurer qu'elle correspond bien à la réalité qui l'intéresse.

LA RECHERCHE

Collecte des
données - 3.1.

Le terminologue ayant une idée globale du type de documentation qu'il compte utiliser pour sa recherche, entreprend une première collecte de données dans les ouvrages lexicographiques unilingues anglais, bilingues et unilingues français, généraux et spécialisés: il y cherche d'une part les articles consacrés au terme **day camp**, et d'autre part ceux consacrés au terme **camp de jour**.

La collecte des données dans les ouvrages unilingues anglais lui procure deux définitions du terme **day camp**: une première fournie par le Webster's Third New International Dictionary et une seconde par The Random House Dictionary of the English Language. Il retient également de ce dernier ouvrage la définition du terme **summer camp** qui figure à titre de renvoi.

Dans les ouvrages bilingues le terminologue ne trouve aucune attestation du terme **day camp**. Dans les ouvrages unilingues français, le terme **camp de jour** n'est pas attesté.

Le Webster propose pour le terme **day camp** la définition suivante: <<a camp providing activities and care for children during the daytime only¹.>> Le Random House le définit quant à lui comme suit: <<a camp for children providing no sleeping facilities and attended only during the day on week days².>>

La présence de **day camp** et de ses définitions dans le Webster et dans le Random House confirme l'existence du terme.

Analyse de la
définition - 3.4.

En procédant à l'analyse des définitions de **day camp**, le terminologue identifie les descripteurs suivants; **camp, activities, care, for children, daytime only** et **week days**. Il constate que ces descripteurs correspondent à toutes fins utiles à ceux contenus dans la définition fournie par l'utilisateur. Il conclut également que le terme **day camp** appartient au domaine des loisirs et sans doute plus précisément à celui du plein air.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Pour le terminologue, le terme **summer camp**, cité comme renvoi de **day camp** dans le Random House, paraît être un terme second pertinent qui désigne une notion connexe. Il en examine la définition: <<a camp providing facilities for sleeping and eating, and usually for learning or participating in swimming, boating, handcrafts, outdoor games, etc., especially such a camp as attended by children for several weeks during the summer³.>>

Analyse de la
définition - 3.4.

¹ Webster's Third New International Dictionary, p. 578.

² The Random House Dictionary of the English Language, p. 370.

³ Id., p. 1423-1424.

L'analyse de cette définition lui permet d'identifier les descripteurs suivants: **camp, facilities for sleeping and eating, learning or participating in, attended by children, several weeks.**

Le terminologue observe que le terme **camp** sert d'incluant aux définitions de **summer camp** et de **day camp** mais qu'il y a une nette différence entre l'ensemble des autres éléments significatifs des deux définitions. Il conclut que **summer camp** n'est pas un synonyme de **day camp** mais bien un terme second dont il décide de chercher l'équivalent français dans les ouvrages lexicographiques bilingues afin de profiter de toutes les indications susceptibles de le mettre sur une piste.

Établissement de l'équivalence - 3.6.

Le Robert-Collins propose comme traduction de **summer camp** le terme **colonie de vacances**⁴. Le terminologue note que l'utilisateur s'était servi de ce terme comme incluant dans la définition qu'il avait fournie du terme **camp de jour** en soumettant sa demande. Ce fait confirme l'intérêt que présente le terme second **colonie de vacances** comme mot-clé qui pourra ultérieurement servir à relancer la recherche.

Critique de l'emploi du terme - 3.7.

Pour l'instant, le terminologue fait le point: d'une part, il sait que le terme **day camp** est attesté dans les dictionnaires unilingues anglais et qu'il désigne la notion que l'utilisateur désire nommer. D'autre part, les ouvrages bilingues ne confirment pas l'équivalence entre **day camp** et **camp de jour** et ne fournissent aucun autre équivalent. Les ouvrages lexicographiques unilingues français généraux ne contiennent pas d'attestation du terme **camp de jour**. Ayant toujours présent à l'esprit la possibilité qu'il s'agisse d'un régionalisme, le terminologue décide de recourir aux

Collecte des données - 3.1.

⁴ Dictionnaire français-anglais, anglais-français Robert-Collins,
p. 626.

répertoires de canadianismes et de québécoïsmes tels que le Dictionnaire général de la langue française au Canada⁵, le Dictionnaire nord-américain de la langue française⁶ et le Glossaire du parler français au Canada⁷. Le terme ne figure dans aucun de ces ouvrages. Le seul document dans lequel il trouve le terme est le dépliant d'information dont l'utilisateur lui avait fait mention et qu'il s'est procuré auprès du Service des loisirs de la ville de Sainte-Foy. Le terminologue ne peut donc pas confirmer le caractère régional du terme.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Établissement de
la liste des
mots-clés - 3.2.

Il prévoit poursuivre sa recherche en entreprenant le dépouillement d'autres textes unilingues français dans lesquels il tentera de découvrir le terme **camp de jour** ou un autre équivalent de **day camp**. Pour ce faire, il établit une liste de mots-clés. Il retient le terme **colonie de vacances** à cause de son utilisation dans la définition de l'utilisateur et du fait qu'il s'agit de l'équivalent du terme **summer camp** auquel renvoie l'article **day camp** dans le Random House. Il retient également les termes **camp de vacances** et **terrain de jeu** qui désignent des notions apparentées.

Il commence par repérer dans les ouvrages lexicographiques généraux les mots-clés et en analyse les définitions afin d'en extraire des données pertinentes.

Analyse de la
définition - 3.4.

Le Trésor de la langue française donne de **colonie de vacances** la définition suivante: <<Groupement, et par métonymie,

⁵ Cf. Bibliographies particulières, E., p. 162.

⁶ Cf. Id. *ibid.*

⁷ Cf. Id., p. 163.

séjour collectif d'enfants en plein-air pendant la période des vacances scolaires ⁸.>> Le Grand Larousse encyclopédique: <<Oeuvres dont l'objet est d'envoyer les enfants au grand air pendant les vacances ⁹.>> Et le Dictionnaire général de la langue française au Canada: <<Lieux où l'on envoie les enfants pauvres en vacances à la campagne, sous la surveillance de moniteurs ¹⁰.>>

Pour ce qui est du terme **camp de vacances** il n'est attesté qu'à titre d'exemple dans le Trésor de la langue française, sous l'entrée **camp** au sens de <<terrain où s'installe un groupe de campeurs ¹¹.>>

Le Grand Larousse de la langue française et le Petit Robert, entre autres, citent le terme **terrain de jeu** en tant qu'exemple à la suite des définitions suivantes du mot terrain: <<espace de terre réservé pour le jeu ou les loisirs dans les agglomérations urbaines ou aux abords ¹²>> et <<emplacement aménagé ou disposé pour une activité particulière. ¹³>>

La lecture des définitions relevées ne lui livrant aucune donnée vraiment pertinente, le terminologue procède à une

⁸ Imbs, Paul, sous la dir. de. Trésor de la langue française, v. 5, p. 1060.

⁹ Grand Larousse encyclopédique, v. 3, p. 276.

¹⁰ Bélisle, Louis-Alexandre. Dictionnaire général de la langue française au Canada, p. 230.

¹¹ Imbs, Paul, sous la dir. de. Trésor de la langue française, v. 5, p. 80.

¹² Grand Larousse de la langue française, v. 7, p. 6023.

¹³ Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Petit Robert, p. 1947.

collecte des données dans les documents paralexiconographiques et dépouille les textes qui traitent des notions désignées par les termes **colonie de vacances**, **camp de vacances** et **terrain de jeu**. En consultant le Quid, il constate qu'on y parle des **colonies de vacances**. L'index renvoie entre autres à l'article <<Colonie maternelle>>, lui-même placé sous la rubrique Enfants en vacances. Le terminologue découvre dans cette rubrique une description schématique de **différentes** formules de loisirs à l'intention des enfants en vacances. Parmi celles-ci, il trouve celle des centres aérés qui retient son attention. <<Centres aérés. Enfants pris en charge le **matin** et rendus le soir aux parents. À partir de 3 ans.¹⁴>>

De même, dans Les institutions sociales de la France, il trouve un chapitre dans lequel il est question de vacances et de tourisme. Une section de ce chapitre concerne plus particulièrement les écoliers. À la fin de cette section, on relève le contexte définitoire qui suit:

<<Il faut signaler aussi le récent développement des centres aérés qui permettent d'accueillir au plein air, à proximité des grandes villes, les enfants qui passent chaque journée dans ce centre, sous une direction éducative, et sont reconduits le soir dans leur famille¹⁵.>>

La notion de **centre aéré** explicitée dans ces deux sources semble correspondre à la réalité qui intéresse le terminologue. Il tente donc de trouver le terme **centre aéré** dans les ouvrages **lexicographiques**. Parmi les dictionnaires généraux, le

14 Frémy, Dominique et Michèle. Quid, p. 758.

15 La documentation française. Les institutions sociales de la France, p. 823.

Larousse de la langue française, Lexis et le Supplément du Grand Robert l'attestent à titre de synonyme du terme **aérium**, qui désigne un <<Établissement de repos, de vie au bon air, pour les convalescents, les enfants menacés de tuberculose¹⁶.>>

Le terme **centre aéré** paraît cependant au Dictionnaire français de médecine et de biologie, au sens d'un lieu aménagé pour accueillir les enfants pendant le jour. En voici la définition:

<<En France, organisation permettant aux enfants de passer la journée à proximité de la ville, ou au grand air, sous contrôle de moniteurs, et de regagner le soir le milieu familial¹⁷.>>

La définition ne fait aucune allusion aux convalescents ou aux enfants menacés de tuberculose et le Dictionnaire français de médecine et de biologie réserve à l'établissement de repos destiné à ces personnes le terme d'**aérium**.

À la lumière des informations recueillies dans le Supplément du Grand Robert et dans le Dictionnaire français de médecine et de biologie, le terminologue conclut que le terme **centre aéré** peut être employé comme synonyme d'**aérium** et désigner un établissement de repos destiné à certains malades, mais qu'il signifie aussi **camp de jour**.

16 Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Grand Robert. Suppl., p. 10.

17 Manuila, A. et autres. Dictionnaire français de médecine et de biologie, v. 1, p. 531.

Analyse de la
définition - 3.4.

Pour s'assurer qu'il y a équivalence notionnelle entre **centre aéré et day camp**, le terminologue compare les descripteurs contenus dans les définitions des deux termes:

centre aéré

- organisation
- aux enfants
- passer la journée
- à proximité de la ville
ou au grand air
- sous contrôle de moniteurs
- de regagner le soir le milieu
familial

day camp

- camp
- for children
- during the day time
- providing activities and
care
- during the day time
only

Établissement de
l'équivalence
- 3.6.

Malgré la différence d'extension notionnelle qui sépare les deux incluants <<organisation>> et <<camp>> et malgré l'absence de descripteurs correspondant au descripteur <<à proximité de la ville ou au grand air>>, l'équivalence notionnelle se confirme par la correspondance de la majorité des éléments significatifs. Le terminologue conclut par conséquent qu'il y a équivalence entre les termes **centre aéré** et **day camp**. Il existe donc en français un terme autre que **camp de jour** comme équivalent de **day camp**.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

La question que le terminologue se pose maintenant est de savoir si, malgré l'existence du terme concurrent **centre aéré**, il est possible d'employer le terme **camp de jour**. Le fait qu'il semble être un régionalisme n'entraîne pas automatiquement son rejet, d'autant plus que le terminologue vient d'en relever l'emploi

dans un journal, ce qui confirme qu'il est en usage. Le terminologue doit donc entreprendre l'analyse de l'unité terminologique pour juger de sa conformité linguistique.

Analyse de
l'unité terminologique - 3.3.

Le terminologue a déjà tenté sans résultat de relever des occurrences de **camp de jour** dans les ouvrages lexicographiques. Comme il s'agit d'un syntagme introuvable comme tel dans ce type de sources, afin de poursuivre la recherche, le terminologue le réduit au segment **camp**.

Collecte des
données - 3.1.

Après avoir relevé des définitions du terme **camp** dans les dictionnaires généraux français, le terminologue les analyse. Il retient celles qu'il a tirées du Grand Larousse de la langue française: <<1. Terrain sur lequel une armée s'établit pour stationner, pour s'entraîner, pour se défendre. 2. Troupes établies sur le terrain. 3. Camp de prisonniers, lieu où sont internés des prisonniers de guerre. 4. Lieu où des explorateurs, des alpinistes, des campeurs dressent la tente. 5. Fig. Groupe de personnes qui défendent la même cause (politique, philosophique, littéraire, etc.) et s'opposent à un autre groupe.¹⁸>>

Analyse de la
définition - 3.4.

En procédant à l'analyse de ces définitions, le terminologue observe que dans la notion de **camp** est comprise l'idée d'une installation où l'on séjourne assez longtemps pour y passer la nuit, alors que le terme **camp de jour** désigne, selon l'usager, un endroit qu'on fréquente le jour uniquement. Dans **camp de jour**, l'ajout du complément confère à la notion de **camp** un élément de signification qui vient restreindre indûment son extension. Les

¹⁸ Grand Larousse de la langue française, v. 7, p. 6023.

éléments **camp** et de **jour** s'opposent par nature et on ne saurait les réunir pour former un syntagme servant à désigner un lieu où les enfants ne passent que la journée.

En y regardant de plus près, le terminologue s'aperçoit que la notion de **camp** en français diffère de celle désignée par le terme **camp** en anglais, qui lui, signifie: «a place in the country for vacations, especially for children, with outdoor recreation, often organized and supervised¹⁹.» La notion décrite par l'utilisateur correspond à celle du terme anglais **camp**. **Camp de jour** est en réalité un calque résultant d'un emprunt de sens à l'anglais. Le terminologue estime qu'il s'agit d'un emploi fautif, d'un anglicisme à éviter.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Au cours de la recherche, le terminologue a identifié l'unité **centre aéré** comme étant le terme propre pour désigner la notion décrite par l'utilisateur et l'équivalent du terme anglais **day camp**. L'analyse de l'unité terminologique **camp de jour** lui a de plus permis de constater que celle-ci est un calque de l'anglais, qu'elle confère au terme **camp** un sens inexistant en français et qu'il convient par conséquent de lui substituer le terme juste, celui de **centre aéré**.

Synthèse de la
recherche - 4.1.

Il estime que les ouvrages lexicographiques et paralexigraphiques consultés pour arriver à ces conclusions sont de

¹⁹ Guralnik, Daniel B. Webster's New World Dictionary, p. 204.

bonne tenue et que les résultats de ses démarches sont suffisamment fiables pour transmettre la réponse à l'utilisateur.

Communication des
résultats de la
recherche - 4.2.

Le terminologue informe l'utilisateur que l'équivalent de **day camp** est **centre aéré** et s'attache à lui expliquer pourquoi l'expression **camp de jour** est à éviter. Il lui communique également les informations terminologiques complémentaires.

Enregistrement
des résultats de
la recherche - 4.3.

Le terminologue procède à l'enregistrement des données terminologiques suivantes:

Terme: centre aéré

Équivalent: day camp

Domaine d'emploi: loisirs

Catégorie lexicale: substantif

Catégorie grammaticale: masculin singulier

Définition: Organisation permettant de passer la journée à proximité de la ville, ou au grand air, sous contrôle de moniteurs, et de regagner le soir le milieu familial.

Contexte: Il faut signaler aussi le récent développement des centres aérés qui permettent d'accueillir au plein air, à proximité des grandes villes, les enfants qui passent chaque journée dans ce centre, sous une direction éducative, et sont reconduits le soir dans leur famille.

Forme fautive: camp de jour

Sources: Documentation (La) française. Les institutions sociales de la France. Paris, Imprimerie Oberthur, 1963, p. 823.

Manuila, A. et autres. Dictionnaire français de médecine et de biologie, v. 1, Paris, Masson & Cie, 1970, p. 531.

Webster's Third New International Dictionary.
Springfield, G & C. Merriam Company, 1976,
p. 370.

Signature et date:

Cheminement de la recherche de l'équivalent du terme DAY CAMP

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la recherche
Quel est l'équivalent français du terme day camp?	<p>Analyse des éléments de la demande</p> <p>— identification du terme relevé de la définition</p> <p>— relevé du macrocontexte</p> <p>— identification du domaine d'emploi</p> <p>— identification de la catégorie de langue</p> <p>— identification du niveau de langue</p> <p>— identification du caractère régional du terme</p> <p>— identification du caractère étranger du terme</p> <p>— identification de termes seconds</p>	<p>Collecte des données</p> <p>Analyse de la définition</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p> <p>Analyse de la définition</p> <p>Établissement de l'équivalence</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p> <p>Collecte des données</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p> <p>Collecte des données</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p> <p>Établissement de la liste des mots-clés</p> <p>Analyse de la définition</p> <p>Collecte des données</p> <p>Analyse des contextes</p> <p>Collecte des données</p> <p>Analyse de la définition</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p> <p>Analyse de la définition</p> <p>Établissement de l'équivalence</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p> <p>Analyse de l'unité terminologique</p> <p>Collecte des données</p> <p>Analyse de la définition</p> <p>Critique de l'emploi du terme</p>	<p>Synthèse de la recherche</p> <p>Communication des résultats de la recherche</p> <p>Enregistrement des résultats de la recherche</p>
	Évaluation des ressources disponibles	choix de la documentation	

5.4. La recherche de l'équivalent

5.4.2. L'étude du terme **doggie bag**

Question : Quel est l'équivalent français du terme anglais **doggie bag**?

PRÉPARATION À LA RECHERCHE

Analyse des éléments de la demande - 2.1.

Relevé du macro-contexte - 2.1.5

Identification du terme - 2.1.1.

Un restaurateur désire, dans sa publicité, signaler à ses clients la possibilité qu'ils ont de demander, s'ils le souhaitent, un **contenant** pour emporter chez eux les restes de leur repas. Dans le domaine de la restauration, l'appellation courante pour désigner ce type de contenant est, selon lui, le terme anglais **doggie bag**, qui vient de l'habitude qu'avaient les clients et clientes **des** milieux anglophones de réclamer un **sac** à la fin du repas pour emporter les restes au <<toutou>> de la maison. À sa connaissance, il n'existe pas d'équivalent français, mais il aimerait s'en assurer et si tel est le cas, il se demande s'il ne serait pas possible d'en proposer un, car l'usage, comme le terme, commencent à se répandre de plus en plus en milieu francophone.

Identification du degré de lexicalisation - 2.1.6.

Relevé de la définition - 2.1.2.

Identification du domaine d'emploi - 2.1.3.

Identification de la catégorie de langue - 2.1.7.

Identification du niveau de langue - 2.1.8.

L'analyse des éléments de la demande permet au terminologue de constater qu'il est en présence d'un terme anglais, **doggie bag**, en usage depuis déjà un certain temps mais qu'on soupçonne de ne pas avoir d'équivalent français. Le terminologue note aussi la définition fournie par l'utilisateur: <<un contenant pour emporter chez soi les restes d'un repas pris au restaurant>>. L'origine de la demande et la définition fournie permettent au terminologue de rattacher le terme au domaine de la restauration, mais aussi à celui de l'équipement hôtelier ou encore de l'emballage. Son appartenance à un de ces domaines laisse entrevoir la possibilité de le considérer comme un terme de la langue technique, bien que sa formation soit empruntée à la langue familière comme en témoigne le diminutif **-ie** de **doggie**.

Évaluation des
ressources
disponibles
- 2.2.

Choix de la
documentation
- 2.2.1.

Ces divers renseignements, recueillis au moment de la demande, servent à orienter la recherche documentaire. Le terminologue prévoit qu'il aura à consulter des ouvrages lexicographiques unilingues anglais généraux et peut-être spécialisés pour trouver une attestation de l'emploi et la définition de **doggie bag**. Le terminologue tente, dans la mesure du possible, de diversifier ses sources. Ainsi, il retiendra des ouvrages d'origine américaine, canadienne et britannique, puisqu'il ne sait pas de quelle culture est issue la coutume véhiculée par le terme **doggie bag** et que, par le fait même, il serait risqué de se confiner à un seul type de publication. La série des Webster (US), des Oxford (UK), le Barnhart Dictionary of New English since 1963, le Funk and Wagnalls Standard College Dictionary (CDN) constituent un échantillonnage intéressant. Il prévoit ensuite chercher l'équivalent français dans les ouvrages terminologiques bilingues. Les ouvrages lexicographiques et paralexigraphiques unilingues français lui permettront soit de confirmer la justesse de l'équivalent proposé, soit, si nécessaire, de chercher une attestation d'un terme français par dépouillement.

Identification
de consultants
- 2.2.2.

Le choix des documents spécialisés se fait, bien entendu, en se guidant sur les domaines identifiés, soit ceux de la restauration, de l'équipement hôtelier, et de l'emballage. Ces domaines permettent par la même occasion d'identifier les consultants auxquels on pourra avoir recours.

LA RECHERCHE

Collecte des
données - 3.1.

La consultation des ouvrages lexicographiques unilingues anglais révèle que **doggie bag** n'est consigné que dans les diction-

Analyse de la
définition
- 3.4.

naires publiés aux États-Unis, et le Webster's New World Dictionary ¹ le classe même comme un américanisme. La définition qu'il en donne <<a bag used for carrying home leftover food and especially meat from a meal eaten at a restaurant>> corrobore les dires de l'usager, comme le font aussi d'ailleurs les définitions qui figurent au Webster's Third New International Dictionary ² et au Webster's New Collegiate Dictionary ³.

En effet, l'analyse des définitions permet au terminologue d'identifier les descripteurs et d'établir la correspondance entre les éléments significatifs:

Définition du Webster's New
World Dictionary

- bag
- for carrying home
- leftover food
- meal
- restaurant

Définition de l'usager

- contenant
- pour emporter chez soi
- restes
- repas
- restaurant

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Le terminologue prend note que le terme **doggie bag** a une variante orthographique, **doggy bag**, qui est attestée au Barnhart Dictionary of New English since 1963 ⁴.

¹ Guralnik, David B. Webster's New World Dictionary, p. 415.

² Cf. Bibliographies particulières, F., p. 164.

³ Cf. Id. *ibid.*

⁴ Barnhart, Clarence L. et autres. The Barnhart Dictionary of New English since 1963, p. 133.

Il sait maintenant que le terme ne paraît que dans les dictionnaires publiés aux États-Unis et qu'il est même identifié par l'un d'eux comme étant un américanisme.

Collecte des
données - 3.1.

Il se tourne vers des ouvrages lexicographiques bilingues généraux susceptibles de traiter cette catégorie de termes dont, entre autres, le Grand dictionnaire d'américanismes⁵ d'Étienne et Simone Deak. Il consulte également des documents spécialisés multilingues, en recherchant autant que possible des dictionnaires faits aux États-Unis, sans toutefois écarter ceux conçus en Europe. Il consulte le Lexique de l'industrie hôtelière⁶ et le Hering's Dictionary of Classical and Modern Cookery and Practical Reference Manual for the Hotel, Restaurant and Catering Trade⁷. Le terminologue constate qu'il est impossible de trouver, au moyen de ces ouvrages, un équivalent français de **doggie bag**, puisque ce dernier n'y figure pas.

Ne disposant pas de termes français, le terminologue entreprend de fouiller la documentation paralexiconographique unilingue française du domaine de la restauration, de l'équipement hôtelier et de l'emballage. Les catalogues et les dépliants publicitaires des fournisseurs d'équipement hôtelier (ex.: J. Pascal inc., Empire Crockery, Cassidy, Maille Harmonie⁸) sont souvent fort précieux dans un cas comme celui-ci, de même que certaines monographies⁹ telles que l'Industrie de la restauration rapide aux USA de Jacques Bombal, l'Équipement hôtelier de Marcel Bourseau, Tout l'emballage de Georges Pochet, etc.

⁵ Cf. Bibliographies particulières, F., p. 164.

⁶ Cf. Id. *ibid.*

⁷ Cf. Id. *ibid.*

⁸ Cf. Id., p. 164.

⁹ Cf. Id., p. 163-165.

Mais cette démarche aussi reste vaine ¹⁰. Le terminologue décide de dresser une liste de mots-clés à partir desquels il pourra consulter les documents lexicographiques unilingues français. Son choix se porte sur les deux termes servant d'incluants aux définitions étudiées plus tôt: **contenant** et **sac** (bag). Pour enrichir la liste de mots-clés, le terminologue consulte des dictionnaires analogiques. Dans le Dictionnaire des idées suggérées par les mots ¹¹ de Paul Rouaix, le terminologue relève les termes **réceptif**, **bofte** et **carton**. À l'aide de ces mots-clés, le terminologue extrait ensuite des ouvrages lexicographiques unilingues français généraux comme les Robert, les Larousse, et des ouvrages comme les recueils de néologismes ¹² (Les mots dans le vent, le Dictionnaire des mots contemporains, etc.), les syntagmes formés à partir de ceux-ci. Ainsi, pour **sac**, il trouve **sac à ordures**, **sac à bas**, **sac à poignée**, **sac à main**, **sac de voyage**, etc. Après avoir fait de même avec chacun des autres mots-clés, le terminologue constate qu'aucun des syntagmes ne correspond à l'appellation recherchée.

Il procède alors à l'analyse des définitions des mots-clés afin de voir s'ils recouvrent la notion à nommer, ce qui les rendrait susceptibles sinon d'être retenus comme équivalents, du moins d'être à l'origine d'une création éventuelle. L'analyse fait ressortir les faits suivants: **contenant** et **réceptif** sont des génériques qui peuvent assurément s'appliquer à l'objet concerné, mais, pour rendre précisément la réalité à nommer, devraient être accompagnés d'un terme plus spécifique. Cette solution risque cependant de les assimiler à la description plutôt qu'à l'appellation; **sac**, **bofte**, et **carton** devraient subir le même

¹⁰ Cf. Note 21, p. 62.

¹¹ Rouaix, Paul. Dictionnaire des idées suggérées par les mots, p. 438, 459, 374, 460.

¹² Cf. Bibliographies particulières, F., p. 164.

sort pour plus de clarté et de justesse, mais contrairement aux deux premiers termes, ils indiqueraient alors de façon peut-être un peu trop restrictive le type de contenant utilisé, en insistant trop sur la forme de celui-ci. Mais on peut objecter à cela que dans la définition de **doggie bag**, l'incluant employé est le terme **bag**.

En résumé, aucun des mots-clés ni d'ailleurs des syntagmes produits ne peut être retenu comme équivalent de **doggie bag**.

Collecte des
données - 3.1.

Après avoir épuisé toutes les possibilités offertes par la documentation, le terminologue communique avec des consultants afin de s'assurer qu'il n'existe pas d'équivalent dont l'usage se limiterait aux échanges oraux entre spécialistes. L'absence d'un terme français lui est confirmé par des spécialistes de la langue versés dans les domaines de la restauration et de l'emballage. Il faut donc, pour satisfaire le besoin, avoir recours à la création d'un terme.

Création du
terme - 3.8.

Le terminologue reprend les éléments significatifs contenus dans la définition de manière à bien délimiter la notion à dénommer. Ceux-ci ont été identifiés en début de recherche: il s'agit de contenant, pour emporter chez soi, restes, repas et restaurant. L'étude des mots-clés a apporté des éclaircissements sur les termes éventuellement utilisables pour désigner le type de contenant. Ainsi, **sac**, **boîte** et **carton** semblent plus près que les autres de la réalité à nommer. Il serait cependant nécessaire de leur adjoindre un qualificatif pour atteindre le but visé.

Le terminologue se rappelle que dans le domaine de l'alimentation et de la restauration, la notion de transport du restaurant vers la maison est habituellement rendue par l'expression **à emporter**. Il lui paraît intéressant de retenir ce verbe pour le faire figurer dans la partie <<spécifique>> du néologisme. Quant

à la notion de <<restes de repas>>, le terme **reste(s)** lui semble suffisamment explicite pour être lui-même inclus dans l'appellation française. En comparant ces données et les types de formations employés dans la langue française, le terminologue se rend compte que la combinaison verbe + nom est la plus appropriée, puisque les éléments nécessaires à une telle création sont déjà réunis. Ainsi, une fois rassemblés selon le schéma retenu, ces éléments forment le qualificatif recherché: **emporte-restes**.

Le terminologue doit ensuite choisir entre **sac**, **boîte** et **carton** le terme le plus juste pour désigner le type de contenant. S'il se réfère à la définition du terme anglais, il retiendra le terme **sac**. Toutefois, comme la forme du contenant ne lui paraît pas aussi caractéristique que sa fonction, il lui semble plus pertinent de ne retenir que le qualificatif **emporte-restes** et de le substantiver puisque le système de la langue française l'y autorise.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Le terminologue se propose de retenir **emporte-restes** comme équivalent de **doggie bag**. Il juge ce terme tout à fait acceptable puisqu'il répond de façon satisfaisante aux critères d'acceptabilité linguistique¹³ d'un néologisme. En effet, il est conforme au système de la langue, son aptitude sémantique est bonne, il répond à un besoin réel, il n'entre pas en concurrence avec d'autres termes, il ne vient donc pas encombrer le lexique. Seule sa valeur intégrative est faible, mais ce manque ne justifie pas son rejet, puisque, en revanche, il présente l'avantage d'être créé sur un modèle qui a fait ses preuves et que son contenu informationnel facilite l'élaboration de la définition.

¹³ Voir la description détaillée des critères d'acceptabilité dans Méthodologie de la recherche terminologique, p. 58-59.

Collecte des
données - 3.1.

Le terminologue vérifie dans les ouvrages lexicographiques unilingues français et bilingues si le terme n'est pas déjà consigné dans un sens différent.

Critique de
l'emploi du
terme - 3.7.

Il présente ensuite le résultat de sa recherche aux consultants et discute avec eux de l'intérêt de sa proposition.

CONCLUSION DE LA RECHERCHE

Synthèse de
la recherche
- 4.1.

En passant en revue les étapes parcourues au cours de sa recherche, le terminologue constate qu'il a exploité toute la documentation qu'il pouvait utiliser pour trouver l'équivalent de **doggie bag**, qu'il s'est fait confirmer l'absence d'un équivalent par des spécialistes du domaine et qu'il dispose maintenant d'une proposition qui a reçu l'approbation des consultants et qui répond aux exigences de la terminologie néologique.

Le terminologue prépare la présentation de l'unité terminologique qu'il s'apprête à proposer à l'utilisateur.

Communication
des résultats
de la recherche
- 4.2.

Le terminologue informe l'utilisateur qu'ainsi qu'il le croyait, le terme **doggie bag** n'a pas encore d'équivalent français répertorié et qu'il lui a par conséquent fallu, avec l'aide des spécialistes du domaine, procéder à la création d'un mot pour pallier cette lacune.

Il lui propose alors le terme **emporte-restes** et lui explique que ce terme est formé sur le modèle très courant en français dans lequel le verbe est lié à son complément d'objet direct par un trait d'union: il lui fournit quelques exemples tels **fourre-tout**, **abat-jour** et **porte-plume**.

Il prend soin de préciser que **restes** prend le signe du pluriel puisqu'il s'agit des restes d'un repas. Il lui signale également que selon le contexte, si le terme ne lui paraît pas suffisamment précis, rien ne l'empêche de faire précéder ~~emporte-~~**restes** du nom d'un contenant. Ainsi, il pourra dire **sac ~~emporte-~~restes**.

En terminant, le terminologue encourage l'utilisateur à utiliser ce nouveau mot afin de le faire connaître au public et au milieu de la restauration.

Enregistrement
des résultats
de la recherche
- 4.3.

Pour conserver les résultats de sa recherche, le terminologue procède à l'enregistrement des données terminologiques suivantes:

Terme: doggie bag

Indication du pays: États-Unis

Variante orthographique: doggy bag

Équivalent: emporte-restes

Domaine d'emploi: restauration

Catégorie lexicale: substantif

Catégorie grammaticale: masculin singulier

Définition: Contenant dans lequel les clients d'un restaurant emportent les restes de leur repas.

Note: néologisme créé sur le modèle verbe + nom

Sources: Guralnik, David B. Webster's New World Dictionary. Toronto, Nelson, Foster & Scott Ltd., 1974, p. 415.

Noms de consultants

Signature et date:

Cheminement de la recherche de l'équivalent du terme DOGGIE BAG

Demande	Préparation à la recherche	Recherche	Conclusion de la recherche
Quel est l'équivalent français du terme doggie bag ?	Analyse des éléments de la demande	Collecte des données Analyse de la définition Critique de l'emploi du terme Collecte des données	Conclusion de la recherche Communication des résultats de la recherche
	relevé du macrocontexte identification du terme identification du degré de lexicalisation relevé de la définition identification du domaine d'emploi identification de la catégorie de langue identification du niveau de langue	Établissement de la liste des mots-clés Analyse de la définition Collecte des données Création du terme	Enregistrement des résultats de la recherche
	Évaluation des ressources disponibles	Critique de l'emploi du terme Collecte des données Critique de l'emploi du terme	
	choix de la documentation identification de consultants		

Conclusion

En terminant cette réflexion sur les méthodes de travail au cours de laquelle nous nous sommes attachés à décrire de la manière la plus ordonnée et la plus détaillée possible les suites d'opérations de collecte, d'analyse, de diffusion et d'enregistrement des données terminologiques que le terminologue est amené à effectuer au cours de ses recherches, il nous semble utile de rappeler que le but premier de cet essai de définition d'une méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle demeure de satisfaire au besoin de structuration de ce secteur de la terminologie.

La typologie que nous avons arrêtée nous semble suffisamment générale pour permettre au chercheur d'y situer facilement le type de recherche qu'il aborde et de se laisser ensuite guider par la grille que constituent les trois grandes parties du travail de recherche, à savoir la **préparation**, la **recherche** proprement dite et la **conclusion**. Nous avons retenu les quatre cas typiques de la recherche terminologique ponctuelle, et nous n'avons pas cru bon, dans un premier temps, d'aborder la recherche ponctuelle thématique, c'est-à-dire celle qui a pour objet un groupe de termes relatifs à un même thème et qui invite à une élaboration

de sous-ensembles notionnels plus poussée. Cette dernière nous semble relever davantage de la recherche systématique puisqu'elle s'effectue dans un cadre où la contrainte de temps s'estompe et où le champ sémantique s'élargit et devient le point de départ de la recherche.

La nature des problèmes à résoudre en recherche ponctuelle unilingue n'est pas exclusivement terminologique. Puisque l'utilisateur intervient directement dans la démarche du terminologue, il apporte avec lui toute la série des problèmes connexes que les besoins de l'analyse relèguent souvent aux oubliettes mais que la praxis nous ramène.

En effet, le **terme** n'est qu'un type de mot, celui retenu par la terminologie comme objet d'étude, mais ce même terme est solidaire de tous les autres mots de la langue et de la systématique qui les gouverne. Ces autres mots dont le terme s'entoure en locution, en syntagme ou en phrase amène le terminologue à effectuer des recherches impliquant très largement le <<contexte langagier>> du terme, des recherches linguistiques débouchant sur la nature des éléments nominaux - adjectivaux ou substantivaux - de la langue et enfin, des recherches <<syntaxiques>> abordant les données structurales et fonctionnelles qui permettent l'insertion du mot, et partant du terme, dans l'acte de langage sous une de ses modalités.

De plus, le terme ou la notion ne sont pas toujours le point de départ de la recherche à proprement parler. Il s'agit souvent d'aider l'utilisateur à nommer un nouveau produit ou une nouvelle entreprise, à juger de la qualité d'une création fantaisiste, à porter un jugement sur la pertinence de telle ou telle mention sur une papeterie, sur un édifice, sur une étiquette, un panneau d'affichage, dans un tableau statistique voire même, sur

un macaron, dans une annonce à paraître dans la presse, partout où les mots sont utilisés pour véhiculer une information. Ce type de conseil en matière linguistique couvre tous les aspects de la communication y compris la graphie, la typographie, les normes en usage - tant nationales qu'internationales - et l'organisation du message lui-même, sa pertinence, sa clarté, sa précision, son efficacité.

De même, lorsque la recherche terminologique ponctuelle s'effectue dans le cadre de la terminologie comparée, bilingue ou multilingue, la nature des problèmes à résoudre n'est pas exclusivement terminologique non plus. Le plus souvent, la démarche qui consiste à rendre dans une langue d'arrivée le contenu d'une partie d'un texte dans une langue de départ place le terminologue en situation de traducteur. Le seuil entre la recherche de l'équivalent et l'assistance à apporter à l'utilisateur qui cherche à obtenir non seulement le terme exact à utiliser mais également à connaître la manière de l'utiliser et l'entourage grammatical qui lui convient est vite franchi en recherche ponctuelle. En effet, une demande de recherche terminologique se transforme rapidement dans les faits soit en une demande d'aide à la rédaction comme nous l'avons vu, soit en une demande d'aide à la traduction. Et que dire des demandes qui ne portent pas précisément sur un terme mais plutôt sur une difficulté à délimiter la notion même en langue de départ ainsi que son contexte, et qui amène le terminologue à utiliser la méthode de la recherche terminologique mais dans le cadre d'un travail de traduction. Nous pourrions ajouter ici toute la série des recherches de noms de produits, de slogans publicitaires, de contenus d'affiche et d'étiquette qui se mènent parallèlement en français et en anglais.

Le terminologue en recherche terminologique ponctuelle voit son champ d'activité s'élargir considérablement lorsqu'il se

laisse guider par les multiples besoins des usagers pour qui l'assistance terminologique n'est qu'une partie, essentielle sans doute, mais qu'une partie tout de même de l'assistance dont ils ont besoin.

Dans le cadre stricte de la recherche terminologique, le terminologue de la ponctuelle rencontre deux difficultés importantes auxquelles il doit faire face. Il s'agit des cas de recherches infructueuses, c'est-à-dire de recherches qui demeurent incomplètes faute de documentation ou encore faute d'informations essentielles à la poursuite de la recherche.

Si les ressources dont le terminologue dispose de façon immédiate sont insuffisantes, la recherche doit être poursuivie, s'étalant dans le temps, donc dans des délais qui l'exclut de la ponctuelle à proprement parler.

De même, la poursuite d'une étude visant la normalisation terminologique¹ amène le terminologue de la recherche terminologique ponctuelle à étaler sa recherche dans le temps afin d'effectuer la consultation auprès des nombreux intervenants.

C'est au moment stratégique de la synthèse de la recherche que le jugement du terminologue s'exerce et qu'il doit éviter de se lancer dans la néologie sauvage ou dans les solutions expéditives et plutôt convaincre son usager de la difficulté de la recherche et proposer un autre cadre de travail, celui à plus long terme. Rien n'empêche le terminologue d'offrir à l'utilisateur des propositions sous toutes réserves pour le dépanner, mais la prudence doit le guider, car celles-ci peuvent très rapidement favori-

¹ Vous trouverez en annexe le dossier **mazout** illustrant ce type d'étude.

ser l'implantation de terminologies parallèles qui seront, par la suite, difficiles à déloger.

Si, par contre, c'est l'information qui est insuffisante et non pas la documentation, le terminologue doit, à l'étape de l'analyse de la demande, soit opposer un refus ferme à s'engager dans la recherche, soit obtenir de l'utilisateur qu'il précise sa demande, qu'il délimite plus clairement la notion, ou encore, qu'il s'astreigne à une première recherche d'information concernant l'origine de la demande, du texte en question ou la nature exacte du besoin d'assistance, terminologique ou autre. Le terminologue en ponctuelle délimite lui-même - ou avec l'aide de l'utilisateur - l'étendue de la recherche. Il doit viser le sain équilibre entre le besoin et l'effort à consentir pour y répondre. Un terminologue efficace en ponctuelle est celui qui définit clairement le besoin grâce à son habileté de communicateur et qui sait y répondre grâce à sa connaissance de la langue et du contenu des outils terminologiques et autres mis à sa disposition.

L'intérêt de l'activité de recherche terminologique ponctuelle dans une communauté linguistique donnée en matière de langue est considérable. Elle rend possible la connaissance des besoins du milieu, l'implantation efficace et personnalisée des terminologies, la diffusion des terminologies normalisées, des normes d'usage, ainsi que des supports terminologiques et autres de tous genres, et enfin, l'amélioration de la qualité de la langue, celle de la collectivité et celle de l'individu.

Annexe

Dossier mazout

Office de la langue française

Commission de terminologie

Plan de présentation des dossiers

1. Personne(s) et organisme(s) intéressés
 - 1.1. origine de la demande;
 - 1.2. rédacteur du dossier;
 - 1.3. experts consultés.

2. Résumé du dossier
 - 2.1. résumé de la demande;
 - 2.2. exposé du problème.

3. Étude du dossier
 - 3.1. analyse du cas;
 - 3.2. proposition(s) du rédacteur.

4. Bibliographie

5. Correspondance se rapportant au dossier

6. Annexes: photocopies des extraits des ouvrages cités.

1. PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS

1.1. Origine de la demande

Le présent dossier, qui reprend l'étude menée par M. Robert Dubuc (voir Annexe I), a été élaboré à la demande des membres de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française.

1.2. Rédacteur du dossier

Monique Héroux, terminologue à l'Office de la langue française, responsable de la terminologie des pétroles.

1.3. Experts consultés

- Comité de référence de la terminologie des pétroles (voir Annexe V).
- Commission consultative de la Régie de la langue française (1975) (MM. Jean Darbelnet et Gaston Dulong).
- Services de traduction et de linguistique des sociétés pétrolières suivantes:
 - Aigle d'Or (Saint-Romuald)
 - BP Canada limitée
 - Compagnie Pétrolière Impériale limitée
 - Gulf Canada limitée
 - Pétrofina Canada limitée
 - Shell Canada limitée
 - Sunoco
 - Texaco Canada limitée

2. RÉSUMÉ DU DOSSIER

2.1. Résumé de la demande

L'exposé de M. Dubuc nous propose, en somme, de faire la preuve de la primauté de **mazout** sur ses concurrents **fuel** et **fuel-oil**, termes inusités au Canada, et **huile de chauffage**, expression d'un usage très répandu au Québec et qui, outre de présenter l'inconvénient de donner une nouvelle extension de sens à un terme déjà très polysémique, aurait sans doute peu de succès auprès de la <<métropole>>.

2.2. Exposé du problème

La question soulevée par M. Dubuc au sujet de **fuel**, **fuel-oil** et **mazout** ravive un débat vieux de plus de dix ans, débat qui a fait l'objet de vives discussions aussi bien en France qu'au Québec.

En effet, le 20 avril 1967, l'Académie française publiait un communiqué dans lequel elle proposait le terme **mazout** comme équivalent de **fuel-oil** qu'elle qualifiait de <<terme étranger>> à la langue française (voir Annexe II). Cette proposition était d'ailleurs appuyée par l'Académie des sciences.

Le 7 mars 1972, la Commission de Terminologie Pétrolière, tout en admettant l'équivalent français proposé par les deux Académies, recommandait néanmoins de conserver au terme **fuel-oil** son droit de cité, invoquant son vieux fonds français (voir Annexe III).

<< C'est donc, non seulement un ami, mais bien un membre de la famille, qui revient aujourd'hui en France, grâce (sic) au pétrole, après une longue absence, vêtu d'un habit de coupe anglaise et avec l'accent britannique. Nous serions bien cruels si nous persistions, parce que nous avons du mal à le reconnaître, à vouloir le mettre à la porte.>>

À la fin de 1973, étant donné que nous avions eu l'occasion d'assister aux discussions de la Commission ministérielle française, il nous apparaissait opportun de soumettre cette question au Comité de référence responsable de l'élaboration du Lexique anglais-français de l'industrie pétrolière (Raffinage) que publiait la Régie de la langue française en 1976.

Le Comité rejetait alors d'emblée le terme **fuel-oil** pour les raisons que nous exposerons en 3.1.1. et décidait de recommander l'emploi de **mazout** en remplacement - non pas de **fuel-oil** qui n'avait et qui n'a toujours pas fait son apparition dans le vocabulaire québécois, comme le signale d'ailleurs M. Dubuc - mais du terme **huile à chauffage** expression qui, déjà à cette époque, avait été frappée d'anathème au Québec (voir Annexe IV).

Enfin, le 15 mai 1975, la Commission consultative de la Régie constituée de MM. Jean Darbelnet et Gaston Dulong entérinait la recommandation du Comité de référence de la Régie et approuvait le dossier figurant à l'Annexe V.

3. ÉTUDE DU DOSSIER

3.1. Analyse du cas

3.1.1. Fuel, fuel-oil, mazout

Comme le fait observer M. Dubuc, le terme anglais **fuel** désigne soit le carburant servant à alimenter les moteurs à combustion interne, à explosion ou à réaction, soit le combustible liquide utilisé pour l'alimentation des appareils de chauffage (voir Annexe V, dossier terminologique). Aussi, dans la pratique, le rencontre-t-on rarement utilisé absolument en français par les professionnels du chauffage; par contre, il y a prolifération de **fuel-oils domestiques** ou de **fod(s)**.

S'il est vrai, comme le préconise la Commission ministérielle française (voir Annexe III, page 5) que **fuel-oil** vient de l'ancien français **fouaille** (bois de chauffage) lui-même dérivé de **fou** (feu), il n'est pas moins vrai, cependant, que ce terme constitue un emprunt au même titre que son concurrent **mazout**, le premier étant d'origine anglaise et le second d'origine russe ou arabe. Il est intéressant de noter à cet égard que **mazout** est entré dans l'usage quarante ans avant **fuel-oil** puisqu'ils auraient fait leur apparition respective en 1907 et 1948; **fuel-oil** nous apparaît donc comme un emprunt de luxe par rapport à **mazout**.

Dans la plupart des dictionnaires encyclopédiques ou de langue, **fuel-oil** et **mazout** sont traités comme de parfaits synonymes. Néanmoins, nous avons pu constater dans les éditions plus récentes de ces ouvrages une tendance marquée en faveur de **mazout**.

C'est ainsi que le Dictionnaire encyclopédique Quillet, édition 1977, définit le terme **mazout**:

<<Combustible visqueux et épais, encore désigné sous le nom de **fuel-oil ...**>>. (p. 4135).

et que le Petit Robert, édition 1977, ne témoigne que de cette brève remarque:

<<Anglicisme pour **Mazout**>>. (p. 834).

La synonymie de **fuel-oil** et de **mazout** nous a paru parfaitement bien exposée dans un article extrait de la revue spécialisée Chaud - Froid - Plomberie, intitulé <<Les réseaux d'alimentation mazout¹>> que nous avons annexé au présent travail (Annexe VI). Le Comité de référence de la terminologie des pétroles a effectivement traité des catégories de **mazout de façon identique** en utilisant toutefois la terminologie **mazout domestique**, **mazout industriel**, **mazout léger** n° 1, etc., **mazout lourd** n° 4, etc. (voir Annexe V).

Enfin, comme dernier argument à la défense de **mazout**, ajoutons les immenses possibilités de dérivation qu'offre ce terme, contrairement à **fuel-oil** qui présente, en outre, les inconvénients d'une tradition graphique et phonétique étrangère au français. Les dérivés **mazoutage**, **mazouté**, **mazouter**, figurent d'ailleurs au Dictionnaire encyclopédique Quillet, édition 1977, que nous citions précédemment.

Pour toutes ces raisons, la Commission consultative de la Régie de la langue française, de concert avec le Comité de référence de la terminologie des pétroles, décidait-elle, le 1^{er} mars 1975, de <<fermer la porte>> au terme **fuel-oil** qui n'avait pas encore franchi le seuil du vocabulaire québécois au moment de l'étude du dossier.

3.1.2. **Huile à chauffage, huile de chauffage, huile à fournaise**

Il serait vain, à notre avis, de reprendre le procès de ces expressions déjà prosrites par M. Gérard Dagenais (voir Annexe IV), Radio-Canada (voir Annexe VII), le Comité de référence de la terminologie des pétroles et la Commission consultative de

¹ Janvier, 1969, n° 389, p. 55.

la Régie de la langue française, pour les raisons invoquées par M. Dubuc, à savoir:

- l'inconvénient de donner une nouvelle extension de sens au terme **huile** déjà très polysémique;
- la non-conformité des expressions **huile à chauffage** et **huile à fournaise** à la structure du français, les deux expressions étant d'ailleurs calquées de l'anglais **heating oil** et **furnace oil**.

En toute conscience, nous devons cependant admettre avoir rencontré l'expression **huile de chauffage** dans un document français de bonne facture. Il s'agissait bien toutefois d'un cas isolé puisque l'étude que nous menons depuis près de dix ans ne nous a pas encore permis de rencontrer cette expressions dans les nombreux ouvrages spécialisés que nous avons consultés, qu'il s'agisse de dictionnaires généraux ou spécialisés ou d'autres ouvrages techniques.

3.2. Proposition du rédacteur

À la suite de M. Dubuc et des nombreux organismes qui se sont déjà prononcés sur la question, nous ne pouvons que recommander l'emploi du terme MAZOUT de préférence à ses malencontreux concurrents **fuel-oil**, **huile à chauffage**, **huile de chauffage**, **huile à fournaise**.

En guise de conclusion et pour confirmer la vigueur du terme **mazout**, nous dressons ci-après la liste des syntagmes² que nous avons dépouillés dans les nombreux ouvrages spécialisés auxquels nous faisons allusion précédemment et qui figurent à notre bibliographie:

abaque <<mazout>>
 accessoires mazout
 alimentation au mazout
 alimentation en mazout
 brûleur à mazout

² Nous n'avons trouvé aucune trace de syntagmes de **fuel-oil**, sinon un cas isolé de **brûleur à fuel oil**.

canalisation de mazout
 centrale de mazout
 centre de mazout
 chaudière à mazout
 chauffage au mazout
 circuit de mazout
 citerne à mazout
 colonne de mazout
 compteur de mazout
 conduite de mazout
 cuve à mazout
 débit de mazout
 distributeur de mazout
 économies de mazout
 électrovanne à mazout
 filtre à mazout
 Gaz et Mazout (titre d'un périodique)
 litre de mazout
 livraison de mazout
 pompe à mazout
 réservoir à mazout
 transfert de mazout

À cette longue liste doit s'ajouter le témoignage des linguistes, traducteurs ou autres spécialistes de la langue au service des sociétés pétrolières mentionnées en 1.3. selon lesquels, depuis la parution du lexique de l'Office dont nous avons déjà fait état au cours de ce travail, le terme **mazout** apparaît en exclusivité sur tous leurs documents (internes ou externes tels que factures, bordereaux, etc.) comme en font foi l'Avis de la Compagnie Pétrolière Impériale limitée paru dans La Presse du samedi 5 mai 1979 et la lettre de madame Anne-Louise Rheault, Directeur des Services linguistiques chez Pétrofina Canada ltée, annexés au présent exposé (Annexes VIII et IX).

Monique Héroux

Le 7 juin 1979

BIBLIOGRAPHIE

- 000018 Association française de normalisation.
- Normes AFNOR
- 000354 L'INSTALLATEUR, Chauffage Plomberie, Paris.
- 000372 Industries et techniques, publié sous le patronage du Centre National des Industries et des Techniques, édité par la Compagnie Française d'Éditions, Paris.
- 000470 KOMPASS-FRANCE, 42^e édition du Répertoire Général de la Production Française, 1975-1976, 3 tomes.
- 000616 L'USINE NOUVELLE, édition mensuelle, Groupe << Usine Publications >>, Paris.
- 001212 Techniques de l'Ingénieur, fascicules: Robinetterie/tuyaute-rie, Paris.
- 001282 COUILLARD, Daniel et BOUIGE, René, Chauffage, Ventilation, Climatisation, Traité du bâtiment, Éditions Eyrolles, Paris, 1970, 327 p.
- 005164 PÉTROLE INFORMATIONS, L'hebdomadaire de l'industrie pétro-lière, 40, rue du Colisée, Paris.
- 005399 Chaud, froid, plomberie. La revue européenne de l'installa-teur. Revue mensuelle illustrée, Paris, Éditions pari-siennes.
- 006053 COMMERCE DES COMBUSTIBLES / REVUE DES COMBUSTIBLES SOLIDES LIQUIDES ET GAZEUX. Éditée à Paris.
- 006630 Gaz et Mazout, énergie nouvelle, J. Guimier, Paris.

006696 BP DIRE - BP France, Paris.

006773 L'Industrie du pétrole - Gaz-Chimie, mensuel, Éditions
Olivier Lesourd, Paris.

006775 Chauffage-Plomberie, Techniques et informations, Conditionne-
ment d'air, ventilation, couverture, 106, boul. Malesher-
bes, Paris, revue mensuelle.

LISTE DES ANNEXES ¹

- Annexe I: **Fuel-mazout-huile**, Exposé de M. Robert Dubuc (2 pages).
- Annexe II: **Fuel-oil/Mazout, Nouveau communiqué de l'Académie française** du 20-4-1967, in Défense de la langue française, Paris, juin 1967, n^o 38, p. 3.
- Annexe III: **Fuel-oil, fuel, mazout**, Commission de Terminologie Pétrolière, Ministère du développement industriel et scientifique, Paris, 8^e séance, mardi 7 mars 1972, pp. 4-5.
- Annexe IV: **Huile, solécisme**, DAGENAIS, Gérard, Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada, Québec-Montréal, 1967, pp. 357, 358, 574.
- Annexe V: **Dossier terminologique**: fiches et tiré à part du Lexique anglais-français de l'industrie pétrolière (Raffinage), Québec, 1976, pp. 101-102.
- Annexe VI: **Les réseaux d'alimentation mazout**, in Chaud-Froid-Plomberie, Paris, janvier 1979, n^o 389, pp. 55-64.
- Annexe VII: **Huile à fournaise**, Radio-Canada, fiche n^o 77, s.d.
- Annexe VIII: Avis publié par la **Compagnie Pétrolière Impériale ltée**, in La Presse, Montréal, samedi 5 mai 1979.
- Annexe IX: Lettre de madame Anne-Louise Rheault, Directeur des Services linguistiques, Pétrofina Canada ltée, Montréal, le 30 avril 1979.

¹ Ces documents ainsi que la correspondance se rapportant au dossier peuvent être consultés sur demande.

Parution de l'avis à la Gazette officielleGAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 août 1979, 111^e année, n° 34

8025

Office de la langue française**Avis de normalisation**

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation, ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance régulière du 3 août 1979, a normalisé les termes français, les définitions et les usages suivants:

Breveté

Le terme français **breveté** pour indiquer qu'un produit est protégé au moyen d'un brevet. E: patented.

Imprimé

L'emploi des expressions **imprimé à, imprimé au, imprimé en**, suivies du nom de lieu. E: printed in.

Fabriqué

L'emploi des expressions **fabriqué à, fabriqué au, fabriqué en**, suivies du nom de lieu. E: made in.

Mazout

Mazout, n.m. Combustible liquide utilisé pour le chauffage domestique et industriel. Il est improprement désigné au Québec par les expressions **huile à (de) chauffage** ou **huile à (de) fournaise**.

Bibliographie

I - Bibliographie générale

Auger, Pierre et Rousseau, Louis-Jean. Méthodologie de la recherche terminologique. Études, recherches et documentation. Office de la langue française. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 80 p.

Boisvert, Anne et autres. Le service SVP d'une banque de terminologie. Montréal, 1976, 65 p.

Boutin-Quesnel, Rachel et autres. Vocabulaire systématique de la terminologie. Études, recherches et documentation. Montréal, Office de la langue française, 1979, 87 p.

Brunette, Louise et Célestin, Tina. Compte rendu des rencontres sur la recherche ponctuelle en terminologie. Études, recherches et documentation. Office de la langue française. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 50 p.

Bureau des traductions. Vocabulaire de la terminologie. Ottawa, Secrétariat d'État, 1983, 79 p.

Cossette, Michèle. Description de l'acte de terminologie. Ottawa, Secrétariat d'État, 1976, 25 p.

Dubuc, Robert. Manuel pratique de terminologie. Montréal, Linguatech, 1978, 98 p.

Journée d'étude sur la recherche terminologique, Montréal, 1977.
Compte rendu de la journée d'étude sur la recherche terminologique. Montréal, Centre de linguistique de l'entreprise, 1978, p. 8-13.

Nakos-Aupetit, Dorothy. La recherche ponctuelle en terminologie comparée in Meta Journal des traducteurs. 22^e année, n^o 4, déc. 1977, p. 258-263.

Nakos-Aupetit, Dorothy. << Les clients du terminologue >> in Meta Journal des traducteurs. 21^e année, n^o 4, déc. 1976, p. 256-258.

Rondeau, Guy. Introduction à la terminologie. Montréal, Centre éducatif et culturel inc., 1981, 227 p.

II - Bibliographies particulières

A. Étude du terme **numineux**

Alpha encyclopédie. 17 v., Montréal, Les éditions Tout connaître inc., 1970.

Cazeneuve, Jean. L'ethnologie. Paris, Larousse, 1967, 383 p.

Clartés, l'encyclopédie du présent. 5 v. et index, Paris, Éditions techniques, 1979.

Dictionnaire encyclopédique Quillet. 8 v., Paris, Librairie Aristide Quillet, 1968-70, 2 suppl. 1971 et 1977.

Dubois, Jean et autres. Dictionnaire du français contemporain. Paris, Librairie Larousse, 1973, 1 224 p.

Encyclopaedia Universalis. 20 v., Paris, Encyclopaedia Universalis France, 1968.

Girodet, Jean. Logos, Grand dictionnaire de la langue française. 3 v., Paris, Bordas, 1976.

Grand Larousse de la langue française. 7 v., Paris, Librairie Larousse, 1971-1978.

Grand Larousse encyclopédique. 10 v., Paris, Librairie Larousse, 1960-1968, 2 suppl. 1969 et 1975.

Larousse de la langue française, Lexis. Paris, Librairie Larousse, 1977, 1 950 p.

Mahé, S. et Gallach, J. M., sous la dir. de. Encyclopédie thématique Weber. 18 v., Paris, Weber, 1968.

Panoff, Michel. Dictionnaire de l'ethnologie. Paris, Payot, 1973, 293 p.

Petit Larousse illustré. Paris, Librairie Larousse, 1981, 1 799 (8) p.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Grand Robert. 6 v., Paris, Société du Nouveau Littré, 1969, suppl. 1975.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Petit Robert. Paris, Société du Nouveau Littré, 1983, 2 171 p.

B. Étude du terme **véliplanchiste**

Comité de linguistique de Radio-Canada. Fiche n° 486. 1981.

Desjardins-Ledoux, Rolande et Ledoux, André. La navigation de plaisance au Québec. Montréal, Éditions de l'homme, 1977, 223 p.

Dubois, Jean. Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain. Paris, Librairie Larousse, 1962, 118 p.

Giffin, Donald. L'apprentissage de la voile. Manuel officiel de la F.C.Y. Ottawa, Fédération canadienne de yachting, 1974, 76 p.

Ministère de la santé nationale et du bien-être social. À l'eau; guide de quelques sports nautiques. Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la Reine, 1969, 93 p.

C. Étude du terme **dérompeuse**

Alpha encyclopédie. 17 v., Montréal, Les éditions Tout connaître inc., 1970.

- Association française de normalisation (AFNOR). NF G-40-9, Matériel pour l'industrie textile.
- Auger, Pierre, sous la dir. de. Encyclopédie internationale des sciences et techniques. 10 v. et index, Paris, Presses de la cité, 1969.
- Baron, Jean-Jacques, sous la dir. de. Techniques de l'ingénieur. Paris, Techniques de l'ingénieur, 1972.
- Dictionnaire encyclopédique Quillet. 8 v., Paris, Librairie Aristide Quillet, 1968-1970, 2 suppl. 1971 et 1977.
- Dominion Textile limitée. Lexique français-anglais. 2^e édition, Montréal, 1972, 205 p.
- Encyclopaedia Universalis. 20 v., Paris, Encyclopaedia Universalis France, 1968.
- Grand Larousse de la langue française. 7 v., Paris, Librairie Larousse, 1971-1978.
- Grand Larousse encyclopédique. 10 v., Paris, Librairie Larousse, 1960-1968, 2 suppl. 1969 et 1975.
- Imbs, Paul, sous la dir. de. Trésor de la langue française. 9 v..., Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1971...
- Industrie (L') textile. Paris, Sélection, n^o 1097, février 1980.
- Industries et techniques. Paris, Compagnie française d'éditions, 1957-
- Industries (Les) françaises d'équipement. Paris, Compagnie française d'éditions, 1968, n^o 22.
- Le Fustec, M. Technologie des matières et industries textiles. 5^e édition, Paris, Édition Eyrolles, 1970, 191 p.

Maille informations. Spécial fils et filés. Paris, Fédération française de la maille et de la bonneterie, juin 1980.

Matériels nouveaux et techniques mondiales. Paris, Edirep.

Moniteur (Le) de la maille. Paris, Claude Prévost.

Nouvelle encyclopédie du monde. 18 v., Montréal, Éditions Leland ltée, 1962.

Office de la langue française. Lexique de l'industrie textile. Cahiers de l'Office de la langue française, n° 23, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, 240 p.

Organisation internationale de normalisation (ISO), TC 72. Mars 1966 à juillet 1978.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Grand Robert. 6 v., Paris, Société du Nouveau Littré, 1969, suppl., 1975.

Schumann, Noël, sous la dir. de. Encyclopédie scientifique et technique: Lidis. 5 v., Paris, Éditions Lidis, 1973.

Usine (L') nouvelle. Paris, Claude Orizet, 1896-

Vêtir. Paris, Compagnie française d'éditions, 1970-

D. Étude du terme **averse de neige**

Bélisle, Louis-Alexandre. Dictionnaire général de la langue française au Canada. Québec, Bélisle Sondec, 1974, 1 487 p.

Comité de linguistique de Radio-Canada. Fiche n° 393. 1977.

Devuyst, Paul. La météorologie. Paris, Éditions Eyrolles, 1972, 164 p.

Dictionnaire encyclopédique Quillet. 8 v., Paris, Librairie Aristide Quillet, 1968-1970, 2 suppl. 1971 et 1977.

Dictionnaire usuel Quillet Flammarion. Paris, Quillet Flammarion, 1963, 1663 p.

Dubois, Jean et autres. Dictionnaire du français contemporain, édition revue et corrigée, Paris, Librairie Larousse, 1966, I 224 p.

Encyclopédie internationale des sciences et techniques. 10 v., Paris, Presses de la cité, 1973.

Girodet, Jean. Logos, Grand dictionnaire de la langue française. 3 v., Paris, Bordas, 1976.

Grand Larousse de la langue française. 7 v., Paris, Librairie Larousse, 1971-1978.

Grand Larousse encyclopédique. 10 v., Paris, Librairie Larousse, 1960-1968, 2 suppl. 1969 et 1975.

Imbs, Paul, sous la dir. de. Trésor de la langue française. 9 v..., Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1971...

Larousse de la langue française, Lexis. Paris, Librairie Larousse, 1977, 1950 p.

Littré, Émile. Dictionnaire de la langue française. 7 v., Paris, Gallimard Hachette, 1968.

Organisation des nations unies (O.N.U.). Secrétariat. Terminology bulletin. N° 169, 1960, 32 p.

Proulx, Gérard-J. Standard Dictionary of Meteorological Sciences. Montréal London, McGill-Queen's University Press, 1971, 307 p.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Grand Robert. 6 v., Paris, Société du Nouveau Littré, 1969, suppl. 1975.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Petit Robert. Paris, Société du Nouveau Littré, 1979, 2 171 p.

Villeneuve, Oscar-G. Glossaire de météorologie et de climatologie. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 560 p.

E. Étude du terme **day camp**

Bélisle, Louis-Alexandre. Dictionnaire général de la langue française au Canada. Montréal, Bélisle Sondec, 1974, 1 487 p.

Bélisle, Louis-Alexandre. Dictionnaire nord-américain de la langue française. Montréal, Beauchemin, 1979, 1 196 p.

Dictionnaire français-anglais, anglais-français Robert-Collins. Paris, Société du Nouveau Littré, 1978, 781 p.

Documentation française (La). Les institutions sociales de la France. Paris, Imprimerie Oberthur, 1963, 1 022 p.

Frémy, Dominique et Michèle. Quid. Paris, Éditions Robert Laffont, 1977, 1 483 p.

Grand Larousse de la langue française. 7 v., Paris, Librairie Larousse, 1971-1978.

Grand Larousse encyclopédique. 10 v., Paris, Librairie Larousse, 1960-1968, 2 suppl. 1969 et 1975.

Guralnik, Daniel B. Webster's New World Dictionary. Toronto, Nelson, Foster & Scott Ltd., 1974, 1 662 p.

Imbs, Paul, sous la dir. de. Trésor de la langue française. 9 v..., Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1971...

Manuila, A. et autres. Dictionnaire français de médecine et de biologie. 4 v., Paris, Masson & Cie, 1970.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Grand Robert. 6 v., Paris, Société du Nouveau Littéré, 1969, suppl. 1975.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Le Petit Robert. Paris, Société du Nouveau Littéré, 1978, 2 171 p.

Société du parler français au Canada. Glossaire du parler français au Canada. Québec, Les presses de l'Université Laval, 1968, 709 p.

The Random House Dictionary of the English Language. New York, Random House, 1971, 2 059 p.

Webster's Third New International Dictionary. Springfield, G & C. Merriam Company, 1976, 2 662 p.

F. Étude du terme **doggie bag**

Barnhart, Clarence L. et autres. The Barnhart Dictionary of New English since 1963. New York, Barnhart Harper and Row, 1973, 512 p.

Bombal, J. et Beautin, G. L'Industrie de la restauration rapide aux USA. Paris, Centre français du commerce extérieur, 1973, 27 p.

- Bourseau, Marcel. L'équipement hôtelier: Construction, modernisation, financement. Paris, Flammarion, 1966, 869 p.
- Brasleret, Alain. Lexique de l'industrie hôtelière. Lille, Université de Lille, 1975, 165 p.
- Cassidy Ltée. Cassidy Catalogue 67 (English/French). Montréal, Cassidy, 1965, 378 p.
- Deak, Étienne et Simone. Le Grand dictionnaire d'américanismes. Montréal, Édition du Dauphin, 1977, 823 p.
- Empire Crockery Company. Empire Crockery Catalog. Montréal, Empire Crockery, s.d., 220 p.
- Gilbert, Pierre. Le dictionnaire des mots contemporains. Paris, Édition Les usuels du Robert, 1980, 739 p.
- Giraud, Jean et autres. Les mots dans le vent. Paris, Édition La langue vivante française inc., 1971, 251 p.
- Guralnik, David B. Webster New World Dictionary. Toronto, Nelson, Foster & Scott Ltd., 1974, 1 662 p.
- Hering's Dictionary of Classical and Modern Cookery and Practical Reference Manual for the Hotel, Restaurant and Catering Trade. New York, Radio City Book Store, 1976, 852 p.
- Pascal, J. inc. Fourniture d'hôtellerie. Montréal, Pascal, s.d., 308 p.
- Pochet, Georges. Tout l'emballage. 4 v., Paris, Édition de l'Organisation, 1976.
- Rouaix, Paul. Dictionnaire des idées suggérées par les mots. Paris, Édition Armand Collin, 1974, 538 p.

Société générale de fonderie Becuwe Thomselle s.a. Gamme maille harmonie
Fiches techniques. Paris, Fermont techniques, 1976, 86 p.

Société générale de fonderie Becuwe Thomselle s.a. Maille harmonie,
Becuwe Thomselle, Cuisines pour collectivités, combiné (en 3 langues).
Aubervilliers, Becuwe Thomselle, s.d., 4 p.

Webster's New Collegiate Dictionary. Toronto, Thomas Allen & Son Ltd.,
1974, 1 536 p.

Webster's Third New International Dictionary. Springfield, G & C. Mer-
riam Company, 1976, 2 662 p.

III - Autres ouvrages

Actualité (L'). Montréal, Maclean-Hunter ltée, 1961-

Aurières, Albert. Le service du restaurant, des étages, du salon de thé, du bar. Paris, Flammarion, 1948, 247 p.

Bélisle, Louis-Alexandre. Dictionnaire nord-américain de la langue française. Montréal, Librairie Beauchemin ltée, 1979, 1 197 p.

Benoit, Paul. << Nouveau terme >> in Annales de la société entomologique du Québec. v. 27, 1982.

Caterpillar Tractor Co. Caterpillar Performance Handbook, édition 9. Peoria, 1978, p.v.

Commission de toponymie. Guide toponymique du Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 43 p.

Dubuc, R. et Boulanger, J.-C. Régionalismes québécois usuels. Paris, Conseil international de la langue française, 1983, 227 p.

Dulong, G. et Bergeron, G. Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines: Atlas linguistique de l'Est du Canada. 10 v. Collection Études et dossiers. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980.

Gilliéron, J. et Edmont, E. Atlas linguistique de la France. 17 v., Paris, Champion, 1902-(1910).

Grand Larousse encyclopédique. 10 v., Paris, Librairie Larousse, 1960-1968, 2 suppl. 1969 et 1975.

Hanse, J. et autres. Chasse aux belgicisms. Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 1971, 166 p.

Imbs, Paul, sous la dir. de. Trésor de la langue française. 9 v., Paris Centre national de la recherche scientifique, 1971...

Larousse de la langue française, Lexis. Paris, Librairie Larousse, 1977, 1 950 p.

Manuila, A. et autres. Dictionnaire français de médecine et de biologie. 4 v., Paris, Masson & Cie, 1970.

Office de la langue française. Canadianismes de bon aloi. Cahiers de l'Office de la langue française, n° 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1969, 37 p.

Office de la langue française. Dictionnaire de l'eau. Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1981, 544 p.

Office de la langue française. Néologie en marche. Série b: langues de spécialité, n° 4, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 181 p.

Office de la langue française. Répertoire des avis linguistiques et terminologiques. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982, 101 p.

Seutin, É., Class, A., Brunet, M. et coll. Richesses et particularités de la langue écrite du (au) Québec. Montréal, Observatoire du français contemporain, Université de Montréal.

Société du parler français au Canada. Glossaire du parler français au Canada. Québec, Les presses de l'Université Laval, 1968, 709 p.

Sylvain, Fernand. Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes. Toronto, L'institut canadien des comptables agréés, 1982, 662 p.

Université Laval. Trésor de la langue française au Québec. Fichier TFLQ. Québec.

Webster's Third New International Dictionary. Springfield, G. & C. Merriam Company, 1976, 1 536 p.

Table des matières

Remerciements	5
Préface	7
Avant-propos	11
Introduction	15
<i>Chapitre premier</i>	
Typologie de la recherche terminologique ponctuelle	19
1.1. Recherche du sens du terme	19
1.2. Recherche du terme correspondant à la notion	20
1.3. Recherche de l'attestation du terme	20
1.4. Recherche de l'équivalent	21
<i>Chapitre 2</i>	
Préparation à la recherche	25
2.1. Analyse des éléments de la demande	25
2.1.1. Identification du terme	26
2.1.2. Relevé de la définition	27
2.1.3. Identification du domaine d'emploi	29
2.1.4. Relevé du microcontexte	30
2.1.5. Relevé du macrocontexte	31
2.1.6. Identification du degré de lexicalisation	32

2.1.7.	Identification de la catégorie de langue	33
2.1.8.	Identification du niveau de langue	33
2.1.9.	Identification du caractère étranger du terme	34
2.1.10.	Identification du caractère régional du terme	35
2.1.11.	Identification de termes seconds	35
2.1.12.	Identification du statut du terme	36
2.2.	Évaluation des ressources disponibles	38
2.2.1.	Choix de la documentation	38
2.2.2.	Identification de consultants	40

Chapitre 3

La recherche 43

3.1.	Collecte des données	44
3.2.	Établissement de la liste des mots-clés	46
3.3.	Analyse de l'unité terminologique	48
3.4.	Analyse de la définition	49
3.5.	Analyse des contextes	56
3.6.	Établissement de l'équivalence	58
3.7.	Critique de l'emploi du terme	60
3.8.	Création du terme	62

Chapitre 4

Conclusion de la recherche 65

4.1.	Synthèse de la recherche	65
4.2.	Communication des résultats de la recherche	67
4.3.	Enregistrement des résultats de la recherche	68

Chapitre 5

Illustration des types de recherches terminologiques
ponctuelles 71

- 5.1. Recherche du sens du terme 73
 - 5.1.1. Étude du terme **numineux** 73
 - 5.1.2. Étude du terme **véliplanchiste** 81
- 5.2. Recherche du terme correspondant à la notion 88
 - 5.2.1. Étude du terme **dérompeuse** 88
- 5.3. Recherche de l'attestation du terme 98
 - 5.3.1. Étude du terme **averse de neige** 98
- 5.4. Recherche de l'équivalent 108
 - 5.4.1. Étude du terme **day camp** 108
 - 5.4.2. Étude du terme **doggie bag** 123

Conclusion 135

Annexe

Dossier **mazout** 141

Bibliographie 155

